

BUDGET PRIMITIF 2011

Lors des récentes élections régionales de mars 2010, **les habitants de la région Centre ont exprimé majoritairement leur soutien à la politique économique, sociale et environnementale** menée par la Région.

Ils ont également démontré leur attachement aux **mesures de protection** prises par la Région **face à la crise** économique et sociale en direction des publics les plus fragilisés, des salariés, des jeunes, des entreprises, associations, artisans et agriculteurs.

La nouvelle équipe régionale que je conduis s'engage désormais dans **la mise en œuvre des 15 mesures d'avenir** pour un **nouveau modèle de développement**, articulant le progrès économique, social et environnemental.

Le budget 2011 que je propose avec la majorité porte cette ambition pour la Région Centre. Confrontée au **refus délibéré de l'Etat de lui accorder les moyens d'agir, notre Région choisit de mobiliser toutes les énergies, toutes les volontés et tous les leviers** pour donner à chaque habitant et à chaque territoire un avenir plus fort et plus solidaire.

Jeunes, salariés, associations, entreprises trouveront dans ces politiques régionales les réponses adaptées à leurs préoccupations, qu'il s'agisse d'accompagnement éducatif, de formation et de continuité professionnelle, d'accès aux services publics de proximité et de soutien à l'activité pour l'emploi.

Notre volonté est de conjuguer étroitement **un aménagement raisonné et concerté du territoire et la réponse dans la proximité aux besoins des habitants**. Notre collectivité s'engage à répondre rapidement et efficacement aux difficultés rencontrées par nos concitoyens dans cette période de crise et d'insécurité sociale aggravée par les politiques décidées par le gouvernement.

Cette réactivité de la Région la conforte dans un rôle de chef de file, en particulier en matière d'**éducation** et de **formation**, de **recherche** et d'**innovation** mais aussi de soutien à un développement durable de l'**économie** et de l'**emploi, qui sont autant de priorités de notre action**. Dans un tel contexte où le « besoin de région » n'a jamais été aussi grand, **la réforme annoncée des collectivités constitue une régression très grave pour notre décentralisation**, au moment où tous les grands pays européens ont confié un rôle de premier plan à leurs régions.

En effet en refusant **aux régions les moyens d'agir**, tant sur le plan des compétences que des ressources financières, en tournant le dos à toute clarification des compétences, et en ne

compensant pas le coût de charges transférées aux collectivités, l'Etat réduit de manière drastique l'autonomie fiscale des collectivités. Tout au plus leur accorde-t-il l'aumône de la TIPP Grenelle, qui sera bien insuffisante pour couvrir le coût considérable des infrastructures ferroviaires que l'Etat ne souhaite plus financer.

Malgré ce contexte de **contradiction majeure entre le « besoin de région » et le déni de l'Etat**, la Région Centre **renforcera son effort d'investissement** en 2011, sans tomber aucunement dans la spirale de l'endettement à l'œuvre au niveau national. En effet, alors que l'Etat veut nous faire payer sa dette, nous préférons investir pour préparer l'avenir de notre territoire. **Grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'emprunt**, notre région conservera une gestion financière exemplaire, qui lui permettra de financer les mesures nécessaires à la préparation de l'avenir pour le territoire régional et ses habitants.

L'effort en faveur de l'innovation, La mise en œuvre d'un **fonds de développement en faveur de l'économie « verte »**, le renforcement du dispositif **d'investissement dans les lycées**, notamment au travers des économies d'énergie, les efforts pour **soutenir l'activité, et l'emploi** et la **poursuite des politiques territoriales** en constituent quelques exemples particulièrement significatifs.

I. LA REGION S'ENGAGE RESOLUMENT EN FAVEUR DE LA FORMATION DE SES HABITANTS, EN DEPLOYANT UNE POLITIQUE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

La majorité régionale a souhaité structurer ses choix politiques et budgétaires pour la mandature autour de 3 axes forts :

- Une région innovante, pourvoyeuse d'emplois durables ;
- Une éco-région pour tous ;
- Une région solidaire des générations et des territoires.

Dans un contexte de remontée du chômage, avec 98 653 demandeurs d'emploi fin septembre en Région Centre, même si le taux de chômage reste inférieur au taux national, l'enjeu de la mobilisation des ressources pour l'accès à la formation pour tous, ainsi que l'encouragement à l'innovation et à l'excellence, prennent tout leur sens.

Cette dynamique en faveur de la jeunesse, de la recherche et de l'innovation doit être orientée par des principes forts de gouvernance responsable, alliant un développement économique durable et un aménagement du territoire cohérent avec les attentes des habitants.

A. Une région innovante, pourvoyeuse d'emplois durables

La **formation** au sens large - du lycée à l'enseignement supérieur et la recherche - mobilise plus de la moitié des ressources régionales. En effet, la priorité absolue donnée à l'emploi, à l'heure où l'Etat se désengage de plus en plus, passe indéniablement par l'adéquation entre l'offre de formation à la population et le tissu économique régional.

Pour accompagner les jeunes, pour lesquels le passage à la vie professionnelle est de plus en plus difficile, la Région poursuivra ses efforts en termes d'orientation, d'accompagnement et de formation, cœur de ses missions, mais aussi, compte tenu des carences étatiques, dans les domaines de l'éducation, de la culture et du sport.

La région fait de l'attractivité des formations de tous niveaux en direction de la jeunesse une priorité, dans un contexte de forte attraction exercée par l'Ile-de-France en particulier sur les emplois très qualifiés. Pour cette raison, l'accent sera mis sur la durabilité des emplois, le développement d'une économie verte, le développement local, ainsi que la recherche de l'excellence par un soutien accru aux pôles de compétitivité et à l'innovation, garants des emplois de demain.

En matière d'économie et de formation, la Région a décidé d'engager plusieurs « mesures d'avenir », en accordant une importance particulière à la création d'emplois et au développement des parcours de formation garantissant l'accès ou le retour à l'emploi.

Soucieuse de soutenir la création d'emplois durables dans les PME/PMI et au sein du secteur associatif, la Région mettra en œuvre en 2011 sa mesure d'avenir « **10 000 emplois non délocalisables** ». Par ailleurs, pour les aider à trouver les meilleurs outils pour leur développement, un **diagnostic « innovation croissance »** sera proposé à plus de 1000 entreprises.

Les interventions de la Région en faveur de la **jeunesse** seront renforcées par la mise en œuvre de plusieurs mesures, la mesure « 10 000 parrains pour l'emploi », le « Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification », le Visa « Compétences Jeunes Centre » et le « Contrat de Continuité Professionnelle » :

- La mesure « **10 000 parrains pour l'emploi** » a pour objectif d'offrir un soutien et un accompagnement aux jeunes pour accéder à un premier emploi ;
- Le « **Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification** » consistera en un parcours individualisé pour des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification avec un accompagnement renforcé jusqu'à l'obtention d'un emploi. Ils bénéficieront également, si nécessaire, de prestations d'hébergement et de restauration ;
- Le **Visa « Compétences Jeunes Centre »** sera un élément structurant pour les jeunes en démarche de recherche d'emploi. Il a pour finalité l'acquisition des compétences et des connaissances nécessaires pour comprendre le monde du travail, construire un projet d'emploi et s'engager dans un processus de recherche d'un métier adapté à ses acquis, ses compétences et ses choix ;
- Enfin, pour favoriser la continuité professionnelle, éviter les ruptures dans les parcours de formation et sécuriser au maximum le parcours des bénéficiaires, un « **Contrat de Continuité Professionnelle** » va être créé par la Région.

L'**entrepreneuriat** sera au cœur des démarches d'accompagnement des étudiants, avec notamment l'extension du dispositif « Crea Campus » à l'ensemble du territoire régional, afin de sensibiliser les étudiants à la création d'entreprise.

Enfin, dès 2011, le **fonds de développement de l'économie verte** permettra de mobiliser, sur l'ensemble du territoire, des investissements à hauteur de 400 M€ destinés au développement des énergies renouvelables et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des outils de production.

Tout en engageant ces nouvelles actions qui préparent l'avenir, la Région entend maintenir les dispositifs existant en matière de formation et d'accès à l'emploi.

Les mesures phares engagées en 2005 ont montré toute leur pertinence en termes de bénéficiaires et de périmètre. Aussi, la Région s'engage à maintenir son effort en direction de l'ensemble des habitants et notamment des publics fragilisés et des structures associatives.

A travers le dispositif **Cap'Asso** notamment, elle renouvellera son soutien au secteur associatif, en particulier dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, qui joue un rôle particulièrement important en termes d'emploi et de services en période de crise.

Elle restera particulièrement attentive aux conditions de formation de ses étudiants, en leur attribuant les outils indispensables à leur insertion professionnelle : l'acquisition d'un outil

multimédia (**Ordi'Centre**) et l'ouverture à l'espace européen (**Trans'Europe**) sont aujourd'hui des atouts essentiels pour intégrer le monde du travail.

Enfin, l'accès à l'emploi continuera à être favorisé par la **gratuité des transports TER pour tout demandeur d'emploi** se rendant à un entretien d'embauche.

B. Une éco-région pour tous : Un nouveau modèle économique au service de l'environnement

La Région Centre bénéficie d'un cadre de vie de grande qualité. Elle doit le protéger, le valoriser, accompagner les habitants et les collectivités qui investissent dans une démarche de développement durable. A 10 ou 20 ans, nous devons avoir fait évoluer nos pratiques quotidiennes afin que nos modes de consommation, de transport, de chauffage, de production soient adaptés aux enjeux du réchauffement climatique et de la raréfaction des ressources fossiles, et soient respectueux de la biodiversité régionale. A 10 ou 20 ans nous devons faire des enjeux environnementaux les leviers d'une nouvelle étape du développement économique et social.

L'**Agenda 21**, adopté en 2008, a été suivi de nombreuses initiatives au niveau local encouragées et accompagnées par la région, reste la ligne directrice globale de la Région Centre. Son efficience sera confortée et renforcée par la mise en œuvre du **Plan Climat Energie Régional**, élément structurant des politiques régionales en matière de développement durable. L'ambition de la Région est grande : mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et utiliser toutes les synergies existantes pour réduire d'ici à 2020 les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990.

En matière de développement durable et d'environnement, la Région a décidé d'engager plusieurs « mesures d'avenir », en accordant une importance particulière aux schémas et démarches structurantes.

Lors de la séance plénière d'octobre 2010, la Région Centre a jeté les bases de sa **stratégie en matière de biodiversité**. Le taux d'extinction des espèces est actuellement mille fois supérieur au taux historiquement connu, outre la menace que cela représente pour notre santé, notre économie, la qualité de vie humaine et les générations futures, la biodiversité constitue un potentiel de développement économique et d'innovation jusqu'à présent sous-estimé. Elle constituera demain un élément nouveau dans les stratégies de développement des entreprises, à l'instar de l'énergie, représentant un facteur de compétitivité économique important qu'il est nécessaire d'anticiper.

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire de mieux connaître la biodiversité qui nous entoure, d'engager des actions de sensibilisation mais aussi de développer une politique de valorisation économique.

L'adoption de cette stratégie, prévue en 2011, s'inscrira dans une démarche globale résolument opérationnelle qui se traduira par un plan d'actions déclinant les nombreuses initiatives régionales déjà entreprises. A cet égard, les conventions vertes disposeront d'un nouveau cadre d'intervention, afin de développer ce dispositif en faveur de la connaissance et de la sensibilisation du grand public aux questions environnementales.

Tout en élaborant des cadres d'intervention ambitieux, la Région entend agir directement sur son propre patrimoine, en améliorant considérablement l'**efficacité énergétique des lycées**. Des investissements significatifs seront réalisés, d'une part dans le cadre du contrat de performance énergétique depuis le 2 août 2010 (18 M€ dans 18 lycées en 2011 et 2012), d'autre part au moyen d'opérations menées en direct par la Région, qui, pour un volume annuel de 15 M€, porteront tant sur l'amélioration de l'isolation des bâtiments que sur les équipements techniques.

Tout en engageant ces mesures d'avenir, la Région choisit de maintenir les dispositifs existant en matière d'efficacité énergétique.

L'engagement de la Région en faveur du développement durable s'appuie sur un certain nombre de politiques déjà à l'œuvre, auxquelles des moyens accrus seront accordés, avec à chaque fois, la perspective d'un levier efficace pour susciter des investissements, développer le potentiel d'innovation et de formation, et par là même, conforter l'activité économique et l'emploi.

C'est particulièrement le cas s'agissant du déploiement du **Pôle d'Efficacité Energétique**, qui propose des outils concrets comme le prêt **Isolaris**, désormais ouvert aux co-propriétés et à la géothermie, avec le relais de nouveaux réseaux bancaires. En synergie très étroite avec le pôle de compétitivité Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique (S2E2), la Région a fait du thème de l'énergie une priorité, en particulier à travers la **Stratégie régionale de l'Innovation**. Il en va de même des actions menées en commun avec l'ADEME, en soutenant les Espaces Info Energie, les diagnostics thermiques et le recours aux énergies renouvelables.

C. Une région solidaire des générations et des territoires

La Région Centre s'est résolument engagée dans une démarche de démocratie participative, en organisant, à partir d'octobre 2010, 23 forums territoriaux, dans chaque bassin d'emploi de notre territoire, ainsi que 7 forums thématiques.

Jusqu'en avril 2011, ces forums lui permettront d'aller au-devant des attentes des habitants, en recueillant leurs propositions et leur vision de l'avenir du territoire régional. Ils contribueront à nourrir le futur **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire** (SRADDT), qui sera adopté à la fin de l'année 2011.

Première région française par le soutien apporté aux collectivités territoriales de son territoire, la Région Centre entend conforter, au travers des **contrats territoriaux**, deux priorités qu'elle s'est fixées pour répondre à l'objectif de solidarité :

- le **logement**, notamment au travers du développement du logement social et de la maîtrise des consommations énergétiques,
- la **santé**, avec le soutien à l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires.

En matière de solidarité, la Région a décidé d'engager plusieurs « mesures d'avenir » dans les domaines de la santé, de la culture et de l'accompagnement des territoires ruraux.

Pour ce qui concerne la **santé**, la Région entend construire un **programme de prévention** en direction des jeunes et en adéquation avec leurs besoins spécifiques. Pour ce faire, elle travaille avec l'Agence régionale de la Santé, l'éducation nationale et les associations. Ce programme sera présenté dans le courant de l'année 2011 et complètera les nombreuses actions déjà menées en ce domaine auprès des lycéens.

En matière culturelle, la Région met également en place des démarches innovantes, destinées à réduire les inégalités d'accès des habitants à l'offre artistique et culturelle. Les zones rurales et périurbaines doivent pouvoir bénéficier, à l'instar des principaux centres d'agglomération, d'une offre culturelle diversifiée et de qualité. A cette fin et dans la continuité des « saisons culturelles » existantes, la Région Centre a décidé d'adopter en 2011 un nouveau dispositif, les **« projets artistiques et culturels de territoires »**, qui seront élaborés en 2011 et débiteront l'année suivante.

Dans l'immédiat, la Région confirme son effort de diffusion de l'offre culturelle sur son territoire – effort qu'elle a régulièrement accru ces dernières années – en poursuivant, tout au long de l'année 2011, le dispositif des **saisons culturelles**. Ce dispositif, qui a connu un réel succès tant auprès des collectivités partenaires que du public, a permis d'améliorer progressivement le maillage culturel de la région.

Toujours dans cette double logique d'innovation et de réduction des inégalités, la Région poursuivra la mise en place d'une **plateforme numérique culturelle, initiée en 2010 avec la mise en ligne de la chaîne « Mémoire »**. Destinée à favoriser l'accès du plus grand nombre au patrimoine culturel régional, cette plateforme sera développée par l'Agence régionale Centre Images, dont le champ d'intervention est progressivement étendu à la diffusion numérique des œuvres. Dans le même temps, elle créera un Fonds de soutien à la numérisation des petites salles de cinéma.

Afin de **renforcer la solidarité régionale entre les territoires**, la Région lancera début 2011 des appels à projets à destination des **territoires ruraux** pour les aider à mobiliser leur potentiel de développement en s'appuyant sur la richesse des initiatives de leurs habitants et de leurs forces vives.

Ces appels à projets permettront aux porteurs de projets de disposer d'une ingénierie d'animation qui leur fait aujourd'hui défaut et constitue, à cet égard, une véritable fracture opérationnelle entre les territoires.

Ils contribueront, en favorisant les circuits courts agricoles, les nouveaux métiers artisanaux, le développement touristique et culturel local, les services de proximité et les démarches d'insertion, à faire émerger des projets porteurs de développement durable, d'emploi et de lien social, autour des valeurs de mise en réseau, de transversalité, d'innovation et d'expérimentation en lien avec les enjeux spécifiques du territoire.

II. LA REGION S'EFFORCE DE MAINTENIR SA BONNE SANTE FINANCIERE ALORS QUE L'ETAT REDUIT SES RESSOURCES ET ALOURDIT SES CHARGES

En 2011, le budget primitif s'établira à **996 M€, dont 307 M€ pour l'investissement**, auxquels il faut ajouter 18 M€ réalisés dans les lycées au titre du contrat de performance énergétique, sans oublier l'effet de levier suscité par le fonds de développement pour l'économie verte et les fonds européens.

La Région Centre, par ses choix budgétaires, renforcera donc son effort d'investissement en 2011, tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement et son endettement. Cet effort est d'autant plus remarquable qu'un paradoxe s'est installé dans la politique gouvernementale. D'un côté l'Etat a transféré des responsabilités et des charges nouvelles aux régions, de l'autre il a fortement altéré leur autonomie fiscale, fragilisant leur capacité d'intervention notamment dans le domaine du développement économique, où celle-ci est cruciale et regardée comme la plus pertinente.

A. La Région préserve une gestion saine et renforce son effort d'investissement

Dans le cadre de sa stratégie financière à moyen terme, la Région s'est fixé trois objectifs, qui répondent aux impératifs de **bonne gestion financière** :

- un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) de 24,4 %, supérieur à l'objectif de 20% ;
- une épargne nette de 168,535 M€, finançant plus de la moitié des investissements ;
- une capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) de 2,57 ans, en baisse par rapport au BP 2010.

Parallèlement, la Région Centre poursuit une stratégie de **gestion de dette prudente et équilibrée**. La gestion active de son encours lui permet ainsi de disposer d'un taux moyen performant (2,59 %) et d'un capital restant dû indexé sur des conventions très peu risquées. Sa dette est exclusivement composée de produits de la zone euro et classés comme non complexes selon la charte Gissler. Par ailleurs, alors que l'effort d'investissement est accru, le recours à l'emprunt reste limité malgré le contexte actuel de perte d'autonomie fiscale.

En effet, il est présenté au budget 2011 un **effort d'investissement en augmentation de 5%**, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 0,4% malgré une inflation prévisionnelle de 1,5%) et à la mobilisation de la tranche additionnelle de TIPP. S'agissant de cette majoration, elle est exclusivement affectée au financement des infrastructures ferroviaires, ainsi que le prévoit la loi de programmation du Grenelle de l'environnement aux articles 11 et 12.

Ainsi seront principalement financés les travaux liés aux infrastructures permettant la circulation des TER en région et des projets nationaux (électrification Bourges-Saincaize).

B. L'Etat impose aux régions une réduction de leur autonomie fiscale et un gel de leurs principales ressources

Alors même que les collectivités contribuent à hauteur de 75% à l'investissement public, la mise sous tutelle des dotations, au fil des réformes, a été rapide sous couvert de la participation des collectivités à l'effort de maîtrise des dépenses publiques : ainsi le « contrat de croissance et de solidarité » (évolution des dotations en fonction de l'inflation et de la croissance entre 2004 et 2007) s'est transformé en « Contrat de stabilité » en 2008 (évolution des dotations au seul rythme de l'inflation prévisionnelle).

Pour 2011, les règles d'indexation disparaissent, les **dotations devenant une variable d'ajustement du Budget de l'Etat**.

L'Etat a confirmé un gel strict en valeur de l'ensemble des concours financiers aux collectivités (hors FCTVA) pour 2011 et au-delà, sans prise en compte de l'inflation. Pour la Région Centre, ce gel entraîne une baisse globale de 0,42% de ses recettes.

Les perspectives pour les prochaines années sont négatives, puisque le gel est annoncé jusqu'à 2013 au minimum, avec vraisemblablement une diminution d'au minimum 1% par an à compter de 2012.

Parallèlement, la réforme fiscale aura pour conséquence une perte presque totale d'autonomie pour la Région. Après la disparition de tout effet taux sur la taxe professionnelle en 2010, les taxes foncières bâtie et non bâtie sont transférées aux autres collectivités. **La Région perd donc ses recettes les plus dynamiques**, et récupère de la CVAE et les IFRS sans pouvoir en moduler le taux ni l'assiette.

En 2011, le manque à gagner lié à la réforme fiscale s'élèvera à 11,15 M€ pour atteindre progressivement 24,6 M€ en 2015. Il s'ajoute au manque à gagner lié au gel des dotations, qui représentera 12 M€ en 2011 (et jusqu'à 38 M€ en 2015).

Par ailleurs, les perspectives sont également limitées sur le produit de la fiscalité indirecte, puisque les consommations de carburants affichent un recul significatif sur l'année 2010, et que les ventes de véhicules ne cessent de reculer (-18,7% en septembre), avec la baisse progressive des mesures de soutien au secteur automobile.

Aussi bien par la réduction des dotations que par la limitation de leur autonomie fiscale, l'Etat semble vouloir enlever aux régions les moyens de faire face à leurs responsabilités, tout en continuant à leur demander d'intervenir dans des domaines qui relèvent de sa propre compétence.

C. L'Etat refuse de compenser intégralement les charges transférées aux régions

Depuis la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation, la Région subit les conséquences financières des transferts de compétence mal financés. L'absence de dynamisme des ressources transférées à titre de compensation (TIPP) ne permet pas de compenser intégralement le coût net restant à la charge de la Région.

Sur la période 2005 à 2010, la charge nette pour la Région des compétences transférées à titre obligatoire représente plus de 97 M€. Pour 2011, celle-ci augmentera encore pour atteindre plus de 27 M€.

**Coût net des compétences transférées à la Région
dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation**

<i>en €</i>	dépenses BP 2011	Estimation droit à compensation 2011	Charge nette 2011 pour la Région
Inventaire général du patrimoine culturel	340 000	376 260	- 36 260
AFPA	24 143 912	24 143 912	-
Organisation du réseau des centres d'informations sur la VAE	250 000	350 052	- 100 052
Gestion des TOS et emplois supports des compétences transférées	79 960 000	62 669 455	17 290 545
Formations sanitaires et sociales	39 032 000	31 138 151	7 893 849
Investissement dans les écoles et les instituts sanitaires et sociaux	1 834 000	-	1 834 000
Forfait d'externat	3 550 000	3 239 847	310 153
TOTAL	149 109 912	121 917 677	27 192 235

Le Budget proposé porte des priorités fortes pour la nouvelle étape du développement économique, social et environnemental de notre Région dans un contexte de perte totale d'autonomie financière et de baisse effective de nos recettes décidées par l'Etat.

François BONNEAU

BUDGET 2011

SOMMAIRE

I - Présentation générale

A - La répartition globale des dépenses.....	1
B - La répartition globale des recettes	2
C - La répartition des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) par politique.....	3
D - Les principaux indicateurs de gestion.....	3

II - Présentation du budget primitif par politique

A - Interventions régionales

Formations Professionnelles	10
Apprentissage	18
Enseignement - Lycées.....	24
Formations sanitaires et sociales	36
Enseignement supérieur.....	42
Recherche, Technologie et Innovation	48
Culture	54
Sports.....	64
Territoires solidaires	70
Technologies d'Information et de Communication.....	84
Environnement	88
Transports et déplacements	96
Tourisme	108
Economie - Innovation	114
Europe et Coopération décentralisée	126

B - Moyens généraux

Moyens généraux de l'administration.....	133
Communication	138
Moyens généraux financiers	139
Gestion des ressources humaines	151

III –Décisions budgétaires 2011

A - Le vote par fonction

L'approbation de la balance au chapitre en CP et en AP/AE.....	158
Les AP et AE par fonction et par politique régionale.....	159

B - Le vote de l'Architecture par Politique Régionale..... 168

C - Les dispositions fiscales

Fiscalité directe.....	169
Rappel des exonérations fiscales en vigueur.....	169
Fiscalité indirecte.....	169

D - La gestion de la dette et de la trésorerie..... 170

E - Les subventions à l'Agence Culture O Centre et à l'EPCC« Domaine régional de Chaumont sur Loire »..... 171

F - Les dispositions diverses

Barème de la Région pour le financement de l'apprentissage en 2011.....	172
Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement.....	173
Autorisations.....	173
Remises gracieuses.....	173
Modification du tableau des effectifs.....	173
Modification des dates limites d'affectation pour les AP et AE.....	174

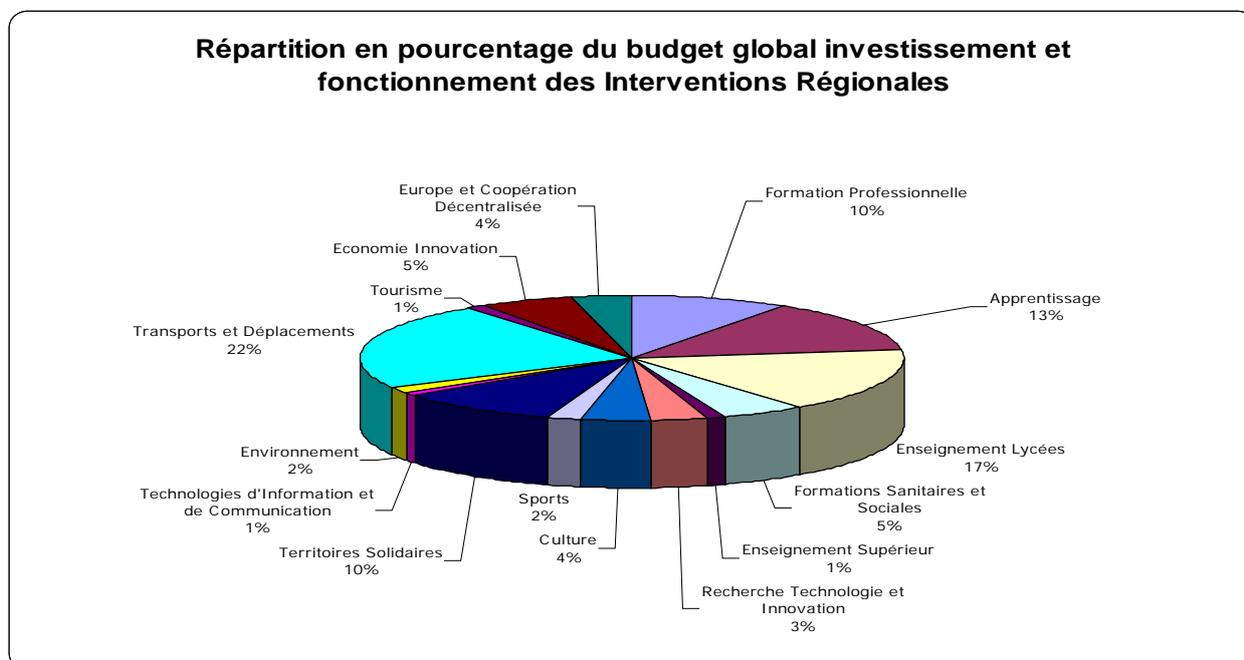
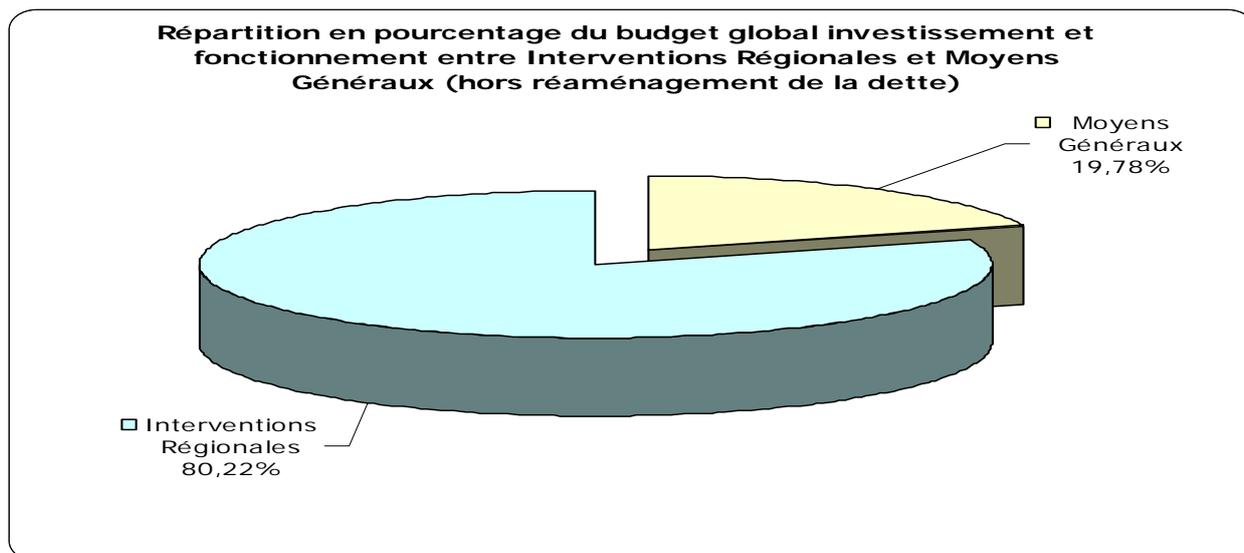
PRESENTATION GENERALE

A - La répartition globale des dépenses

Le budget 2011 s'équilibre au global à 1,224 Md€ (dont crédits de réaménagement de la dette pour 200 M€ en dépenses comme en recettes).

En considérant celui-ci hors gestion déléguée des fonds européens, les grandes masses s'élèvent à 996 M€ dont :

- En investissement : 307 M€ d'investissement régional, 43,3 M€ de remboursement en capital de la dette. Par ailleurs, la gestion déléguée des fonds européens représente 18,8 M€.
- En fonctionnement : 626 M€ de crédits régionaux, 19,9 M€ de frais financiers de la dette. Par ailleurs, la gestion déléguée des fonds européens représente 9,4 M€.



B - La répartition globale des recettes

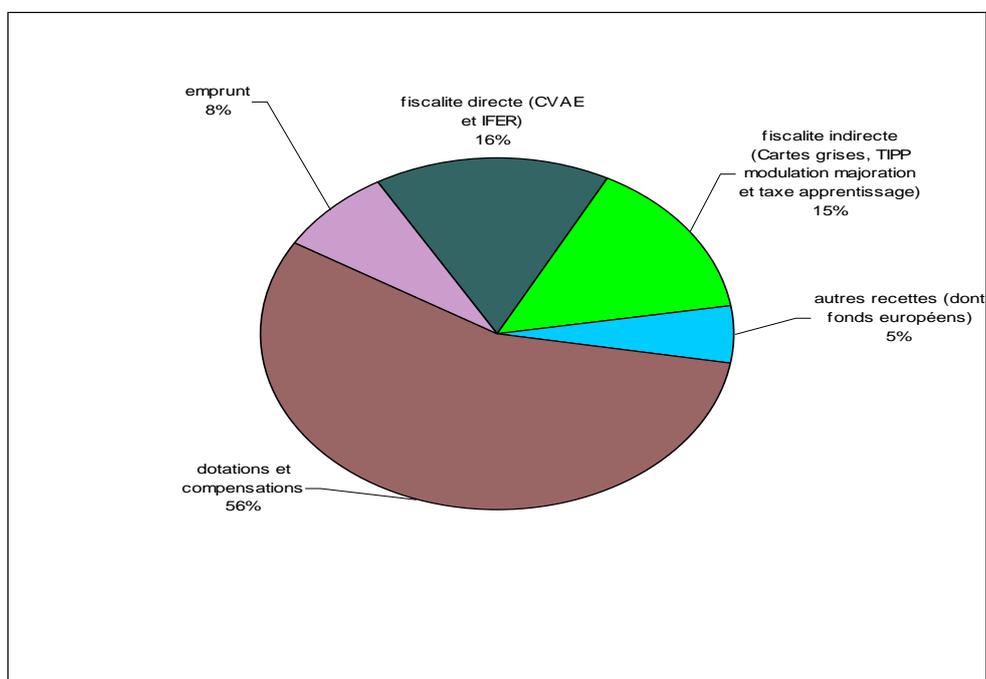
Les recettes se répartissent en plusieurs catégories :

En €	BP 2011
Dotations et compensations de l'Etat	572 330 650
Produits de la fiscalité directe et indirecte	316 283 450
Emprunt	83 000 000
Autres recettes (dont Fonds Européens)	53 057 800
Total Recettes (hors réaménagement de dette 200 M€)	1 024 671 900

La perte de levier fiscal des régions est de plus en plus flagrante : il n'y a plus de **réelle** fiscalité directe puisque pour la CVAE et les IFR, il n'y a pas de pouvoir de vote de taux ni de fixation d'assiette, même si cette « fiscalité directe » représente 16% des recettes régionales. La fiscalité indirecte représente 15 % des recettes totales (cartes grises, TIPP modulation et majoration Grenelle comprises et taxe d'apprentissage).

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, et notamment dans le débat d'orientations budgétaires, il faut noter que :

- les dotations et compensations de l'Etat (y compris TIPP part compensation) représentent plus de la moitié des ressources régionales, et qu'à l'intérieur de celles-ci est intégrée la nouvelle dotation globale de neutralisation comprenant le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).
- la fiscalité régionale (directe et indirecte) ne représente plus que 31 % de l'ensemble des ressources régionales.
- l'emprunt régional pour 2011 est fixé à 83 M€ (88,5 M€ au BP 2010)



A noter que la part de l'emprunt dans l'ensemble des ressources est toujours moindre et ne représente que 8,1 % de celles-ci (9 % au BP 2010).

C – La répartition des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) par politique

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du BP 2011 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2011 s'élève à 297 711 095 € (207 298 896 € au BP 2010)

Le montant total des AE ouvertes en 2011 s'élève à 37 547 402 € (44 018 500 € au BP 2010)

D – Les principaux indicateurs de gestion

Le financement du budget 2011 de la Région est assuré :

- en maintenant le taux de modulation de la TIPP et en la majorant d'une nouvelle fraction, conformément aux dispositions du Grenelle de l'environnement.
- en limitant la progression du taux sur les cartes grises à 1,5% (inflation prévisionnelle) et en conservant un taux de 0 pour les permis de conduire.

Fiscalité indirecte	Taux 2010	Taux 2011
Taxe sur les cartes grises	32,60 €/CV	33,09 €/CV
Taxe sur les Permis de conduire	0 €	0 €

- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 83 M€.

Conformément aux objectifs de gestion retenus par la Région dans sa stratégie financière à moyen terme :

- la capacité de désendettement est de 2,57 ans et reste inférieure à 4 ans (2,9 ans au BP 2010);
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 24,4 % (22,5 % au BP 2010). Celle-ci est supérieure à l'objectif fixé à 20% ;
- l'épargne nette est de 168,535 M€ finançant plus de la moitié des investissements (145,8 M€ au BP 2010).

Parallèlement, la principale source de financement du budget régional, les dotations de l'Etat, est de moins en moins dynamique (-0,42% par rapport au BP 2010).

Tous ces facteurs déforment la structure budgétaire des régions et la rapproche de celle des départements.

	Budget Primitif 2009	Budget Primitif 2010	Budget Primitif 2011
Recettes de fonctionnement	835 057 600	832 982 374	867 270 000
- Dépenses de fonctionnement	618 041 200	627 817 835	635 535 000
= Epargne de gestion	217 016 400	205 164 539	231 735 000
- Intérêts de la dette	20 100 000	18 100 000	19 900 000
= Epargne brute	196 916 400	187 064 539	211 835 000
- Remboursement de la dette en capital	36 000 000	41 300 000	43 300 000
= Epargne disponible	160 916 400	145 764 539	168 535 000
+ Dépenses d'investissement	307 560 700	307 560 700	325 936 900
- Recettes d'investissement	66 144 300	73 296 161	74 401 900
= Besoin de financement en investissement	241 416 400	234 264 539	251 535 000
Emprunt	80 500 000	88 500 000	83 000 000

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2010 DEPENSES	BP 2011 DEPENSES	BP 2010 RECETTES	BP 2011 RECETTES	BP 2011 AP et AE
		800 272 185	821 966 400	74 933 900	79 661 800
Total Investissement	304 913 200	322 635 700	28 960 500	32 616 200	295 511 095
Total Fonctionnement	495 358 985	499 330 700	45 973 400	47 045 600	36 547 402
FORMATION PROFESSIONNELLE	80 806 000	78 731 000	1 220 000	1 090 000	100 000
Investissement	425 000	100 000	0	0	100 000
Fonctionnement	80 381 000	78 631 000	1 220 000	1 090 000	0
APPRENTISSAGE	106 144 000	107 841 000	23 130 000	23 546 000	4 400 000
Investissement	6 660 000	10 000 000	0	0	4 400 000
Fonctionnement	99 484 000	97 841 000	23 130 000	23 546 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	144 478 580	137 033 900	8 523 000	8 278 000	113 999 518
Investissement	88 000 000	80 000 000	200 000	0	113 999 518
Fonctionnement	56 478 580	57 033 900	8 323 000	8 278 000	0
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	41 721 000	40 866 000	1 100 000	0	9 350 000
Investissement	2 500 000	1 834 000	0	0	0
Fonctionnement	39 221 000	39 032 000	1 100 000	0	9 350 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 759 000	10 756 500	0	0	6 690 000
Investissement	7 272 500	7 790 000	0	0	6 390 000
Fonctionnement	3 486 500	2 966 500	0	0	300 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	25 692 200	27 133 200	170 000	0	37 729 500
Investissement	16 984 200	18 473 000	50 000	0	33 429 500
Fonctionnement	8 708 000	8 660 200	120 000	0	4 300 000
CULTURE	33 840 000	34 079 000	4 942 300	4 098 900	3 830 820
Investissement	9 500 000	10 051 400	4 942 300	4 098 900	3 830 820
Fonctionnement	24 340 000	24 027 600	0	0	0
SPORTS	7 159 475	16 749 500	700 000	1 100 000	2 790 000
Investissement	3 484 075	13 344 100	700 000	1 100 000	2 790 000
Fonctionnement	3 675 400	3 405 400	0	0	0
TERRITOIRES SOLIDAIRES	80 135 841	79 743 100	0	0	84 769 000
Investissement	76 786 991	74 168 400	0	0	81 609 000
Fonctionnement	3 348 850	5 574 700	0	0	3 160 000
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 896 500	4 937 000	0	0	6 184 000
Investissement	428 500	1 285 000	0	0	6 270 000
Fonctionnement	4 468 000	3 652 000	0	0	-86 000
ENVIRONNEMENT	14 723 075	15 222 800	40 000	0	13 577 847
Investissement	6 869 831	6 930 000	0	0	13 072 847
Fonctionnement	7 853 244	8 292 800	40 000	0	505 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	169 077 672	183 605 100	1 633 000	1 428 000	10 643 402
Investissement	40 479 261	49 412 500	1 460 000	1 273 000	5 475 000
Fonctionnement	128 598 411	134 192 600	173 000	155 000	5 168 402
TOURISME	11 200 642	10 428 100	0	0	3 634 410
Investissement	6 790 642	6 295 100	0	0	3 584 410
Fonctionnement	4 410 000	4 133 000	0	0	50 000
ECONOMIE I INNOVATION	44 965 200	44 599 200	7 220 600	7 360 900	33 220 000
Investissement	24 057 200	23 895 200	7 063 200	7 344 300	19 420 000
Fonctionnement	20 908 000	20 704 000	157 400	16 600	13 800 000
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	24 673 000	30 241 000	26 255 000	32 760 000	1 140 000
Investissement	14 675 000	19 057 000	14 545 000	18 800 000	1 140 000
Investissement hors gestion déléguée des fonds européens	130 000	257 000	0	0	0
Fonctionnement	9 998 000	11 184 000	11 710 000	13 960 000	0
Fonctionnement hors gestion déléguée des fonds européens	2 948 000	1 784 000	4 360 000	4 060 000	0
TOTAL MOYENS GENERAUX	394 506 350	402 705 500	1 119 844 635	1 145 010 100	3 200 000
Total Investissement	243 947 500	246 601 200	332 835 661	324 785 700	2 200 000
Total Fonctionnement	150 558 850	156 104 300	787 008 974	820 224 400	1 000 000
COMMUNICATION	4 800 000	4 800 000	0	0	0
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 800 000	4 800 000	0	0	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 492 850	17 251 400	51 000	60 000	1 200 000
Investissement	2 647 500	3 006 200	0	0	1 200 000
Fonctionnement	13 845 350	14 245 200	51 000	60 000	0
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	262 308 500	267 190 700	1 116 851 635	1 141 418 100	2 000 000
Investissement	241 300 000	243 595 000	332 835 661	324 785 700	1 000 000
Fonctionnement	21 008 500	23 595 700	784 015 974	816 632 400	1 000 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	110 905 000	113 463 400	2 942 000	3 532 000	0
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	110 905 000	113 463 400	2 942 000	3 532 000	0
TOTAL GENERAL AVEC DETTE	1 194 778 535	1 224 671 900	1 194 778 535	1 224 671 900	335 258 497
Investissement	548 860 700	569 236 900	361 796 161	357 401 900	297 711 095
Fonctionnement	645 917 835	655 435 000	832 982 374	867 270 000	37 547 402
TOTAL GENERAL HORS DETTE <i>(Remboursement en capital, intérêt et réaménagement de la dette)</i>	935 378 535	961 471 900	994 778 535	1 024 671 900	
Investissement	307 560 700	325 936 900	161 796 161	157 401 900	
Fonctionnement	627 817 835	635 535 000	832 982 374	867 270 000	

PRESENTATION

DU BUDGET PRIMITIF

PAR POLITIQUE

A – Interventions régionales

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES ORIENTATIONS 2011

La formation tout au long de la vie, l'élévation du niveau de formation, la formation des demandeurs d'emploi et la sécurisation des parcours sont des objectifs prioritaires de notre action. La Région Centre au terme d'une concertation intense avec tous les acteurs de la formation a souhaité inscrire son action dans le cadre d'un véritable « service régional de la formation tout au long de la vie ». Cette démarche va de la formation initiale à la formation continue, et à la valorisation de toutes les formes d'expériences personnelles. La région met en œuvre des formations pour la qualification et l'insertion des demandeurs d'emplois. Elle propose le dispositif des « visas libre savoir » à tous les habitants. Enfin, elle porte la responsabilité particulière des formations sanitaires et sociales, initiales et continues.

Le budget 2011 s'inscrit dans un contexte qui impacte les modalités d'intervention de la Région en matière de formation professionnelle :

- Le désengagement de l'Etat d'un certain nombre d'actions ainsi que des financements conjoncturels dans le cadre du plan de relance en 2010 mais qui ne seront pas renouvelés en 2011. De plus, les modalités de financement des actions de formation par Pôle Emploi sont modifiées et nécessitent de réorganiser le co-achat qui avait été mis en place en Région Centre.
- La loi votée en novembre 2009 sur la réforme de la formation professionnelle exprime clairement l'ambition de la formation tout au long de la vie. A ce jour, néanmoins, des points importants ne sont pas stabilisés et notamment la réorganisation et le regroupement des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les procédures et modalités de financement du nouveau FPSPP (Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels). Cette situation rend plus complexe les opérations partenariales, les cofinancements, etc.
- Enfin, une situation de l'emploi qui, après une forte dégradation, semble se stabiliser et donner quelques signes d'amélioration.

Des difficultés importantes existent :

- sur certains territoires : en un an, augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits de 10,4 % dans le Loiret et 9,2 % pour le Cher ;
- pour certains publics : augmentation de 28,5% en un an du nombre de chômeurs longue durée et de 20,5 % du nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

Dans ce contexte difficile, la Région affiche sa volonté d'offrir à chaque citoyen la possibilité de se former et de se qualifier tout au long de sa vie.

- La politique sur la maîtrise des savoirs de base sera poursuivie et amplifiée. Le visa « compétence jeune », expérimenté fin 2009 et courant 2010 et sera déployé en 2011 en faveur de 1500 jeunes.
- Les actions d'insertion et de qualification au bénéfice des demandeurs d'emploi seront poursuivies et une expérimentation sera menée sur un nouveau dispositif, les CREQ (Contacts Régionaux pour l'Emploi et la Qualification), en faveur des jeunes sans aucune qualification et les plus en difficulté. Cette nouvelle mesure consiste en une prestation de formation avec un accompagnement renforcé et un appui pour lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi (logement, restauration, mobilité, accompagnement social, etc.).

- Le droit à la formation tout au long de la vie exprimé dans la loi sur la réforme de la formation professionnelle doit trouver son expression opérationnelle dans la nouvelle mesure de la mandature intitulée « contrats de continuité professionnelle ».

Cette mesure a pour objet de faciliter au maximum le continuum des parcours professionnels, d'éviter la rupture dans les parcours de formation liée notamment à des changements de statut (demandeur d'emploi, salarié, stagiaire de la formation professionnelle, etc.).

Des actions partenariales, majoritairement en cofinancement, seront montées pour des demandeurs d'emploi, des personnes en situation précaire (contrat aidé, CDD, etc.) et des salariés fragilisés du fait de leur manque de qualification ou de l'obsolescence de leurs compétences.

- Enfin, les actions menées en amont de la formation dans le champ de l'accueil, information, orientation et accompagnement seront poursuivies :
 - Poursuite du travail avec les prescripteurs Pôle Emploi, Missions Locales, Conseils Généraux, etc. afin que la formation profite au maximum à ceux qui en ont le plus besoin.
 - Mise à disposition d'informations à travers le site Etoile et par le N° Vert pour les partenaires.
 - Actions territorialisées pour avoir une véritable mise en réseau des lieux d'accueil, d'information et d'orientation au niveau des bassins d'emploi.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	100 000	-
Autorisations d'engagement	-	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	425 000,00	100 000,00	-	-
Fonctionnement	80 381 000,00	78 631 000,00	1 220 000,00	1 090 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Savoirs de base

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
SAVOIRS DE BASE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	7 700 000,00	8 203 000,00	130 000,00	-

- **Commentaires et explications**

Trois enjeux prioritaires sont à souligner sur ce programme :

1. Poursuivre l'effort envers les citoyens de la Région Centre pour une meilleure maîtrise des savoirs de base fondamentaux, étape incontournable pour aller vers la qualification et l'emploi. Dans la gamme des visas proposés, un effort particulier sera fait sur le visa « trois en un » (noyau dur des savoirs fondamentaux) et sur le développement de la « Mesure d'avenir » du visa « compétence jeune ». Le visa compétence jeune est un élément structurant pour le jeune en démarche de recherche d'emploi. Il a pour objectif essentiel de faire acquérir et/ou de renforcer les compétences et les connaissances nécessaires au jeune pour comprendre le monde du travail, construire un projet d'emploi, se valoriser et s'engager dans un processus de recherche d'emploi ou d'un métier adapté à ses acquis, ses compétences et ses choix.
2. Développer des fonctionnalités de la plate-forme Libres Savoirs pour permettre aux bénéficiaires une véritable traçabilité de leurs parcours et aux formateurs de mutualiser leurs ressources.

3. Poursuivre une politique de très forte proximité territoriale avec le réseau des Espaces Libres Savoirs et permettre ainsi une structuration adaptée de l'offre de formation sur les territoires.

Programme : Formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI	Investissement	300 000,00	-	-	-
	Fonctionnement	61 851 000,00	59 221 000,00	950 000,00	950 000,00

• **Commentaires et explications**

Ce programme s'inscrit dans la volonté politique de permettre à des demandeurs d'emploi de se qualifier dans un souci d'insertion ou de réinsertion professionnelle sur le marché du travail.

Les actions mises en œuvre sont des actions d'insertion (pour les publics les plus éloignés de l'emploi) et des actions de qualification (« certifiantes » permettant l'obtention d'un titre ou d'un diplôme ou « professionnalisantes » permettant l'adaptation des compétences, les compléments de formation nécessaires eu égard à l'évolution des métiers).

Des évolutions importantes sont apportées sur ce programme en 2011 :

- Une enveloppe globale Parcours vers la Qualification et l'Emploi sera créée et regroupera l'ancienne « Insertion », l'ancienne « Qualification » et l'AFPA. Des commandes seront passées aux organismes de formation en fonction de la situation des bénéficiaires.
- L'année 2011 sera marquée par la mise en place d'une **mesure d'avenir** : les CREQ (Contrats Régionaux pour l'Emploi et la Qualification). L'expérimentation sera lancée sur 500 CREQ, parcours individualisés pour des jeunes sans aucune qualification et qui bénéficieront d'un accompagnement renforcé tout au long de leur parcours et si besoin de prestations associées d'hébergement, de restauration et d'accompagnement social.

Au-delà du financement des actions de formation, il faut rappeler que la Région rémunère et prend en charge la protection sociale des stagiaires en formation, à savoir les demandeurs d'emploi qui ne sont pas indemnisés par l'assurance chômage au moment de leur entrée en formation. Cette mesure concerne environ 7 800 personnes chaque année.

**Programme : Actions d'accueil, information,
orientation**

• **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
ACTIONS D'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	6 930 000,00	7 307 000,00	140 000,00	140 000,00

• **Commentaires et explications**

Ce programme comprend :

La poursuite du financement des structures d'accueil et notamment des Missions Locales, avec pour priorité l'efficacité de l'offre des services envers les jeunes les plus en difficulté.

1. La mise en place d'actions d'accompagnement visant à réduire les freins à l'accès à la formation.

Il faut citer les aides à la mobilité mais également l'aide au permis de conduire pour les jeunes suivis par les Missions Locales dans la continuité des mesures votées en plénière de mars 2009 « Les jeunes face à la crise : la Région Centre mobilisée » (1 500 aides)

Sera mise en place en 2011 la nouvelle **mesure d'avenir** « 10 000 parrains pour l'emploi ». Cette mesure vise à :

- accompagner des jeunes en difficulté, dépourvus de réseau personnel dans les milieux professionnels, dans leur recherche d'emploi ou de contrat en alternance. Le parrain peut ainsi faire bénéficier ces jeunes de son propre réseau et de sa connaissance des employeurs potentiels.
- assurer leur suivi afin de les aider à s'insérer et à se maintenir dans le milieu du travail. Il ne s'agit pas de se substituer à l'encadrement de l'entreprise mais d'en être l'interlocuteur en cas de difficulté.
- contribuer avec le réseau d'accueil et de suivi des jeunes à trouver des solutions à leurs problèmes extra-professionnels, en assurant la médiation entre les jeunes et les services, organisme ou association compétents dans les domaines tels que le logement, les transports, les gardes d'enfants, la santé.

Il s'agit d'une fonction bénévole assurée de l'extérieur de l'entreprise, qui se distingue de celle du « tuteur » assurée au sein de l'entreprise par un membre du personnel qui aide la personne à se doter de savoirs professionnels.

2. La poursuite de l'accompagnement à la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience en matière d'information, de conseil, d'appui à la construction des dossiers et à la préparation des jurys.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la nouvelle mesure des Contrats de Continuité Professionnelle.

3. L'appui en cofinancement avec l'Etat au GIP Alfa Centre.

Une remise à plat des missions du GIP Alfa Centre est actuellement en cours afin d'optimiser les services rendus au vu des enjeux en matière de formation, d'anticipation des mutations économiques, etc.

4. Enfin, la démarche d'accompagnement qualité sera poursuivie avec deux priorités :

- L'adaptation de l'offre de formation, la modularisation et la professionnalisation des formateurs.
- L'enjeu de l'orientation et de l'information avec l'actualisation en continu du site Etoile et le travail sur la mise en réseau des lieux d'accueil sur les territoires.

Programme : Fonds régional pour l'emploi et la formation

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FONDS REGIONAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	3 900 000,00	3 900 000,00	-	-

• **Commentaires et explications**

En 2011, l'enjeu de ce programme est la mise en œuvre de la **mesure d'avenir** : Contrats de Continuité Professionnelle.

Le Contrat de Continuité Professionnelle s'inscrit dans une ambition politique forte de véritable sécurité professionnelle des actifs, qui ambitionne de répondre aux besoins des différents publics :

- celui des demandeurs d'emploi, pour lesquels un travail en partenariat très étroit doit être réalisé par Pôle Emploi afin que chaque conseiller puisse proposer une formation dans les plus brefs délais avec le moins d'attente possible, dès qu'il a détecté un besoin de formation nécessaire pour la réinsertion dans l'emploi.
- pour les salariés menacés de licenciement, des analyses doivent être faites au niveau territorial par bassin d'emplois pour identifier les situations, anticiper au maximum et monter des opérations en partenariat (entreprises, Etat, OPCA, Pôle Emploi, etc.), et pour apporter des solutions effectives aux besoins de formation repérés.
- pour les salariés fragilisés, le travail avec les OPCA doit être affiné pour identifier davantage les secteurs d'activité les plus touchés, les métiers en transformation, les entreprises menacées, etc.
- le travail déjà engagé auprès des salariés précaires (CDD, intérimaires, contrats aidés) sera poursuivi.

Programme : Equipement des centres de formation et d'AIOA

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-0179	31/12/2011	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FP	100 000	50 000	50 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION ET D'AIOA	Investissement	125 000,00	100 000,00	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications**

Le programme passe de 0,425 M€ en 2010 à 0,1 M€ en 2011.

Un budget de 0,1 M€ répondra à des demandes ponctuelles du réseau des Missions Locales (renouvellement de matériel informatique, etc.).

APPRENTISSAGE

LES ORIENTATIONS 2011

Chaque jeune, de notre région, doit pouvoir développer ses compétences et accéder à une qualification reconnue. La Région accentue sa politique en faveur des jeunes en matière d'apprentissage et d'alternance. L'élévation globale du niveau de formation est un objectif prioritaire. Dans le domaine de la formation initiale des jeunes, la Région a la responsabilité de l'apprentissage, à travers l'élaboration de la « carte régionale de l'apprentissage », le financement des maîtres d'apprentissage, l'équipement des Centres de Formation d'Apprentis.

Au-delà, la Région Centre a souhaité être solidaire des familles, en finançant le premier équipement des apprentis. Elle propose des initiatives visant à informer sur les risques de santé, et une incitation à la mobilité internationale. A travers des dispositifs adaptés, la Région encourage la découverte des pays européens, et si cela est possible, des expériences de stages à l'étranger. Des expérimentations sont menées afin de doter chaque lycéen et apprentis d'un « Environnement Numérique de Travail ».

L'année 2011 sera particulièrement importante pour l'apprentissage, avec le renouvellement des conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA. Ces conventions constituent le socle de l'action de la Région en matière d'apprentissage. Elles définissent en effet le fonctionnement général du dispositif de formation sur le territoire régional : offre de formation, capacités d'accueil et financement.

Le renouvellement des conventions constitue un moment privilégié avec la définition, en lien avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF), des orientations politiques régionales qui rythmeront le fonctionnement de l'apprentissage sur la période 2011 – 2016.

Cette démarche est d'autant plus importante qu'avec 20 000 jeunes en formation, l'apprentissage représente le tiers des effectifs du dispositif global de formation professionnelle initiale (apprentissage et voie scolaire).

En lien direct avec le renouvellement des conventions, l'année 2011 verra également la renégociation du Contrat d'objectifs et de moyens de l'apprentissage, conclu entre l'Etat, la Région et les grands acteurs du dispositif (Chambres Consulaires et branches professionnelles). La Région sera particulièrement vigilante quant au respect de sa compétence en matière d'apprentissage et au maintien des enveloppes financières actuellement mobilisées.

En complément de ces deux grands dossiers structurants, la Région poursuivra et renforcera son action en faveur de la qualification des jeunes. Parmi les nombreuses actions pédagogiques, culturelles et citoyennes soutenues par la Région, deux nouveaux projets seront lancés en 2011 :

- Le déploiement des Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les CFA. Les ENT s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale de développement de l'utilisation des TIC dans la formation des jeunes et des adultes. L'ENT, qui sera progressivement installé dans les CFA, sera un outil au service des jeunes, des formateurs et des entreprises. Il sera le support pour la mise en œuvre d'outils à finalités pédagogique, culturelle et citoyenne. Le déploiement des ENT au sein des CFA sera réalisé sur une période de 3 années.
- La structuration d'une offre de formation dans le secteur du social articulée autour d'un CFA régional associant les principaux acteurs du secteur.

Ainsi, malgré une situation difficile et les incertitudes financières qui pèsent sur le dispositif de formation, la Région conduira en 2011 une politique volontariste en faveur du développement qualitatif de l'apprentissage au service des jeunes.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	4 400 000	-
Autorisations d'engagement	-	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL APPRENTISSAGE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	6 660 000,00	10 000 000,00	-	-
Fonctionnement	99 484 000,00	97 841 000,00	23 130 000,00	23 546 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement
réhabilitation, équipement**

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-1558	31/12/2011	CMA 37- Equipements lourds suite travaux	2 400 000	800 000	800 000	800 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT	Investissement	4 224 240,00	7 911 000,00	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications**

Deux grands projets sont prévus au budget 2011 :

- Le lancement de l'implantation d'une école d'ingénieur par apprentissage à Châteauroux. Dans ce cadre, l'autorisation de programme de 6,5 M€ créée au budget 2010 sera mobilisée en 2011. Le montant total de cette opération est évalué à 15 M€ TTC équipements compris. 0,65 M€ de crédits de paiement sont prévus pour le lancement de l'opération ;
- La poursuite des travaux de restructuration du CFA interprofessionnel d'Indre et Loire

(Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire). Cette opération d'un montant total de 24 M€ TTC a été lancée en 2009. Elle fait l'objet d'un financement par la Région de 22,9 M€. Cette restructuration du CFA permettra aux 1 600 apprentis accueillis chaque année de bénéficier d'un outil de formation adapté et performant. 5,277 M€ de crédits de paiement seront mobilisés en 2011 pour cette opération.

Programme : Financement des Centres de Formation d'Apprentis

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-0180	31/12/2011	PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	2 000 000	1 500 224	499 776

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FINANCEMENT DES CFA	Investissement	2 035 760,00	2 089 000,00	-	-
	Fonctionnement	57 124 000,00	57 981 000,00	20 068 000,00	20 484 000,00

- **Commentaires et explications**

Le financement conventionnel des CFA constitue le cœur de l'intervention régionale dans le domaine de l'apprentissage ; il représente plus de 90% des crédits de fonctionnement versés annuellement par la Région aux établissements. L'intervention régionale permet d'assurer la formation des 20 000 apprentis ; elle concourt également aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Le financement conventionnel traduit le dynamisme de la Région en matière de diversification de l'offre de formation. Ainsi, entre 2005 et 2010, la Région a ouvert 198 nouvelles formations dont 164 de niveau bac et + dans une démarche générale d'élévation du niveau de qualification des jeunes.

Premier financeur des CFA dont elle assure en moyenne 55% des ressources, la Région doit faire face à une dégradation inquiétante de leur situation financière. En 2010, elle a ainsi été amenée à mobiliser une enveloppe spécifique de 1,5 M€ de crédits pour assurer l'équilibre budgétaire de 10 établissements.

La principale cause de cette situation est la faiblesse de la taxe d'apprentissage perçue par les CFA. Cette ressource versée par les entreprises ne participe en moyenne qu'à hauteur de 20% à leur financement. La collecte de taxe 2010 n'a pas été bonne avec une baisse de près de 5% de la taxe perçue par les CFA interprofessionnels (- 300 000 €). Si les difficultés économiques expliquent en partie cette situation (la taxe est calculée à partir de la masse salariale des entreprises), il n'en demeure pas moins que le fonctionnement général du dispositif n'est pas satisfaisant et conduit à des inégalités très importantes entre les CFA.

Malgré les sollicitations réitérées des Régions, **l'Etat n'a pas encore adopté les mesures permettant de garantir la transparence du dispositif et une répartition équitable des ressources.**

Pour l'année 2011, il est proposé d'augmenter de 1,5% le barème de financement des CFA,

afin d'accompagner partiellement l'évolution des budgets, en particulier l'évolution de la masse salariale des établissements.

Programme : Egalité des chances

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
EGALITE DES CHANCES	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	4 310 000,00	4 310 000,00	2 112 000,00	2 112 000,00

- **Commentaires et explications**

La réussite des parcours de formation des jeunes constitue la priorité régionale en matière de formation professionnelle des jeunes. Dans ce cadre, la Région développe de nombreux programmes visant à accompagner les jeunes en difficulté : modularisation et individualisation des parcours, suivi des apprentis en entreprise, accès aux savoirs de base, lutte contre les abandons en cours de formation, développement de l'utilisation des TIC, plan régional de formation des formateurs de CFA.

Ces chantiers soutenus par l'Europe donnent des résultats probants avec de bons taux de réussite à l'examen (plus de 75% de réussite pour les plus bas niveaux de qualification) et un recul progressif des abandons en cours de formation (10,5% pour les jeunes formés sur la période 2007 – 2009).

L'action d'animation de la Région débouche également sur la création d'un véritable réseau d'établissements avec à la clé des partages d'expériences et de pratiques pédagogiques.

L'année 2011 verra plus particulièrement le déploiement des Espaces Numériques de Travail (ENT) au sein des CFA. Par ailleurs, en complément des actions à caractère pédagogiques, la Région soutiendra également les initiatives culturelles ou citoyennes proposées par les CFA.

Programme : Aides aux employeurs d'apprentis

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	36 900 000,00	34 400 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

En juillet 2010, la Région a refondu le dispositif des aides aux employeurs d'apprentis, afin de l'adapter aux réalités et enjeux actuels de l'apprentissage.

Le nouveau dispositif, qui s'applique aux contrats conclus à compter de la rentrée scolaire de 2010, s'organise autour d'une prime annuelle de base de 1 000 € par apprenti à laquelle peut s'ajouter diverses majorations en fonction du profil de l'apprenti et de l'entreprise. Le nouveau dispositif a notamment introduit le principe du versement des primes aux employeurs publics accueillant des apprentis dans des formations du secteur sanitaire et social.

En 2011, ce sont 12 000 entreprises implantées sur le territoire régional qui bénéficieront des aides régionales.

Programme : Mobilité des apprentis

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
MOBILITE DES APPRENTIS	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	1 150 000,00	1 150 000,00	950 000,00	950 000,00

- **Commentaires et explications**

Avec le Tran's Europe Centre et Euro Métiers Centre, la Région propose un panel particulièrement étoffé et adapté de dispositifs permettant à tous les publics de bénéficier d'une mobilité :

- Mobilité courte (7 jours) de découverte culturelle et citoyenne des pays européens avec le Tran's Europe Centre ouvert aux apprentis préparant des formations de niveaux CAP et Bac.
- Mobilité courte (2 à 3 semaines) à finalité professionnelle dans des entreprises européennes avec les dispositifs Euro Métiers Centre « premiers parcours » et Euro Métiers Centre « Bac + ».
- Mobilité Longue (6 mois) à finalité professionnelle dans des entreprises européennes à finalité professionnelle pour les apprentis ayant achevé leur formation avec le dispositif Euro Métiers Centre « jeunes diplômés ».

Ces dispositifs soutenus financièrement par l'Europe permettent non seulement aux apprentis de compléter leur formation professionnelle, mais ils constituent aussi un vecteur de maturation humaine particulièrement fort.

ENSEIGNEMENT - LYCEES

LES ORIENTATIONS 2011

Dans un contexte de désengagement de l'Etat du système éducatif, la Région Centre mobilise des moyens importants afin d'assurer la réussite scolaire des lycéens de la Région et d'améliorer leurs conditions de vie.

La Région assume les conséquences de la Réforme des filières générales et technologiques, imposée par l'Etat, sans concertation préalable sur les moyens en ressources et équipements pédagogiques à mettre en œuvre. Cette Réforme est une nouvelle occasion de réduire les moyens humains au sein des établissements.

La Région conforte **son engagement en faveur de l'égal accès à l'éducation**, avec la gratuité totale des manuels scolaires, dont l'expérimentation des manuels numériques pour 9 lycées, l'aide au premier équipement professionnel, l'aide à la restauration scolaire pour les familles en difficultés. Elle soutient les échanges et séjours des classes en Europe avec le dispositif Trans' Europe Centre, dont le succès est constant auprès des établissements, cependant des critères plus exigeants seront introduits dans la démarche, notamment dans le choix des thèmes européens.

Un accompagnement éducatif pour favoriser réussite scolaire et épanouissement personnel :

La Région consolide sa démarche « Assure ta rentrée » et « Assure ton année » afin de lutter contre le décrochage scolaire et de permettre un suivi des jeunes tout au long de l'année, en liaison avec les partenaires institutionnels et professionnels.

Malgré ses contraintes budgétaires, elle poursuit son soutien au projet Net O Centre avec l'aide aux devoirs en ligne, en l'étendant à de nouveaux lycées. Les actions éducatives visant à valoriser les talents individuels des élèves sont toujours favorisées, mais elle privilégie les initiatives et la participation des lycéens en accentuant les projets « lycéens citoyens ».

La politique d'information et d'orientation développera plus de cohérence et de concertation avec nos partenaires pour la réalisation des forums départementaux.

L'amélioration des infrastructures pour mieux accueillir l'ensemble de la Communauté scolaire et garantir l'égalité des chances :

La politique d'investissement pour les lycées ne se dément pas, avec une priorité forte pour rendre les internats plus attractifs et conformes aux prescriptions de sécurité, avec la poursuite du programme de rénovation et de restructuration des externats, des ateliers, pour aboutir à la modernisation du patrimoine régional immobilier.

2011 est une année de confirmation de l'engagement de la Région :

- pour la qualité de vie dans les lycées et l'amélioration des conditions d'accueil,
- pour l'attractivité de la restauration scolaire avec le label Self O Centre, et le maintien de l'aide aux familles,
- pour l'égalité des chances et l'accompagnement éducatif.

2011 est aussi une année de changement :

- car elle impulsera des actions fortes pour l'efficacité énergétique,
- car elle engagera de nouvelles orientations dans sa politique de prévention santé des lycéens,
- car elle développera un nouvel outil de dialogue de gestion avec les lycées, dans un souci de coordination et d'adéquation à leurs besoins.

Une politique très affirmée de performance énergétique :

Des actions seront conduites, d'une part, dans le cadre du Contrat de Performance Energétique conclu avec Eifficentre qui investira 18 millions dès cette année sur 18 sites de lycées et, d'autre part, au moyen d'opérations menées en direct par la Collectivité sur des lycées hors CPE à raison de 14,05 millions de crédits en 2011, tant sur des opérations en cours (exemples : restructuration du lycée André Ampère, maintenance de l'externat du lycée Elsa Trionnet), que sur de nouvelles opérations (construction d'une halle Bois au lycée Breszka, mise en place d'une « Gestion Technique Centralisée » dans les lycées Balzac et lycée Agricole de Chambray les Tours,...). Au-delà de l'ensemble de ces opérations, 12,23 M€ d'opérations nouvelles, travaux d'isolation, de rénovations et innovations en équipements techniques énergétiques seront lancés.

Des choix raisonnés et justifiés pour accroître les équipements et ressources pédagogiques :

La Région souhaite promouvoir le développement des Espaces Numériques de Travail, en continuant ses efforts en équipements TICE, cependant elle agira selon le rythme prescrit par l'Etat pour l'acquisition des nouveaux équipements liés à la réforme des filières technologiques. Elle fera l'inventaire de toutes ses précédentes acquisitions d'équipements fonctionnels et pédagogiques, pour mieux rationaliser les campagnes de renouvellement, répondre à l'évolution des technologies et des enseignements.

Une volonté affichée en prévention santé :

La Région innove avec un dispositif « lycées en santé » qui, en s'appuyant sur une vaste étude des comportements des lycéens dans ce domaine, proposera de favoriser des actions éducatives contre toutes formes d'addiction (tabac, alimentation, drogues, médicaments, comportements violents...), ainsi que des initiatives visant à rendre les lycéens acteurs et relais de santé dans les champs de l'alimentation, des conduites à risques et de l'environnement.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
ENSEIGNEMENT LYCEES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	71 813 518	42 186 000
Autorisations d'engagement	-	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENSEIGNEMENT LYCEES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	88 000 000,00	80 000 000,00	200 000,00	-
Fonctionnement	56 478 580,00	57 033 900,00	8 323 000,00	8 278 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement,
réhabilitation, équipement**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme créées ou modifiées*

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2004-0014		EXTENSIONS, RESTRUCTURATIONS	9 450 000	500 000	3 100 000	3 500 000	1 300 000
2008-0014		EXTENSIONS, RESTRUCTURATIONS	15 920 000	1 000 000	2 582 000	2 069 600	2 149 200
2009-0014		EXTENSIONS, RESTRUCTURATIONS	15 550 000	-	1 165 250	2 332 500	2 021 500
2010-0014		EXTENSIONS, RESTRUCTURATIONS	300 000	300 000	-	-	-
2010-1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIEN	650 000	22 750	48 750	97 500	84 500
2011-1214	31/12/2011	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIEN	3 260 000	78 200	57 380	684 600	440 100
2006-0013		ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE	316 000	116 000	150 000	50 000	-
2011-0013	31/12/2011	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	4 504 000	315 280	1 216 080	1 576 400	540 480
2011-2775	31/12/2011	CPE POUR 18 LYCEES (LOYER INVESTISSEMENT)	36 837 000	542 000	2 429 000	2 548 000	2 668 000
2011-1955	31/12/2011	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES/AN	12 230 000	1 000 000	2 690 000	4 280 500	1 667 600
2011-0007	31/12/2011	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS MEUBLES	10 000 000	3 500 000	4 100 000	1 700 000	700 000
2011-0933	31/12/2011	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	700 000	148 050	238 000	173 950	133 000
2011-0012	31/12/2011	AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	4 282 518	1 798 657	1 755 832	685 202	42 827

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	88 000 000,00	80 000 000,00	200 000,00	-
	Fonctionnement	4 408 000,00	5 535 501,00	20 000,00	20 000,00

- **Commentaires et explications**

Opération : Constructions, réhabilitations et restructurations :

Cette opération permet d'ouvrir ou d'abonder des autorisations de programmes pour poursuivre des programmes engagés précédemment ou pour initier de nouvelles opérations. Elle regroupe les extensions/restructurations et les grosses réparations et gros entretiens, dont une partie concerne les mises aux normes et l'amélioration induite de l'efficacité énergétique.

En investissement

- **« extensions/restructurations » (41,22 M€ en abondement)**

Les opérations suivantes feront l'objet d'un abondement :

- 4,35 M€ pour la restructuration de l'internat du lycée Alain Fournier de Bourges
- 3,8 M€ pour la restructuration de l'internat du lycée Pierre Emile Martin de Bourges.
- 0,3 M€ pour la restructuration des internats du lycée Vaillant – Cassin de Vierzon
- 9,45 M€ pour la poursuite de la restructuration/reconstruction de l'EREA Eric Tabarly de Châteauroux,
- 12,12 M€ pour la construction d'une halle Bois au lycée Gaudier Breszka de Saint Jean de Braye
- 11,2 M€ pour la restructuration du lycée Château Blanc de Chalette/Loing
- **« Grosses Réparations Gros Entretien » (0,65 M€ en abondement et 3,26 M€ en opérations nouvelles)**

Un abondement est prévu pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'opération sur le clos et couvert de l'externat du lycée Paul Louis Courier de Tours.

Parmi les opérations nouvelles, on peut citer :

- la réfection des sols des circulations du lycée Dolto de Olivet,
- la réfection des SSI du lycée Jeannette Verdier de Montargis et du lycée Jacques de Vaucanson de Tours,
- la création d'une zone vie scolaire au lycée Jean Zay d'Orléans,
- la création d'abris couverts pour l'accès aux restaurants scolaires du lycée Beauregard de Château-Renault et du lycée agricole de Fondettes,

- la rénovation de laboratoires de Chimie au lycée Grandmont de Tours,
- la rénovation du restaurant de la cité scolaire Chaptal du lycée Vinci d'Amboise,
- la maintenance du gymnase du lycée Gaudier Breszka à Saint Jean de Braye,
- l'installation de couveuses bio au lycée horticole de Blois pour un projet en partenariat avec l'Aménagement du territoire.

En fonctionnement

0,5 M€ permettront l'indemnisation des participants aux concours et jurys de maîtrise d'œuvre ainsi que l'indemnisation des participants aux jurys du 1% artistique.

Opération : Entretien, maintenance et cadre de vie

En investissement

- **« Entretien, maintenance et cadre de vie » (0,316 M€ en abondement et 4,504 M€ en opérations nouvelles)**

L'opération relative à la reconstruction d'un logement de fonction et de parkings au lycée Jean Monnet de Joué Lès Tours, sera abondée de 0,316 M€ dans le cadre du projet de réalisation du tramway de l'agglomération de Tours.

Les opérations nouvelles permettront de conduire les chantiers de cadre de vie (rénovation et aménagement de locaux, rénovation et remplacement d'organes techniques) des lycées.

- **« Contrat de Performance Energétique (CPE) pour 18 sites de lycées » (36,837 M€)**

La Région a conclu le 2 août 2010 et pour une durée de 15 ans un contrat de performance énergétique avec la société Efficentre dont l'objectif est de réduire la consommation énergétique des lycées de 40%, de réduire de 50% les gaz à effet de serre et d'accroître le recours aux énergies renouvelables (15% de couverture des besoins). Il s'agit d'une **mesure d'avenir**.

L'investissement se répartit entre interventions sur le bâti (isolation des lycées) et sur les équipements techniques de lycées. Les différents chantiers d'investissement seront conduits par Efficentre en 17 mois et la collectivité payera les loyers afférents sur 15 ans.

- **« Efficacité énergétique » (12,23 M€ en opérations nouvelles)**

Cette **mesure d'avenir** consiste à conduire, pour les lycées hors du contrat de performance énergétique précédemment décrit, des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique. Elles porteront tant sur l'amélioration de l'isolation des bâtiments que sur les équipements techniques, comme :

- la construction de 3 nouvelles chaufferies bois pour les lycées agricoles d'Areines et de La Saussaye ainsi que pour la cité scolaire Claude de France – Denis Papin à Romorantin,
- la mise en place de « Gestion technique centralisée (GTC) », plans de comptage et régulations des lycées Balzac et Paul Louis Courier de Tours ainsi que du lycée agricole de Chambray Lès Tours,

- la rénovation de la chaufferie du lycée Beauregard à Château Renault,
- l'isolation des lycées Pasteur au Blanc, Pierre et Marie Curie à Châteauroux (internat demi pension) et Alfred de Vigny à Loches (externat – logements),
- une étude pour le déploiement d'un plan de comptage,

A ces 12,23 M€ d'AP s'ajoutent les investissements participant à l'efficacité énergétique» conduits au sein des autres programmes notamment « extensions/restructurations ».

En fonctionnement

- 2 M€ seront consacrés aux petits travaux d'entretien, réparations, cadre de vie des lycées publics,
- 0,1 M€ serviront à la réparation et location de bâtiments démontables,
- 2,026 M€ permettront d'honorer les loyers de fonctionnement 2011 du contrat de performance énergétique. Ces sommes seront imputées sur l'autorisation d'engagement de 43,247 M€ ouverte en DM 2 de 2010.

Une recette de **0,020 M€** est attendue du Conseil Général du Cher, pour le remboursement des coûts des matières d'œuvre nécessaires à la réalisation par l'EMOP de chantiers dans les collèges, conformément à la convention passée entre la Région Centre et le Conseil Général du Cher.

Opération : acquisition, renouvellement, réparations de biens

En investissement

- **« Acquisitions, renouvellement, réparations de biens meubles» (10 M€)**

Les besoins portent sur :

- 3,35 M€ pour l'achat d'équipements suite aux restructurations immobilières,
- le renouvellement des matériels informatiques et l'achat d'éléments actifs pour réseaux câblés,
- la rénovation de filières.

Cette opération consacrera environ 0,08 M€ à des aménagements de poste de travail pour l'insertion et le maintien de personnes en situation de handicap. Une recette équivalente à la dépense sera sollicitée auprès du « Fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPH) ».

En fonctionnement

0,2 M€ serviront à la réparation de biens mobiliers.

Opération : *Etudes préalables et foncier*

En investissement

- « études préalables et foncier» (0,7 M€)

En fonctionnement

0,02 M€ serviront au paiement des prestations cadastrales.

Opération : *aide à l'enseignement privé pour les établissements sous contrat*

En investissement

- « aide à l'enseignement privé sous contrat» (4,28 M€)

Les principales opérations concernées sont les suivantes:

- le transfert du lycée Ste Marguerite de Tours,
- la seconde tranche de restructuration et la rénovation de l'internat du lycée La Providence de Blois,
- la seconde tranche de la construction de l'internat – vie scolaire – restauration – administration de la MFR de Chaingy,
- l'aide à l'investissement pour l'enseignement général (loi Falloux),
- l'aide au renouvellement informatique.

Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	44 588 900,00	44 653 099,00	8 080 000,00	8 080 000,00

- **Commentaires et explications**

Dotations et subvention de fonctionnement des lycées publics (33,629 M€)

Les crédits inscrits sur ces lignes permettront de verser la dotation générale de fonctionnement des lycées, la dotation pour petits travaux du propriétaire, ainsi que la dotation pour transport d'élèves et la dotation pour l'EPS.

Dotations et subventions de fonctionnement des lycées privés (9,698 M€)

Les crédits inscrits sur ces lignes permettront de régler les forfaits d'externat pour la part « matériel » calculée à parité de la dotation générale de fonctionnement des lycées publics et

pour la part « personnel » qui est un reversement de la compensation de l'Etat auquel il sera ajouté la part des mesures régionales en faveur des lycées publics.
Les lycées privés reçoivent également une dotation EPS calculée à parité de la dotation EPS des lycées publics.

Une recette de **0,080 M€** est attendue des lycées privés sous contrat pour le remboursement des dépenses liées aux "baux locatifs privés".

Prestations de services divers (1, 066 M€)

Les crédits sur ces lignes seront principalement consacrés au paiement de l'assurance du patrimoine mobilier et immobilier de la Région.

Frais d'hébergement et de restauration (0,26 M€)

Les crédits inscrits permettront de garantir sur l'année scolaire 2010/2011 l'aide aux familles pour l'accès à la restauration. Cette mesure a été mise en place en septembre 2009 dans un contexte de crise économique importante. Elle consiste à aider les familles dans la nécessité à régler les frais de restauration au lycée pour leurs enfants.

Une recette de **8 M€** est attendue des lycées publics au titre de la participation des familles à la rémunération du personnel de service et d'hébergement des établissements publics d'enseignement.

Ce prélèvement s'applique à tous les établissements à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille. Il porte sur l'ensemble des recettes d'hébergement et de restauration.

Je vous propose de fixer le taux de prélèvement à 21% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service annexe de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.

Programme : Mobilité des lycéens

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
MOBILITE DES LYCEENS	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	2 948 000,00	2 358 000,00	93 000,00	93 000,00

- **Commentaires et explications**

La politique de **mobilité** sera maintenue en 2011 pour un montant global de **2,358 M€**. Le champ et les critères des 3 dispositifs (stages professionnels en Europe « Léonardo », Actions Internationales et Trans'Europe Centre) seront revus en début d'année civile avec application pour l'année scolaire 2011/2012.

Une recette de **0,093 M€** est attendue au titre de la mobilité européenne pour le dispositif Léonardo.

Programme : Egalité des chances

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
EGALITE DES CHANCES	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	3 365 000,00	3 330 000,00	-	-

Commentaires et explications

Les dispositifs à financer de l'opération « **Accompagnement éducatif** » seront revus en 2011 à hauteur de **0,375 M€**, tout en maintenant la prise en charge du ramassage des déchets toxiques dans les lycées et en recentrant les actions autour des axes du projet « lycéen-citoyen ».

Dans le cadre de l'opération « **Politique d'intégration** », les dispositifs « aide aux devoirs » et « français langue étrangère » se poursuivront en 2011 à hauteur de **0,150 M€**.

Les crédits dédiés à l'opération « **Aide régionale au 1^{er} équipement** » se situeront à hauteur de **0,445 M€**.

Les crédits inscrits sur la ligne « **Manuels scolaires transmissibles** » à hauteur de **1,9 M€** serviront à assurer le renouvellement des manuels scolaires des 1^{ères} d'enseignement général et technologique (changement des référentiels liés à la réforme des lycées) et des secondes des lycées pour lesquels la totalité du renouvellement des manuels n'aura pu être effectuée en 2010.

Les crédits inscrits sur la ligne « **Manuels scolaires non transmissibles** » à hauteur de **0,460 M€** permettront de subventionner les établissements pour l'acquisition des cahiers d'exercice en sections professionnelles et de poursuivre l'expérimentation des manuels scolaires numériques dans les 9 établissements volontaires sur 4 matières.

Programme : Information et orientation

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
INFORMATION ET ORIENTATION	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	1 168 680,00	657 300,00	130 000,00	85 000,00

Commentaires et explications

Les crédits de l'opération « **Publications et partenariats** » à hauteur de **0,124 M€** permettront d'assurer le financement des partenariats avec l'ONISEP, le CRIPTARC et le CRDP (2011/2012 : dernière année d'application des accords cadre).

Les crédits de l'opération « **Soutien aux forums, salons et manifestations d'orientation** » à hauteur de **0,4 M€** permettront la poursuite du soutien aux forums d'orientation dont le nombre sera ramené pour l'année scolaire 2011/2012 à 7 sur la Région, et à la participation des lycéens aux salons des artisanales de Chartres et des métiers d'art d'Orléans

Les crédits de l'opération « **Assure ton année** » à hauteur de **0,133 M€** permettront à 160 jeunes en situation de décrochage scolaire un retour en formation qualifiante (50 en 2010 et 110 en 2011). C'est l'une des trois expérimentations figurant dans la convention Etat Région du 10 juillet 2009 « Mobilisation pour l'insertion des jeunes en région Centre ». L'expérimentation est menée sur Tours (au sein du Lycée Albert Bayet) et sur Bourges (Lycée Pierre-Emile Martin). Le dispositif, opérationnel depuis le 22 mars 2010 et jusqu'au 30 juin 2011, fonctionne sur le mode de l'entrée / sortie permanente et s'appuie, pour fonctionner, sur 2 référentes (une par site) ainsi que sur une équipe de formateurs du réseau des GRETA spécialisés dans le domaine de l'insertion et de l'individualisation des parcours.

Une recette de 0,085 M€ est attendue en 2011 au titre de ce dispositif, provenant du ministère de la jeunesse et des solidarités actives dans le cadre du programme national d'expérimentations pour la jeunesse.

Programme : Prévention santé dans les lycées

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PREVENTION SANTE DANS LES LYCEES	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	-	500 000,00	-	-

Commentaires et explications

La **mesure d'avenir « Prévention santé dans les lycées »** a été mise en place à titre expérimental en octobre 2010.

Une enquête a été lancée en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et menée par l'Office régional de la Santé (ORS) auprès des lycées mais par le biais du réseau des infirmières scolaires. Cette enquête a pour objectif d'avoir une image de la santé des jeunes lycéens en Région Centre pour pouvoir mettre en place une politique de prévention efficace et en adéquation avec les objectifs de santé publique.

En parallèle, un appel à projets est lancé auprès de lycées volontaires pour une expérimentation « lycées en santé ».

Le bilan sera fait en assemblée plénière en 2011 afin de fixer les axes nouveaux d'intervention générale pour les années scolaires suivantes et poursuivre l'expérimentation « lycée en santé ».

Cette mesure bénéficiera d'un crédit de **0,500 M€** en 2011.

**FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

LES ORIENTATIONS 2011

L'allongement de la durée de la vie engendre de nouveaux besoins dans la population et de nouveaux enjeux pour les pouvoirs publics : formation de personnels soignants, qualification des professionnels déjà en fonction, amélioration des infrastructures, développement des services à la personne, etc.

La Région Centre a choisi de porter une politique d'ensemble en matière de formations sanitaires et sociales, inspirée par deux idées forces, la solidarité et la création d'emplois et articulées autour d'une triple exigence :

- valoriser les métiers,
- augmenter le nombre et le niveau de qualification des professionnels
- améliorer la qualité de vie des habitants.

Cette volonté se justifie d'autant plus que les secteurs sanitaires, social et des aides à la personne constituent le premier pourvoyeur d'emplois en région Centre.

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'implication de l'Etat diminue largement alors même que la demande sociale est de plus en plus forte. L'adoption du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) en 2007 constitue une réponse à ce désengagement et marque, surtout, la volonté régionale de proposer une offre de formations de qualité qui associe l'ensemble des acteurs du secteur.

La région Centre était l'une des trois régions pilote dans le cadre du Plan des métiers pour la mise en œuvre de mesures expérimentales en direction des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. L'Etat a choisi d'arrêter cette politique malgré une évaluation qui valorisait l'engagement des trois régions pilotes et qui soulignait l'utilité de cette démarche et malgré un besoin qui 'ira qu'en se développant.

La formation de 10 000 personnels soignants

La pénurie de professionnels dans le secteur sanitaire et social, particulièrement sensible dans certaines parties de notre territoire, nécessitait une réponse forte. La mesure phare mise en œuvre par la Région s'est fixée comme objectif de former 10 000 personnels soignants, sociaux ou d'aide à domicile. Depuis 2005, en plus des 6 000 places annuelles financées au titre du transfert de compétences par la Région dans les instituts de formation sanitaire et sociale, le Conseil régional a financé ou cofinancé 15 780 places de stage.

Favoriser l'accès à la formation : Les bourses sanitaires et sociales

Le dispositif régional d'octroi de bourses favorise l'accès à ses formations et contribue à la valorisation des métiers. Chaque année la Région accorde environ 2 300 bourses, concernant 37 % des effectifs. Avec son 6ème échelon de Bourses d'un montant de 6 600€ accordé au tiers des étudiants boursiers, la région Centre a choisi de s'engager fortement en faveur de l'égalité à l'accès à la formation.

Parallèlement, les formations paramédicales de niveau V (aide-soignant, auxiliaire de puériculture et ambulanciers) bénéficient en région Centre de la gratuité d'accès (à l'exception des promotions professionnelles qui restent à la charge de l'employeur actuel).

Le financement des écoles et instituts

Dans le secteur sanitaire, 27 écoles dispensent des formations (15 centres hospitaliers, qui regroupent pour certains plusieurs établissements et 2 écoles dépendant de la Croix Rouge Française) auprès de plus de 4 500 étudiants. Les formations sociales sont prises en charge par l'Institut du Travail Social (ITS) à Tours (37), l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) à Olivet (45) et l'Ecole Régionale de Formation au Service Social (ERFSS) dépendant de la Croix

Rouge, à Tours (37), représentant plus de 1 500 étudiants. La Région consacre en 2011 la somme de 30,2 M€ à ce financement.

L'amélioration des infrastructures

Les principales actions prévues en 2011 :

- La réalisation d'un diagnostic immobilier de l'ensemble des écoles et instituts de formation;
- Le lancement de projets prioritaires (les locaux de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Social de Tours, Etude de faisabilité pour le relogement de l'Institut de Formation d'Aide Soignant à Bourges...),
- La poursuite du câblage des établissements, avec l'appui technique du GIP Récia, afin de favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	-	-
Autorisations d'engagement	9 350 000	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	2 500 000,00	1 834 000,00	-	-
Fonctionnement	39 221 000,00	39 032 000,00	1 100 000,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	29 321 000,00	30 211 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Financement des écoles et instituts de formation sanitaire

La Région « a la charge du fonctionnement et de l'équipement » des établissements agréés pour dispenser des formations sanitaires (loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales)

En région Centre, ces établissements représentent 48 écoles et filières de formations rattachées à 17 organismes gestionnaires (16 centres hospitaliers et l'Institut Régional des Formations Sanitaires et Sociales (IRFSS) de la Croix Rouge Française qui supervise 2 écoles).

Financement des écoles et instituts de formation sociale

La Région doit verser des subventions de fonctionnement aux trois établissements agréés en Région Centre pour dispenser des formations sociales initiales en souscrivant avec chacun d'eux une convention.

Ces établissements sont l'Institut du Travail Social (ITS) à Tours (37), l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) à Olivet (45) et l'Ecole Régionale des Formations Sanitaires et Sociales de la Croix Rouge (ERFSS) à Tours (37).

Le budget 2011 s'établit à 30,2 M€ contre 29,321 M€ l'an dernier. Cette augmentation porte sur le constat de la hausse des charges de fonctionnement (masse salariale représentant 70% à 80% du budget global d'une école, matières consommables, nouvelles obligations réglementaires et notamment la mise en place du processus Licence Master Doctorat pour la formation des infirmiers).

**Programme : Construction – Aménagement -
Réhabilitation - Equipement**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	2 500 000,00	1 834 000,00	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications**

Ce programme est destiné à la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2008-2010 pour les formations du secteur sanitaire et social, afin de faire face aux dépenses d'investissement permettant d'assurer les formations dans de bonnes conditions. Ce PPI est prorogé d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2011. Il porte d'une part, sur l'équipement en matériels pédagogiques et administratifs et, d'autre part, sur des travaux de construction, aménagement et réhabilitation.

Ce PPI s'applique également au financement du développement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education, que la Région souhaite favoriser dans les écoles et instituts régionaux de formations sanitaires et sociales, et notamment à leur raccordement au réseau régional haut débit.

Le PPI 2008-2011 se poursuit avec une proposition de crédits de paiement à hauteur de 1,834 M€. Il a globalement permis de financer pour **près de 7,8 M€** M€ d'investissements et notamment:

- une opération de relogement des étudiants en Masso-Kinésithérapie – IRFMK d'Orléans
- la rénovation de la toiture de l'IFSI de Blois
- les travaux de rénovation, et acquisition de matériels pédagogiques et de mobilier - IFPS de Tours
- le raccordement des établissements de formations sanitaires et sociales au réseau régional haut débit

Programme : Aides financières attribuées aux élèves étudiants

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations d'engagement créées

N° AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AE 2011-3008	31/12/2012	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2011-2012	6 700 000	3 100 000	3 200 000
AE 2011-3009	31/12/2012	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2011-2012	2 650 000	1 200 000	1 450 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	8 800 000,00	8 821 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

La Région a en charge la gestion et le versement de bourses d'études soumises à condition de ressources, pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales, dans les écoles et instituts de formation nouvellement décentralisés.

En avril 2010, le marché de gestion et de versement des bourses a été renouvelé. L'Agence de Service des Paiements (ASP) a été retenue pour réaliser cette prestation dont le montant est de 121 000 € TTC.

Les critères d'attribution de la bourse ont été harmonisés. Afin d'être plus réactif pour mieux aider les étudiants, le versement des bourses traditionnellement trimestriel, voire semestriel dans l'Enseignement supérieur, est mensuel pour les étudiants du secteur sanitaire et social

Depuis 2006, un sixième échelon de bourses d'un montant de 6 600 € net annuel a été créé pour favoriser et développer l'accès aux formations et aux métiers sanitaires et sociaux.

Chaque année, le nombre d'attributaires de la bourse régionale d'études représente environ 35 % de l'effectif total des étudiants en formation. L'échelon 6 bénéficie en moyenne à 800 étudiants, soit 34 % des attributaires de la bourse d'études.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LES ORIENTATIONS 2011

Dans un monde en pleine mutation, secoué par des crises économiques, sociales, environnementales, notre région se doit de préparer au mieux l'avenir. Cette construction passe par la qualification et l'innovation, par la présence sur notre territoire de personnes en capacité d'accompagner l'innovation, de techniciens, de cadres, de chercheurs, d'entrepreneurs...

Le développement d'une offre d'enseignement supérieur attractive constitue aujourd'hui un marqueur fort de la vitalité d'un territoire. Point essentiel de la politique globale en matière de formation, elle influence fortement le dynamisme de l'économie. Deux raisons qui, ajoutées au contexte national et international, ont conduit la Région Centre à réaffirmer fortement son implication dans ce domaine.

La Région s'engage pour améliorer la vie étudiante

La Région maintient sa volonté de permettre un accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication :

- Par la mise en œuvre de sa mesure phare Ordicentre, qui a permis à plus de 20 000 étudiants de disposer d'un ordinateur portable (l'année 2011 étant de plus consacrée au renouvellement d'une partie du parc d'ordinateurs fixes sur les sites d'enseignement) ;
- Par la poursuite du projet d'Université Numérique Régionale, qui prévoit le développement de la visioconférence et des technologies numériques pour renforcer et rendre plus accessible l'offre de formation supérieure.

Parallèlement, la mobilité des jeunes (lycéens, apprentis et étudiants) étant au cœur du projet régional, le programme Mobi-Centre bénéficiera en 2011 à plus de 2000 jeunes qui effectueront un séjour pédagogique ou un stage en Europe et dans le Monde.

Enfin, les problématiques de santé figurant parmi les préoccupations majeures de nos concitoyens, la Région a décidé de poursuivre le dispositif de financement de la couverture sociale complémentaire des étudiants.

La Région s'implique pour renforcer la qualité des infrastructures

Environ 5 M€ seront consacrés en 2011 à l'amélioration des sites d'enseignement supérieur, dont 3 opérations particulièrement emblématiques :

- La reconstruction de l'Institut Universitaire de Technologie d'Orléans, qui permettra à ce dernier d'être en conformité avec la double exigence de sécurité et de respect des critères du développement durable ;
- L'agrandissement de la faculté de médecine de Tours, qui prend tout son sens dans un contexte de pénurie de personnel médical sur le territoire régional ;
- La réhabilitation du site Dupanloup à Orléans, qui permettra à l'université d'Orléans de disposer d'infrastructures en centre ville adaptées à l'organisation d'événements contribuant à son rayonnement et à son attractivité scientifiques, et notamment au niveau international avec l'accueil du Studium.

La Région soutient le PRES

Les universités, le CHU et les écoles sont désormais rassemblées au sein d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur. La région Centre est à leur côté pour les accompagner dans leur développement. Elle a fortement soutenu et accompagné cette initiative qui va renforcer notre enseignement supérieur au service de l'avenir de notre région et de ses habitants. Le développement de l'enseignement supérieur participe de l'effort global consenti par la Région pour élever le niveau de qualification de ses habitants, ce dernier constituant assurément l'un des meilleurs facteurs de dynamisme pour le développement socio-économique régional à long terme.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	5 890 000	500 000
Autorisations d'engagement	300 000	

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	7 272 500,00	7 790 000,00	-	-
Fonctionnement	3 486 500,00	2 966 500,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement,
réhabilitation, équipement**

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-7605	31/12/2013	GP - IUT ORLEANS 3 EME PHASE	3 440 000	-	1 000 000	2 440 000
AP 2009-7617		GP - EXTENSION FACULTE MEDECINE 2EME PHASE	500 000	-	-	500 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIP	Investissement	4 222 500,00	4 550 000,00
	Fonctionnement	185 000,00	100 000,00

- **Commentaires et explications**

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement du potentiel d'enseignement et de recherche en Région Centre. La majorité des opérations s'inscrit dans le Contrat de Projet Etat Région. Elles concernent la modernisation et le redéploiement des sites universitaires, la construction et la réhabilitation des laboratoires.

Environ 5 M€ seront consacrés en 2011 à l'amélioration des sites d'enseignement supérieur :

- La reconstruction de l'Institut Universitaire de Technologie d'Orléans,
- L'agrandissement de la faculté de médecine de Tours,
- La réhabilitation du site Dupanloup à Orléans.

Programme : Mobilité internationale des étudiants

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS	Investissement	-	-
	Fonctionnement	2 100 000,00	2 100 000,00

- **Commentaires et explications**

L'objectif est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent dans le cadre de leur cursus suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger.

La mesure MOBI-CENTRE est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Centre. Chaque bénéficiaire peut répartir son crédit temps selon ses besoins tout au long de son cursus, aussi bien pour les stages que pour les formations.

L'AFE (Aide à la Formation en Europe) est destinée aux étudiants originaires de la région mais inscrits, sous certaines conditions, dans un établissement supérieur d'une autre région.

Environ 2000 étudiants bénéficient chaque année de ces mesures.

Programme : TIC et enseignement supérieur

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées*

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-0460	31/12/2011	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000	125 000	125 000	-
AP 2011-1475	31/12/2011	FOURNITURE D'ORDINATEURS PORTABLES	2 200 000	2 000 000	200 000	-
AE 2011-0475	31/12/2011	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	300 000	100 000	120 000	80 000

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
TIC ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	3 050 000,00	3 240 000,00
	Fonctionnement	701 500,00	466 500,00

- **Commentaires et explications**

Ce programme a pour objectif de développer les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur. Il est composé de plusieurs opérations dont principalement ORDI-CENTRE qui permet à tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la région d'accéder à un ordinateur portable (environ 4000 ordinateurs portables distribués aux étudiants de Master et assimilés) ou fixe (1500 ordinateurs installés dans des salles en libre-service). Ces équipements permettent aux étudiants d'accéder, quelle que soit leur situation sociale et financière, aux technologies et aux informations aujourd'hui nécessaires pour leur réussite dans leur cursus de formation. Ils constituent également des facteurs d'attractivité pour les établissements d'enseignement supérieur de notre région.

Programme : Accès à une couverture santé complémentaire

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
ACCES A UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	Investissement	-	-
	Fonctionnement	500 000,00	300 000,00

- **Commentaires et explications**

La mesure d'aide à l'accès à une couverture santé complémentaire a été créée dans le cadre des mesures exceptionnelles d'aide aux jeunes. Elle consiste en un remboursement à hauteur de 100 € des frais de mutuelle des étudiants les plus défavorisés, identifiés à partir de leur statut et de leur échelon de boursier. Grâce à la Région, ces étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un meilleur accès aux soins médicaux, accès qui leur était jusque là fermé en raison de la précarité de leur situation financière.

**RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET
INNOVATION**

LES ORIENTATIONS 2011

La recherche et l'innovation sont des enjeux majeurs du devenir de notre région. Dans cette période particulière où la crise vient fragiliser nos économies, nos entreprises, nos territoires, la question cruciale qui se pose à notre région, à ses acteurs, est celle d'avoir des chercheurs et des laboratoires qui se développent et des entreprises qui réussissent, qui soient porteuses d'avenir.

La recherche et l'innovation constituent des priorités importantes déterminantes pour la Région. Aussi, le budget Recherche augmentera de nouveau de +5,6%, en 2011 avec une orientation forte sur l'investissement et avec un objectif de croissance de 50% sur la mandature.

Les efforts de la Région dans ces domaines doivent lui permettre l'objectif d'accroître son attractivité tant pour les chercheurs et enseignants chercheurs que pour les entreprises.

Dans ce cadre, la participation et le soutien de la Région au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Centre Val de Loire Université permettra de structurer un certain nombre d'actions autour de l'offre de formation en matière de Masters et de valorisation de la recherche.

La région favorisera également le développement de relations interrégionales.

La Région portera une attention particulière au renforcement de ses points forts en matière de recherche et favorisera un meilleur transfert des connaissances vers le tissu économique et social régional.

Elle poursuivra son soutien à la fois à la recherche d'initiative académique centrée sur les priorités des établissements de recherche et de leurs laboratoires, et à la recherche d'intérêt régional en lien avec les enjeux socio économiques de notre territoire.

Par ailleurs, la Région ciblera certains financements en direction de grandes plateformes qui devront lui donner une visibilité nationale et/ou internationale dans le domaine de l'énergie.

Favoriser une démarche de réseaux

Elle maintiendra son soutien aux pôles de compétitivité et amplifiera via l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT) les relations entre les entreprises et les laboratoires de recherche pour mieux accompagner leurs démarches d'innovation.

Des moyens spécifiques seront mobilisés à la fois pour la détection et la maturation de projets pouvant trouver un débouché économique au sein des laboratoires des universités, et à l'accompagnement de jeunes entreprises issues de la recherche ou en lien avec la recherche à travers la mise en place d'un fonds de maturation et d'un fonds d'amorçage en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Enfin, la Région continuera à accompagner les projets de recherche des entreprises à travers ses propres dispositifs et mobilisant au mieux les fonds européens.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	30 050 000	3 379 500
Autorisations d'engagement	4 300 000	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	16 984 200,00	18 473 000,00	50 000,00	-
Fonctionnement	8 708 000,00	8 660 200,00	120 000,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-0422	31/12/2011	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET AUX POLES DE COMPETITIVITE	750 000	200 000	200 000	200 000	150 000
AP 2007-7504	31/12/2013	GP- BIOLOGIE SANTE BIEN ETRE	379 500	379 500	-	-	-
AP 2011-1427	31/12/2013	FONDS D'AMORCAGE	3 000 000	1 200 000	750 000	750 000	300 000
AP 2011-0897	31/12/2011	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	1 875 000	475 000	800 000	400 000	200 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
POLE DE COMPETITIVITE, DE DEVELOPPEMENT ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	5 360 500,00	6 908 620,00	50 000,00	-
	Fonctionnement	1 847 000,00	1 847 000,00	-	-

- Commentaires et explications

Ce programme est structuré autour des axes suivants:

- l'appui aux projets de Recherche et Développement des entreprises,

- le soutien aux projets de transfert de technologie : en cohérence avec le SRDES, la priorité d'action est orientée vers les PME/PMI régionales, avec pour objectif de faire bénéficier au plus grand nombre des possibilités de développement offertes par les démarches d'innovation,
- le soutien aux pôles de compétitivité et de développement : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche, dans différents cadres d'intervention (pôles de compétitivité, CPER 2007-2013, conventions Région Département, etc.).

En 2011, la Région poursuivra son soutien aux pôles de compétitivité régionaux, dont le pôle DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux), nouvellement labellisé.

Afin de répondre aux difficultés du financement du haut de bilan des entreprises innovantes en phase d'amorçage, c'est-à-dire pendant la période particulièrement fragile où ces entreprises ne réalisent pas de chiffre d'affaires, la Région envisage la création d'un fond spécial. Complété de fonds européens FEDER et également souscrit par la Caisse des Dépôts et Consignations, ce fond pourrait avoir un volume total d'environ 10 M€.

Programme : Développement de la recherche en région

• Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées*

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-0850	31/12/2011	APPEL A PROJETS 2011 (FONCT)	6 000 000	3 600 000	800 000	800 000	800 000
AP 2011-1429	31/12/2012	GRANDS EQUIPEMENTS	7 600 000	1 850 000	2 500 000	1 900 000	1 300 000
AE 2011-1850	31/12/2011	APPEL A PROJETS 2011 (FONCT)	400 000	240 000	80 000	80 000	-
AE 2011-0472	31/12/2011	BOURSES DOCTORALES (FONCT)	3 900 000	624 000	1 209 000	1 326 000	741 000
AP 2011-7550	31/12/2013	GP - CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	25 000	5 335	15 000	4 650	-

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	7 135 000,00	7 731 535,00	-	-
	Fonctionnement	6 051 000,00	6 003 200,00	120 000,00	-

• Commentaires et explication

La Région soutient le développement de la recherche à deux titres :

- le soutien à la Recherche d'intérêt Régional concerne des projets centrés sur des thématiques sociétales et économiques, et articulés avec les différentes politiques Régionales. Il s'appuie en particulier sur le dispositif d'appels à projets de recherche.

- Le soutien à la Recherche d'initiative académique concerne des projets centrés sur les axes stratégiques de la politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires. Il implique différents dispositifs, aussi bien en investissement (avec notamment la création d'un nouveau dispositif de financement, consacré aux grands équipements mutualisés, mais aussi la poursuite des opérations du CPER) qu'en fonctionnement (avec en particulier le financement des bourses doctorales, qui constitue une priorité pour l'avenir des laboratoires, et dont l'enveloppe sera augmentée en 2011).

Programme : Financement bat de recherche et des équipements

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FINANCEMENT BAT DE RECHERCHE ET DES EQUIPEMENTS	Investissement	-	26 500,00	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications**

La somme inscrite au budget correspond au solde de la subvention pour la construction d'une voie de faisceaux spécifiques du cyclotron dédiée à la production d'isotopes pour produire des molécules marquées.

Cette opération contribue au développement de l'imagerie dans l'axe biologique.

Programme : PRES

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PRES	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	650 000,00	650 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

La Région accompagne les universités d'Orléans et Tours, les écoles d'ingénieurs et de commerce et leurs partenaires au sein du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) « Centre Val-de-Loire Université ». Les actions concernées visent notamment à

renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international.

Cet accompagnement se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions au sein du PRES et avec ses partenaires, par exemple dans le domaine de la valorisation de la recherche.

Parmi les actions nouvelles figure le soutien aux étudiants en médecine de quatrième année qui effectuent leur stage pratique en médecine générale dans une zone défavorisée en matière médicale. Par cette action, la Région s'inscrit dans une démarche globale pour lutter contre le processus de désertification médicale, démarche qui comprend aussi l'opération de construction de la faculté de médecine à Tours et le soutien à la mise en place des Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

Programme : Pôle d'efficacité énergétique

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme créées ou modifiées*

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2010-3437		CERTEM + (PHASE 3)	3 000 000	700 000	1 000 000	1 000 000	300 000
AP 2011-1422	31/12/2011	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	800 000	125 000	375 000	200 000	100 000
AP 2011-7502	31/12/2013	GP - PLATE FORME ENERGIE BATIMENT	4 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000
AP 2011-1501	31/12/2013	ALHYANCE	6 000 000	750 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PEE ENERGIES NOUVELLES ET MATERIAUX POUR L'ENERGIE	Investissement	4 201 200,00	3 806 345,00	-	-
	Fonctionnement	160 000,00	160 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Ce domaine d'intervention regroupe des programmes de recherche dans la thématique de l'énergie, dont les objectifs sont associés à la mise en place d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique en Région Centre.

L'année 2011 verra un nouvel effort de la Région pour renforcer les grandes plateformes présentes sur son territoire, associant formation, recherche et développement économique dans le domaine de l'énergie et des matériaux pour l'énergie (géothermie, bâtiment intelligent, piles à combustibles, micro-électronique).

CULTURE

LES ORIENTATIONS 2011

La Région Centre est convaincue que l'investissement dans la culture est un puissant levier du développement économique, social et d'aménagement du territoire. Le développement culturel est en effet non seulement une source puissante d'épanouissement personnel et de créativité, mais également un élément moteur de développement économique et social, un enjeu primordial d'aménagement du territoire.

Dans ce sens, La Région Centre accompagne les acteurs culturels en région dans la mise en œuvre de leurs projets, et met en place ses propres instruments d'intervention dans trois directions : assurer une articulation entre la mise en valeur du patrimoine et la création artistique (Fonds régional d'art contemporain, Domaine de Chaumont-sur-Loire, politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel), favoriser l'accès égal de tous aux œuvres et biens culturels (saisons culturelles, chèque CLARC) , développer les pratiques artistiques professionnelles et amateurs. La Région Centre porte ou soutient au premier chef des structures et manifestations artistiques qui contribuent à structurer le tissu culturel à l'échelle régionale (festival Excentrique, opération des Mille Lectures d'Hiver).

Aujourd'hui, l'effort culturel de la Région Centre¹ se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale (3,6 % pour la Région Centre, 2,5 % en moyenne pour l'ensemble des régions) et la Région Centre figure parmi les régions les plus innovantes. En part des crédits régionaux d'intervention, le budget culturel de la Région Centre est passé de 2,7 % à 4,2 % entre 1998 et 2010.

Nous avons souhaité confirmer cette priorité dans un contexte global de limitation de nos ressources décidée par l'Etat, en l'adaptant aux enjeux auxquels nous confrontent la révolution numérique et la profonde mutation en cours des industries et des pratiques culturelles. Il nous importe de réaffirmer par ailleurs l'exigence d'un meilleur accès de tous à la vie culturelle et artistique, et d'une meilleure diffusion des œuvres ainsi qu'un soutien aux artistes et structures de notre région.

Dans cette perspective, la Région amorcera en 2011 le regroupement des agences régionales mettant en œuvre ses politiques dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel, du livre et de la lecture, en vue de mettre en place, en coopération avec l'Etat, une agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique. Dès 2011, et dans le prolongement de la naissance de la chaîne numérique Mémoire en 2010, seront engagés les moyens nécessaires pour amorcer le développement d'une plateforme numérique culturelle régionale destinée à favoriser l'accès de tous aux œuvres de toute nature produites sur notre territoire, ainsi qu'une meilleure diffusion des savoirs. En outre, la Région mettra en place, dès le début de l'année, un Fonds régional de soutien à la numérisation des salles de cinéma, destiné à accompagner les petites salles dans cet effort, vital pour elles, de modernisation.

Par ailleurs, de nouveaux instruments de soutien à l'économie du livre, en vue de favoriser le développement de la librairie indépendante et de l'édition régionales, verront le jour en 2011, ainsi qu'une réforme des dispositifs régionaux de soutien au cinéma et à l'audiovisuel, en vue de mieux accompagner la création et la diffusion des œuvres.

L'année 2011 sera marquée par l'ouverture du nouveau FRAC Centre sur le site des subsistances militaires et les premières esquisses du projet de Centre de Création Contemporaine Olivier Debré à Tours.

Enfin, l'année 2011 devrait marquer une avancée significative de notre politique de développement territorial, avec l'adoption d'un nouveau dispositif, les projets culturels de territoires, à partir de 2012. L'objectif de cette réforme sera clairement de poursuivre et d'amplifier notre effort en vue de réduire les inégalités de situation entre les habitants des centres d'agglomération urbaine, qui bénéficient le plus souvent d'une offre culturelle et artistique substantielle et diversifiée, et les habitants des zones rurales et périurbaines, qui oivent continuer à être l'objet d'attentions particulières. Ce faisant, la Région mettra en œuvre l'un des grands engagements de la majorité régionale pour la mandature 2011-2014.

¹ Part des crédits de politique culturelle dans son budget total. Source : Ministère de la culture – Département des études, de la prospective et des statistiques, pour l'année 2006.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	3 830 820	-
Autorisations d'engagement	-	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL CULTURE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	9 500 000,00	10 051 400,00	4 942 300,00	4 098 900,00
Fonctionnement	24 340 000,00	24 027 600,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien à la création

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-1899	31/12/2011	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE	1 620 000	1 134 000	324 000	162 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
SOUTIEN A LA CREATION	Investissement	1 871 000,00	1 620 000,00	277 500,00	-
	Fonctionnement	1 145 000,00	1 055 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

La politique régionale de soutien à la création sera poursuivie en 2011, avec notamment les aides aux projets financés selon la procédure des comités techniques, ainsi que le dispositif de soutien à de grands projets de production portés par les structures de production et de diffusion régionales. A ce titre, et grâce au soutien de la Région, pourront notamment être lancés les projets suivants : « Red Waters », opéra rock porté par l'Astrolabe et le Centre dramatique national d'Orléans et une création de musique jazz produite par le Petit Faucheur et l'ensemble musical Infigo, à Tours.

S'agissant des crédits d'investissement de ce programme, leur diminution ne correspond pas à une baisse de la capacité d'intervention de la Région mais au fait que les sommes inscrites en 2010 incluaient le règlement d'opérations anciennes de soutien à la production cinématographique.

Programme : Développement du domaine de Chaumont

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-3108	31/12/2011	CHAUMONT INVESTISSEMENT	50 000	35 000	15 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE	Investissement	1 355 305,00	2 722 608,00	801 900,00	2 000 000,00
	Fonctionnement	1 815 975,00	1 868 750,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Le programme d'investissement consacré au développement du Domaine régional de Chaumont-sur-Loire entre, en 2011, dans une phase opérationnelle, d'où l'accroissement des crédits de paiement qui lui sont consacrés. Ceux-ci concerneront principalement l'amélioration de l'accueil du public, la poursuite des opérations de restauration du parc et du château, ainsi que la restructuration des dépendances du Domaine affectées pour une part à l'activité artistique et pour une autre part aux locaux techniques et administratifs.

L'année 2011 sera marquée également par la mise en production et la présentation au public de la deuxième commande artistique passée par la Région, conformément au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013, et confiée, pour la période 2011-2013 à Sarkis, plasticien de renommée mondiale. Son travail à Chaumont consistera, pour l'essentiel, en la création et l'installation de vitraux qui susciteront des jeux de lumière multicolore dans le château.

Enfin, la subvention annuelle de fonctionnement à l'établissement public exploitant le Domaine de Chaumont-sur-Loire tient compte des charges salariales nouvelles supportées par l'EPCC, du fait du recrutement d'agents en remplacement des agents transférés par l'Etat à la Région et qui ont quitté le Domaine en 2010.

Les recettes attendues en 2011 s'élèveront à 2 000 000 € provenant de l'Etat au titre du Contrat de projets et de l'Union Européenne au titre du FEDER.

Programme : Cité des Musiques Anciennes et de la Création

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CITE DES MUSIQUES ANCIENNES ET DE LA CREATION	Investissement	310 760,00	334 760,00	467 700,00	-
	Fonctionnement	326 800,00	361 720,00	-	-

- **Commentaires et explications**

L'année 2011 sera marquée par le choix du maître d'œuvre et la réalisation des études techniques en vue de l'édification de ce nouvel équipement culturel de rayonnement international, financé conjointement par la Région, maître d'ouvrage, l'Etat, l'Union européenne et les collectivités locales concernées (ville et communauté d'agglomération de Tours), dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Les crédits correspondants permettront également l'indemnisation des candidats non retenus.

Les crédits destinés au fonctionnement de l'Association de préfiguration sont reconduits.

Programme : Mise en valeur du patrimoine

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-1305	31/12/2011	FRAM ET FRAR	130 000	117 000	13 000	
AP 2011-0880	31/12/2011	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	60 000	12 600	24 000	23 400
AP 2011-3004	31/12/2011	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	10 000	10 000		
AP 2011-0293	31/12/2011	FRRAB	20 000	2 000	11 000	7 000
AP 2011-2899	31/12/2011	AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	10 000	10 000		

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	Investissement	1 985 222,00	1 994 397,00	-	-
	Fonctionnement	945 000,00	865 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Dans le cadre de sa compétence légale d'inventaire général du patrimoine culturel, la Région poursuivra notamment, parmi les quatorze opérations d'inventaire en cours, quatre opérations confiées aux PNR Brenne et Perche, au Pays Loire-Touraine et à l'Association Rencontre avec le Patrimoine Religieux. Elle entamera l'élaboration de publications sur le domaine de Chaumont-sur-Loire, l'œuvre de Jeanne Champillou, les vitraux du département de l'Indre et le vestiaire liturgique de la cathédrale de Bourges.

Au titre du Contrat de projets Etat-Région pour 2007-2013, la Région poursuivra en 2011 son soutien au financement de la restauration d'édifices patrimoniaux (notamment l'église Saint-Pierre à Saint-Satur dans le Cher, l'abbatiale de la Trinité à Vendôme dans le Loir-et-Cher et la collégiale de Candès Saint-Martin dans l'Indre-et-Loire), de l'aménagement du centre culturel de rencontre de l'abbaye de Noirlac dans le Cher, et d'opérations archéologiques (notamment Argentomagus, Grand-Pressigny, Amboise).

Il convient enfin de relever qu'a été amorcée, en 2010, et sera développée, à partir de 2011, la mise en place d'une plateforme numérique culturelle régionale, destinée à favoriser le plus large accès de tous à l'ensemble du patrimoine culturel régional. Ce projet sera porté par l'Agence régionale Centre Images, appelée à voir ses missions étendues à la diffusion numérique des œuvres et des savoirs.

**Programme : Moyens généraux des agences
culturelles**

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-1448	31/12/2011	LIVRE AU CENTRE	30 000	21 000	9 000
AP 2011-1446	31/12/2011	CENTRE IMAGE	60 000	42 000	18 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
MOYENS GENERAUX DES AGENCES CULTURELLES	Investissement	73 800,00	72 000,00	-	-
	Fonctionnement	3 240 977,00	3 087 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

La subvention régionale à Centre Images est rétablie à son niveau des années 2006 à 2009. Elle avait exceptionnellement été réduite en 2010 du montant de l'excédent exceptionnel de cette structure constaté en 2008.

A partir de 2011, l'Agence de la Région Centre pour le développement culturel (Culture O Centre) est appelée à concentrer ses activités et moyens sur sa mission centrale de production artistique. La subvention régionale pour 2011 est ajustée en conséquence.

**Programme : Diffusion cinématographique
audiovisuelle et éducation à l'image**

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	920 000,00	920 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

L'effort de la Région dans ce domaine, qui comprend notamment le financement des Cinémobiles, dispositif itinérant de diffusion cinématographique en milieu rural et exploités par Centre Images, ainsi que les dispositifs mis en œuvre par cette agence régionale pour sensibiliser les jeunes à l'art cinématographique, seront reconduits en 2011.

**Programme : Soutien aux institutions et formations
de rayonnement national et régional**

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-1124	31/12/2011	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	50 000	15 000	35 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Investissement	42 000,00	50 000,00	-	-
	Fonctionnement	6 235 225,00	6 190 730,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Les crédits de ce programme prennent notamment en compte, d'une part, la nécessité d'ajuster les subventions de fonctionnement de certaines structures (les Bains Douches dans le Cher, Chato'do dans le Loir-et-Cher) à l'extension de leurs installations, et de financer une nouvelle scène de musiques actuelles (Travaux Publics à Joué-les-Tours en Indre-et-Loire), d'autre part, la liquidation de l'Institut de Musique électroacoustique de Bourges auquel se substituera un nouveau Centre de création musicale dans le cadre d'une coopération entre le Centre culturel de rencontre de Noirlac et la future Cité des Musiques Anciennes et de la Création.

**Programme : Soutien aux festivals et manifestations
de rayonnement national et régional**

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DERAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	1 774 570,00	1 603 400,00	-	-

- **Commentaires et explications**

L'année 2011 sera marquée par l'amorce de nouvelles coopérations avec des régions limitrophes (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin) ainsi que la Bretagne, en vue de soutenir conjointement certaines opérations et de favoriser la diffusion interrégionale des compagnies de ces régions.

Par ailleurs, la Région apportera pour la première fois son soutien à une ou plusieurs opérations susceptibles de donner corps à une « Université régionale pour tous », visant à favoriser l'accès de tous aux œuvres et aux savoirs.

**Programme : Développement territorial
de la Culture**

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-0006	31/12/2011	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	90 000	45 000	45 000	
AP 2011-1306	31/12/2011	FONDS REGIONAL DE SOUTIEN A LA NUMERISATION DES SALLES DE CINEMA	200 000	100 000	100 000	
AP 2011.0315	31/12/2011	ITINERANCE REGIONALE	35 000	26 250	8 750	
AP 2011-28006	31/12/2013	CG 28 - CREATION D'UNE SALLE DE SPECTACLES A ANET	390 000		195 000	195 000
AP 2011-37022	31/12/2013	CG 37 - MUSEE DES BEAUX ARTS DE TOURS	500 000		250 000	250 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	Investissement	2 052 645,00	2 002 561,00	-	-
	Fonctionnement	4 594 450,00	4 659 535,00	-	-

- **Commentaires et explications**

La Région poursuivra la mise en œuvre de ses conventions avec les Départements, tant en investissement qu'en fonctionnement et en prenant en compte les mesures nouvelles ou ajustements inclus dans leurs avenants.

La politique régionale de soutien à l'équipement des salles de cinéma sera recentrée, dès 2011 sur le financement de la numérisation des salles.

Dans l'attente de la mise en place, à partir de 2012, des Projets artistiques et culturels des territoires (« P.A.C.T Région Centre »), les contrats régionaux de saison culturelle seront reconduits en 2011.

**Programme : Diffusion culturelle en faveur
des jeunes**

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	1 350 200,00	1 264 200,00	-	-

- **Commentaires et explications**

La Région poursuivra en 2011 l'exploitation du chéquier CLARC destiné à faciliter l'accès aux œuvres et biens culturels par les lycéens et apprentis.

Programme : FRAC

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-0717	31/12/2011	FRAC ACQUISITION D'ŒUVRES	130 000	91 000	39 000
AP 2011-4117	31/12/2012	FRAC SUBSISTANCES : SCENOGRAPHIE	90 000	63 000	27 000
AP 2011-4118	31/12/2012	FRAC RESERVES : EQUIPEMENT	139 820	97 874	41 946
AP 2011-4119	31/12/2011	FRAC SUBSISTANCES : AMENAGEMENT D'UN JARDIN	100 000	100 000	

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FRAC	Investissement	1 693 268,00	1 139 074,00	3 395 200,00	2 098 900,00
	Fonctionnement	664 950,00	884 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

L'année 2011 sera marquée par l'achèvement du chantier et l'ouverture du nouveau site des Subsistances militaires, restructuré par la Région avec le concours des architectes Jakob – Mac Farlane.

Dans ces conditions, le budget pour 2011 comprend, d'une part, l'inscription de crédits de paiement relatifs aux travaux, à l'équipement et à l'aménagement du nouveau site du FRAC et du bâtiment acquis par la Région à Saint-Jean-de-Braye pour la conservation des collections, et, d'autre part, les crédits nécessaires au déménagement des équipes, au fonctionnement de l'établissement et au financement des expositions d'ouverture.

En recettes, la Région percevra, en 2011, au titre de la réalisation de toutes ces opérations 2 098 900 € provenant notamment de l'Etat au titre du Contrat de projets et de l'Union Européenne pour le FEDER.

Programme : Enseignement professionnel initial et professionnalisation

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ETPROFESSIONNALISATION	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	455 840,00	433 400,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Les actions de ce programme, en phase avec les priorités de la Région en matière de professionnalisation, sont reconduites. Elles concernent notamment le financement d'une cellule d'insertion professionnelle de jeunes comédiens, dans le cadre du « Jeune Théâtre en Région Centre » créé par le Centre dramatique régional de Tours.

Programme : Développement des pratiques amateurs

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-0386	31/12/2011	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	116 000	50 000	66 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS	Investissement	116 000,00	116 000,00	-	-
	Fonctionnement	871 013,00	834 865,00	-	-

- **Commentaires et explications**

La Région poursuivra la mise en œuvre du dispositif « Aux Arts Lycéens et Apprentis » et et son soutien à l'ensemble des structures qui œuvrent au développement des pratiques artistiques amateurs et à l'éducation artistique.

SPORTS

LES ORIENTATIONS 2011

La Région Centre souhaite contribuer au développement de la pratique sportive par le plus grand nombre et à l'épanouissement de la jeunesse, en prenant en compte le sport dans toutes ses dimensions. Cette volonté la conduit à renforcer ses actions de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, au sein notamment de la Conférence Régionale du Sport, pour construire une offre sportive de qualité.

La Révision générale des politiques publiques ainsi que la réforme des Collectivités territoriales et celle de la fiscalité ont et auront des répercussions sur l'organisation et le financement du sport en France. La Région souhaite poursuivre sa politique afin de lutter contre la marchandisation accrue du secteur sportif. Face au gel des dotations de l'Etat, la Région Centre doit réorienter ses interventions pour 2011. Néanmoins, les aides aux manifestations sportives et à l'équipement des clubs, soutien au sport de haut niveau et aux clubs « élite », suivi professionnel des athlètes et développement du réseau médico-sportif seront poursuivis.

L'aide au développement du mouvement sportif

Le soutien renforcé à la structuration des pratiques sportives fédérales passe par un développement des conventions pluriannuelles avec les ligues et comités régionaux sportifs. Le partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif est maintenu.

Avec Cap'Asso Centre, les 9 000 associations sportives du territoire régional et les 100 000 indispensables bénévoles qui les font vivre, continuent de disposer d'un outil qui prend en compte leurs efforts et contribue à renforcer le nécessaire professionnalisme d'un secteur toujours plus exigeant.

Une politique en faveur du haut niveau qui tient compte des enjeux

Les efforts engagés par la Région dans ce domaine permettent à chacune des ligues sportives régionales concernées de présenter un projet de structuration de sa filière d'accès au haut niveau. Ce plan de développement des ligues et comités régionaux, qui porte sur la durée de l'Olympiade, est amplifié pour favoriser leur structuration et les accompagner dans un projet pluriannuel.

Les Pôles Espoir bénéficient par ailleurs du soutien de la Région, leur permettant d'optimiser le suivi sportif et scolaire de leurs jeunes athlètes.

Enfin, le suivi professionnel des athlètes de haut niveau permet de les accompagner dans leurs projets de reconversion.

Des équipements sportifs pour tous

Le CREPS de la Région Centre, installé à Bourges, devient un véritable pôle sportif, de formation, d'accueil et de recherche. Il permet de mieux répondre aux attentes des mouvements : sportif, de jeunesse et d'éducation populaire.

La Fédération Française de Cyclisme a souhaité, la construction de cinq vélodromes en France. Devant cette opportunité, la Région Centre a souhaité assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet. L'Etat a souhaité accompagner cette démarche et à ainsi mobiliser des Fonds du CNDS. Il existe donc une opportunité unique d'avoir un vélodrome d'envergure internationale en Région Centre. Il paraît logique et opportun de conforter le Creps de la Région Centre à Bourges par la construction de cet équipement et ainsi de créer un Pôle Sportif d'envergure Européenne à Bourges qui sera le deuxième lieu sportif français après l'INSEP.

La Région Centre va poursuivre la rénovation dans les lycées de gymnases, également ouverts aux clubs.

Le financement d'installations sportives homologables pour des compétitions de niveau régional, national ou international est poursuivi.

Malgré le désengagement de l'Etat qui se confirme chaque année, le budget prévisionnel pour 2011 permet, en amplifiant les partenariats noués avec les ligues sportives régionales, à la Région Centre d'avancer un peu plus vers une pratique sportive ouverte à tous.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 790 000	-
Autorisations d'engagement	-	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL SPORTS ET JEUNESSE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	3 484 075,00	13 344 100,00	700 000,00	1 100 000,00
Fonctionnement	3 675 400,00	3 405 400,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES	Investissement	1 000 000,00	-	-	-
	Fonctionnement	1 675 000,00	1 538 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

La Région entend conforter son intervention en direction de l'accès au sport de haut niveau. L'objectif de ce programme vise à favoriser la détection d'une élite régionale susceptible d'intégrer les structures nationales.

Au-delà de cet effort en direction de l'accès au haut niveau, la Région continuera à garantir le maintien des valeurs du sport dans les structures d'élite installées sur le territoire régional en soutenant la formation des jeunes athlètes.

Les pôles espoir continueront à être soutenus au titre du suivi médical et paramédical afin de permettre à leurs jeunes pensionnaires de pouvoir poursuivre un double projet éducatif et sportif.

La Région intensifiera son effort pour renforcer la filière régionale d'accès au haut niveau. Cette filière est un levier de structuration du mouvement sportif régional ; l'intervention régionale s'inscrit en complémentarité du dispositif des conventions d'objectifs entre la Région et les ligues et comités régionaux.

0,535 M€ seront mobilisés pour mener à bien ces objectifs.

Le partenariat avec les clubs élite se concentrera sur la qualité de la formation de ceux-ci et un effort plus ciblé sur les centres de formation sera consenti à hauteur de 0,85 M€.

Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-0458	31/12/2011	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 200 000	720 000	360 000	120 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	Investissement	1 000 000,00	1 007 490,00	-	-
	Fonctionnement	1 992 570,00	1 856 580,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Ce programme regroupe l'ensemble des interventions de la Région en faveur du sport pour tous.

Afin de développer l'accès à la pratique pour le plus grand nombre, la Région continuera à soutenir l'organisation de manifestations sportives et à contribuer à la structuration du mouvement sportif régional en contractualisant avec de nouvelles ligues ou comités régionaux, ou par le soutien aux actions identifiées dans les conventions déjà signées et dans l'aide à l'achat de matériels ou de véhicules.

Manifestations fédérales et éducatives

La Région apportera son soutien à l'organisation de manifestations dont le caractère régional est affirmé. Ce dispositif vise à promouvoir le développement d'une animation sportive équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. L'éligibilité à ce dispositif prendra en compte à la fois le niveau des manifestations considérées mais également son impact sur le territoire.

Plan de développement des ligues

Pour l'Olympiade 2009-2012 a été votée, en 2009, une autorisation de programme quadriennale de 2,4 M€ qui a permis la contractualisation avec plus de trente structures régionales. En 2011, il s'agira de solder les engagements pris et traduire ceux qui seront décidés avec de nouvelles ligues.

Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)

En 2010, une convention a été signée pour la durée de l'Olympiade entre le CROS, la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et la Région Centre afin de définir les modalités de collaboration entre ces trois acteurs dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Ce partenariat se traduit dans une convention d'objectifs et de moyens annuels.

Equipement des clubs

Les clubs sportifs ont besoin pour se doter de matériels essentiellement affectés à leurs écoles de sport, mais également de véhicules qui peuvent servir au transport de ces dits équipements ou à celui des sportifs eux-mêmes.

Afin de les soutenir dans l'acquisition de matériels et de véhicules, il est prévu une autorisation de programme de 1,2 M€.

Programme : Financement d'installations sportives

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme créées*

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-0459	31/12/2011	CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	1 500 000	750 000	600 000	150 000
AP 2011-1122	31/12/2013	ENTRETIEN DU CREPS	90 000	30 000	30 000	30 000

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	2 484 075,00	12 336 610,00	700 000,00	1 100 000,00
	Fonctionnement	7 830,00	10 820,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Afin d'aider à l'aménagement sportif du territoire, la Région soutient la réalisation de nouveaux équipements ou la réhabilitation de certains autres. Les critères d'attribution de ces aides sont liés, soit au niveau des pratiques que les équipements peuvent accueillir, soit au caractère structurant du territoire sur lequel ils sont implantés.

Cet effort est complémentaire à ceux identifiés au sein des politiques contractuelles de la Région dans lesquelles le sport a trouvé toute sa place.

Une autorisation de programme à hauteur de 1,5 M€ est inscrite au budget primitif à cet effet.

Projets spécifiques

La maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un vélodrome à Bourges pour lequel a été approuvée l'enveloppe financière de 16,48 M€ TTC, a été confiée au cabinet d'architecture « CARRE D'ARCHE », mandataire de l'équipe et ses cotraitants. En 2011, devrait être lancée la phase de travaux dans la perspective d'une livraison au printemps 2012.

Les projets du stade de la vallée du Cher à Tours et du stade omnisports de Vierzon, tous deux inscrits au plan régional de soutien à l'économie et à l'emploi, nécessiteront quant à eux respectivement 0,6 M€ et 0,45 M€ de crédits de paiement.

Une enveloppe de 0,030 M€ est également inscrite au budget primitif afin de permettre les travaux nécessaires au maintien en bon état du CREPS. 10 820 € seront également prévus au titre du fonctionnement pour réaliser de petits travaux et prendre en compte l'augmentation du tarif du contrat d'assurance de l'équipement.

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES ORIENTATIONS 2011

En matière d'aménagement du territoire l'exécutif régional s'attache, depuis 1998, à mettre en avant dans ses politiques une solidarité entre les territoires infrarégionaux ainsi qu'entre les personnes. Ces politiques d'aménagement du territoire s'inscrivent également, à travers le prisme du développement durable, dans une élaboration participative des projets, une prise en compte des publics spécifiques, une analyse économique des besoins des territoires et une attention soutenue aux problématiques environnementales.

Ainsi, la politique régionale d'aménagement du territoire se veut à la fois garante et maître d'œuvre d'un aménagement durable du territoire régional, parce que nous affirmons que la solidarité entre les territoires est un vecteur d'attractivité régionale.

Cette solidarité régionale envers les habitants et les territoires se traduira notamment en 2011 par le financement de projets :

- liés à l'Habitat (environ ¼ des crédits envisagés, dont 1/3 en direction des EHPAD, le reste en faveur du logement social, dans le cadre des Contrats d'Agglomérations, des conventions Région/Département, des Cœurs de Village, du volet foncier du CPER,
- de rénovation urbaine des quartiers d'habitat social (plus de 7% des crédits),
Il s'agit des 2 thématiques qui devraient connaître la plus forte progression financière.
- structurants ou de développement économique (15% des crédits), au titre des Contrats, du volet territorial du CPER, du Fonds Sud ou des conventions Région - Départements).
- liés au développement des services à la population (5% des crédits), dont les Maisons de Santé Pluridisciplinaires soutenues dans le cadre des Contrats territoriaux et du CPER.
- d'équipements sportifs et culturels (15% des crédits) dans le cadre des Contrats.

Les crédits consacrés aux contrats territoriaux pour l'année 2011 prennent en compte l'allongement à 5 ans des contrats régionaux de pays et d'agglomération.

Enfin, à compter de 2011, les politiques régionales d'aménagement du territoire, largement identifiées dans le cadre de politiques contractuelles, seront complétées et enrichies par le lancement d'appels à initiative en direction des territoires ruraux. Aussi, 2M€ seront affectés à cette nouvelle politique.

Ces derniers s'inscriront dans le cadre des projets de territoire, privilégiés par la Région pour accompagner des dynamiques partagées, élaborés au plus près des préoccupations locales.

Ils constitueront un volet à part entière des Contrats de Pays et auront pour ambition de détecter, susciter, expérimenter et accompagner des initiatives de développement rural permettant la mise en réseau d'acteurs, l'innovation, l'adéquation avec les enjeux du territoire et le maintien du lien social.

S'adressant en priorité aux acteurs privés et associatifs du territoire, pour des actions d'animation et de mise en réseau, ils seront complémentaires des actions financées au titre des 2 blocs de priorité des Contrats de 3^{ème} génération, majoritairement mobilisés pour l'investissement des collectivités locales.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	65 325 000	16 284 000
Autorisations d'engagement	1 300 000	1 860 000

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TERRITOIRES SOLIDAIRES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	76 786 991,00	74 168 400,00	-	-
Fonctionnement	3 348 850,00	5 574 700,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Contrats d'agglomération

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CONTRATS D'AGGLOMERATION	Investissement	-	739 827,00	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications**

La 1^{ère} génération de Contrats, signée entre 1999 et 2001, a concerné 8 territoires pour un montant total de crédits contractualisés de **141 M€** et de crédits engagés de plus de 115 M€.

Cette 1^{ère} génération de Contrats a permis aux communes de chacune des 8 agglomérations de la région de se rapprocher et d'anticiper la création des Communautés d'Agglomération, en esquissant un projet de territoire à l'échelle de l'agglomération.

Il restera, à l'issue de l'année 2010, peu de subventions non soldées, celles-ci concernant principalement l'agglomération de Montargis dont le Contrat s'est achevé en février 2005.

Programme : Contrats régionaux d'agglomération

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-1704	31/12/2016	CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION DE BOURGES 3G	15 750 000	-	1 008 000	1 260 000	1 512 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	19 721 600,00	20 272 000,00	-	-
	Fonctionnement	160 250,00	260 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Les 2^{ème} et 3^{ème} générations de Contrats, dont les principes ont été adoptés respectivement en juillet 2004 et décembre 2007, ont permis à la Région de mieux faire valoir ses priorités, par exemple en introduisant :

- en 2^{ème} génération : la définition d'une stratégie foncière, un volet logement adapté aux enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH), un volet transport en lien avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU), ou encore la possibilité de financer un plan vert.
- en 3^{ème} génération : la nécessité de réserver a minima 35% des crédits aux 7 modules obligatoires (économie, habitat, rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau).

Ainsi, de 2004 à 2007, 8 Contrats de 2^{ème} génération ont été signés, pour un montant de **153,7 M€**, dont 2 (Châteauroux et Blois) dans le cadre d'un Contrat mixte « Agglo-Pays ».

Fin 2010, tous les bilans à mi-parcours ont été validés par la Région, et les crédits engagés à hauteur de plus de 116 M€ (soit près des ¾ des crédits votés), produisent, jusqu'en 2012, pleinement leur effets en termes de crédits de paiement, estimés en 2011 à 12,5 M€.

Les crédits engagés ont été consacrés majoritairement aux équipements sportifs (18%), aux aménagements urbains (16%), à l'habitat (15%), et à la Culture (10%).

Concernant la 3^{ème} génération, fin 2010, 2 Contrats ont été signés (agglomérations de Tours et Orléans), pour un montant de près de **80 M€**. En moyenne, au titre des 2 premiers contrats signés, 66% des crédits sont fléchés vers le 1^{er} bloc de priorités.

Les crédits engagés (agglomération de Tours seulement) sont encore modestes (un peu plus de 10 M€), mais devraient augmenter en 2011 avec la mise en œuvre du Contrat d'Orléans, et commencer à générer des besoins en crédits de paiement significatifs (estimés à 7,7 M€).

Programme : Contrats de Pays

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CONTRATS DE PAYS	Investissement	1 812 800,00	141 440,00	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La 1^{ère} génération de Contrats, signée entre 1998 et 2003, a concerné 31 territoires pour un montant total de crédits contractualisés de plus de **184 M€** et de crédits engagés de près de 174 M€.

Cette 1^{ère} génération de Contrats aura permis aux acteurs locaux de s'associer autour d'un projet partagé de développement territorial, en développant des pratiques de concertation et de transversalité dans les approches.

Il restera, à l'issue de l'année 2010, peu de subventions non soldées, celles-ci concernant presque exclusivement le Drouais, dont le Contrat s'est achevé fin 2007.

Programme : Contrats régionaux de pays

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011 - 1842	31/12/2016	CONTRAT REGIONAL DE PAYS PERCHE 3G	5 700 000	-	154 000	309 000	617 000
AP 2011 - 1843	31/12/2016	CONTRAT REGIONAL DE PAYS VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN 3G	4 770 000	-	122 000	245 000	490 000
AP 2011 - 1844	31/12/2016	CONTRAT REGIONAL DE PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS 3G	4 750 000	-	114 000	228 000	456 000
AP 2011 - 1846	31/12/2016	CONTRAT REGIONAL DE PAYS SAINT AMANDS 3G	7 370 000	-	195 000	389 000	777 000
AP 2011 - 1847	31/12/2016	CONTRAT REGIONAL DE PAYS BOISCHAUT NORD 3G	5 320 000	-	128 000	256 000	511 000
AP 2011 - 1848	31/12/2016	CONTRAT REGIONAL DE PAYS SOLOGNE VAL SUD 3G	4 570 000	-	121 000	241 000	482 000
AP 2011 - 1849	31/12/2016	CONTRAT REGIONAL DE PAYS LA CHATRE EN BERRY 3G	5 860 000	-	148 000	296 000	591 000
AP 2011 - 1854	31/12/2016	CONTRAT REGIONAL DE PAYS DUNOIS 3G	5 270 000	-	149 000	297 000	594 000
AE 2009 - 1840		CONTRAT REGIONAL DE PAYS 3G	1 500 000	-	150 000	150 000	150 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	23 364 400,00	20 790 480,00	-	-
	Fonctionnement	1 985 100,00	2 064 700,00	-	-

• **Commentaires et explications**

Les 2^{ème} et 3^{ème} générations de Contrats, dont les principes ont été adoptés respectivement en décembre 2001 et décembre 2007, ont permis à la Région de mieux faire valoir ses priorités, par exemple en introduisant :

- en 2^{ème} génération : la production obligatoire d'audits énergétiques, la réalisation d'une étude services à la population, la démarche qualité environnementale des zones d'activités économiques, une bonification pour les constructions HQE ou présentant une part bois significative, l'habitat pour les populations spécifiques.
- en 3^{ème} génération : la nécessité de réserver a minima 35% des crédits aux 7 modules obligatoires (économie, services, habitat/rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau). En moyenne, au titre des 6 premiers contrats signés, 60% des crédits sont fléchés vers le 1^{er} bloc de priorités.

Ainsi, de 2004 à 2007, 26 Contrats de 2^{ème} génération ont été signés, pour un montant de 162,5 M€, en direction de 26 des 32 pays organisés sur le territoire régional, 2 autres bénéficiant d'un Contrat territorial mixte « Agglo-Pays ». Les 4 derniers (Chartrain, Beauce, Gâtinais, Drouais) n'ayant pu faire aboutir leur démarche avant décembre 2007, ils ont vocation à bénéficier directement d'un Contrat de 3^{ème} génération.

Fin 2010, tous les bilans à mi-parcours ont été validés par la Région et les crédits engagés à hauteur de plus de 123 M€ (soit les ¾ des crédits réservés), produisent pleinement leur effets en termes de crédits de paiement, sur la période 2007 à 2012 (17 M€ de besoins estimés pour 2011).

Les crédits engagés ont été consacrés majoritairement aux équipements sportifs (22%), aux services à la population (15%), aux infrastructures économiques (15%), puis au tourisme (10%) et à l'agriculture (8%).

Concernant la 3^{ème} génération, fin 2010, 6 Contrats ont été signés, pour un montant de plus de 48 M€ (Issoudun, Beauce, Chartrain, Gâtinais, Brenne, Sancerre-Sologne), tandis que les programmes d'actions des Pays Vendômois, Drouais et Pithiverais sont en phase de négociation.

Le dépôt prévisible de 8 programmes d'actions au 1^{er} semestre 2011 nécessite, quand elle n'a pas déjà été faite, la création des AP correspondantes et l'abondement de l'AE mobilisée pour la part de fonctionnement du Contrat.

Les crédits engagés sont encore modestes (environ 4,2 M€) et génèrent peu de besoins en crédits de paiement (estimation de moins de 3,8 M€ pour 2011).

A noter que sur ces crédits engagés, 69% concernent le 1^{er} bloc de priorités et 31% concernent le 2^{ème} bloc. Arrive en tête le module « services à la population » (38%), suivis de l'économie (14%), de la culture (10%) et du sport (8%).

Programme : Politiques Territoires ruraux

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011
AP 2011 - 1610	31/12/2011	PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL	1 000 000	1 000 000
AE 2011 - 1710	31/12/2011	PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	1 000 000	1 000 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
POLITIQUE TERRITOIRES RURAUX	Investissement	-	1 000 000,00	-	-
	Fonctionnement	-	1 000 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Ces initiatives de développement local s'appuient sur la mise en réseau des acteurs et la transversalité des approches. La Région souhaite pouvoir les favoriser d'une façon plus adaptée que dans le cadre des Contrats territoriaux, majoritairement tournés vers des programmes d'investissement portés par des collectivités.

C'est pourquoi elle organisera des appels à projets afin de **détecter, susciter, expérimenter et accompagner des initiatives de développement rural** s'inscrivant résolument dans une démarche de développement durable **et ne pouvant pas être accompagnées par la Région au titre de ses politiques sectorielles ou contractuelles.**

Ces initiatives locales relèvent de **l'ingénierie** (études, actions d'animation et de sensibilisation,..) et répondront aux principes et valeurs suivants :

- la mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé impliquant mutualisation et transversalité
- l'innovation, l'expérimentation d'actions nouvelles
- l'adéquation avec les enjeux particuliers du territoire
- le maintien du lien social.

Ces micro-projets de développement local, présentés par **plusieurs partenaires**, principalement privés et associatifs, devront s'inscrire dans au moins une des thématiques suivantes :

- démarches économiques innovantes
- services de proximité
- environnement naturel et culturel

Cette démarche d'appels à projets sera mise en oeuvre début 2011 en lien avec les territoires engageant l'élaboration de leur Contrat territorial, afin de garantir une cohérence et une complémentarité optimales entre appels à projets et contrats territoriaux.

Programme : Contrats ville moyenne

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-1938	31/12/2015	CONTRAT DE VILLE MOYENNE - LANGEAIS 1G	251 000	-	62 750	62 750	62 750
AP 2011-1939	31/12/2015	CONTRAT DE VILLE MOYENNE - LE BLANC 2G	441 000	-		110 250	110 250

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	1 836 750,00	1 232 916,00	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications**

Depuis 2001, 23 villes ont proposé à la Région un projet de développement urbain, puis un programme d'actions ayant donné lieu à contractualisation pour un montant total de 13 M€.

En juin 2006, la Région a validé la possibilité pour les villes dont le contrat est achevé de proposer un 2^{ème} Contrat. Fin 2010, 4 villes (Issoudun, Argenton-sur-Creuse, Montlouis-sur-Loire et Romorantin) ont activé cette possibilité.

Les projets soutenus relèvent de thématiques variées le plus souvent liées à la qualité urbaine des espaces publics, à des services de proximité (enfance notamment), à des équipements culturels, ou encore à la rénovation urbaine de quartiers d'habitat social, pouvant relever du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) comme à Chateaudun ou Romorantin.

Pour 2011, il est proposé de créer les AP correspondant aux Contrats de Langeais (1^{er} contrat) et Le Blanc (2^{ème} contrat), dont les programmes sont en cours de finalisation.

Programme : Cœurs de village

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-0154	31/12/2011	CŒURS DE VILLAGE	1 273 000	300 000	500 000	300 000	100 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CŒURS DE VILLAGE	Investissement	12 250 000,00	10 750 000,00	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications**

La politique des Cœurs de Village s'inscrit dans une logique d'aménagement durable du territoire, en privilégiant dans les communes de moins de 7 000 habitants la **mixité sociale** (soutien au locatif social), la revitalisation des **centres bourgs** limitant l'étalement urbain, la préservation et la mise en valeur du **patrimoine** (réhabilitation de bâti traditionnel, opérations façades) et le **lien social** par le financement d'espaces publics de centralité (places centrales, environnement des commerces et écoles, espaces de rencontre ...).

Depuis 1998, **1 350 communes** ont ainsi bénéficié de subventions au titre des Cœurs de Village. Durant cette même période, la Région a permis la réhabilitation ou la construction de **4 389 logements locatifs sociaux** (financements d'acquisitions foncières ou immobilières, réhabilitation de bâtiments anciens ou viabilisation de terrains préalable à la construction de logements par des bailleurs sociaux, afin de diminuer la charge foncière des opérations).

A titre de comparaison entre les 2 derniers appels à projets, la prise en compte par les maîtres d'ouvrage des priorités régionales se traduit par une augmentation de 42% de projets relatifs au logement des plus démunis et de 44% d'opérations intégrant une plus-value environnementale.

Dans le cadre de l'appel à projets 2009 et afin de rester dans l'enveloppe de 15 M€ prévue en 2010, la Commission permanente régionale du 29 janvier 2010 a décidé de reporter en 2011 12 projets d'espaces publics dont la date de démarrage des travaux est prévue postérieurement au 1er septembre 2010, pour un montant de subventions de 1,273 M€.

Les crédits de paiement prévus à hauteur de 10,750 M€ permettront d'honorer majoritairement des engagements antérieurs à l'année 2011, et seront consacrés à hauteur de 60% à des opérations liées au logement et 40% à des opérations d'espaces publics et à des opérations « Façades », dont 2/3 destinées à des communes de moins de 2 000 habitants. Les projets concernent principalement les pôles de centralité comme les places de village (60%) et les opérations situées aux abords d'écoles ou de commerces (20%).

Programme : Logements et services à la population

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2008-7201		VT - LOGEMENT DES JEUNES	270 000	-	67 500	67 500	67 500
AP 2008-7200		VT - FONDS SANTE SOLIDARITE	5 718 000	-	1 092 290	-	2 730 725
AP 2008-28003		CG 28 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	3 387 000	778 500	-	1 946 250	1 157 250
AP 2009-1772		RENOVATION URBAINE : ENVELOPPE DE SOLIDARITE	6 545 000	-	-	1 963 500	1 963 500
AE 2011 -7211	31/12/2013	VT - LOGEMENT DES JEUNES: INTERMEDIATION LOCATIVE	300 000	50 000	100 000	100 000	50 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
LOGEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION	Investissement	9 669 764,00	11 247 851,00	-	-
	Fonctionnement	49 500,00	100 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Ce programme comporte 6 volets principaux.

- **LE VOLEMENT LOGEMENT SOCIAL DES CONVENTIONS REGIONS-DEPARTEMENTS**

La Région a défini le logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région/Départements 2007-2013. Ainsi, le montant cumulé de l'engagement régional à ce titre s'élève à **9,180 M€**.

Les priorités et les volumes sont toutefois très variables d'un département à l'autre.

Deux départements ont mis l'accent sur l'hébergement des personnes âgées :

- création de logements dans le Loir-et-Cher : peu de demandes sont déposées et seulement 4 opérations ont été financées pour l'adaptation de 23 logements.
- financement d'un programme d'intérêt Général (PIG) pour l'adaptation du parc privé dans l'Indre : l'objectif initial de 1200 logements ne sera pas atteint mais on assiste à une montée en puissance du dispositif : aucun logement financé en 2008, 81 en 2009, 125 en 2010, pour des travaux concernant principalement l'adaptation de salles de bain et WC et la pose de volets roulants motorisés.

Le Département du Cher a proposé essentiellement le financement :

- de démolitions d'un parc ancien et vétuste : 3 projets financés depuis 2008 (Aubigny-sur-Nère, La Guerche sur l'Aubois, Le Châtelet en Berry) et plusieurs dossiers en cours d'instruction (Argent-sur-Sauldre et Méry-ès-Bois). 0,248 M€ de crédits de paiement sont prévus pour 2011.
- la mise en place d'un fonds de garantie pour le logement des jeunes de 18 à 25 ans (fonctionnement) pour leur permettre d'accéder à leur premier logement. 205 jeunes ont déjà bénéficié du dispositif.

En Eure-et-Loir, les crédits sont fléchés vers :

- des opérations d'acquisitions – viabilisations préalables à la construction de logements sociaux dans les secteurs en expansion démographique : 6 opérations ont été soutenues jusqu'en 2010, ayant permis la création de 86 logements
- la démolition de logements dans une logique de renouvellement urbain : 72 logements démolis à Thiron-Gardais, La Ferté-Vidame et Coudreceau.

En Indre-et-Loire, sont privilégiées les opérations d'acquisitions et de réhabilitations :

Seulement 5 logements (dont 2 très sociaux) ont été financés pour un montant global de 0,031 M€. L'avenant à la convention permettra de redéfinir les priorités en direction de la constitution d'une offre nouvelle et de la réhabilitation thermique du parc existant.

Dans le Loiret, les efforts portent sur la création d'une offre nouvelle, notamment dans les secteurs les plus tendus à proximité de la région parisienne :

- opérations de construction : fin 2010, 184 logements dont 50 pour les plus démunis (27%), tous certifiés « Habitat et Environnement ».
- opérations d'acquisitions-réhabilitations : 7 logements soutenus avec amélioration de leur performance énergétique.

➤ **LE VOLET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES**

Le volet territorial du **CPER** prévoit le financement par la Région de la restructuration de **604 lits** du Sud régional pour un montant de 10,718 M€, ainsi que de **2 284 lits** au titre des **conventions** Région/Départements pour un montant de plus de **40 M€**, soit un engagement régional de plus de 50 M€ pour la période 2007-2013.

Les crédits de paiement 2011 cumulés (CPER, Conventions, auxquels s'ajoutent les restes à mandater au titre de la période 2000-2006) prévus pour le financement d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) s'élèvent ainsi à 6,665 M€.

Concernant les autorisations de programme, il apparaît nécessaire :

- au titre du CPER, compte-tenu des projets engagés fin 2010 (3 projets pour 3,8 M€ de subventions régionales) et des dossiers annoncés pour 2011, d'abonder de 5,718 M€ l'AP créée initialement à hauteur de 5 M€
- au titre de la convention avec l'Eure-et-Loir, d'abonder l'AP de 3,387 M€ au regard des projets envisagés.

Au titre du maintien à domicile des personnes âgées, il est également prévu :

- le financement de l'installation d'ascenseurs au titre du volet territorial du CPER (0,18 M€ de crédits de paiement en 2011)
- la création de résidences seniors au titre de la convention avec l'Eure-et-Loir

➤ **LE VOLET LOGEMENT DES JEUNES**

La Région a souhaité reconduire au titre du CPER une action en direction du logement des jeunes (FJT, résidences sociales) à hauteur de 2 M€ entre 2007 et 2013, l'Etat intervenant au titre de ses crédits de droit commun.

Les besoins 2011 en crédits de paiement sont estimés à 0,115 M€, et permettront d'honorer les engagements 2009 concernant la création de 15 logements à proximité immédiate du centre-ville de Château-Renault et la restructuration de 16 logements à Orléans.

Compte tenu des engagements réalisés depuis 2007 et au vu des perspectives d'engagements jusqu'à fin 2013, il est proposé d'une part d'abonder de 0,27 M€ l'AP mobilisable pour les investissements, d'autre part de créer une AE à hauteur de 0,3 M€ (en prévoyant 0,05 M€ de crédits de paiement), afin de soutenir la constitution d'un parc meublé en sous-location à destination des jeunes porté par les associations. 80 logements pourraient ainsi être financés soit 0,1 M€ par an jusqu'à fin 2013.

➤ LE VOLET FONCIER

Le volet territorial du CPER prévoit d'intervenir pour favoriser la constitution de réserves foncières en vue de permettre la création de logements sociaux dans les secteurs les plus tendus, en intervenant en faveur :

- de la création d'Etablissements Publics Fonciers (EPF)
- de la diminution des frais de portage du foncier

Seul l'EPF du Loiret a, à ce jour, bénéficié d'un financement dans ce cadre, et deux dossiers de portage du foncier ont été instruits fin 2010, pour des réserves foncières à vocation d'habitat social à Montlouis et Veigné, pour un montant d'environ 0,2 M€ chacun, soit la production à terme de 100 à 200 logements sur chaque site.

➤ LE VOLET RENOVATION URBAINE

Le Programme national de Rénovation Urbaine (PNRU) porte en région Centre sur 30 zones urbaines sensibles qui comptent plus de 130 000 habitants pour un investissement total de 1,4 milliard d'euros.

La contribution de la Région a été fixée à près de 99 M€, et s'exerce principalement dans le cadre des Contrats territoriaux (Agglomérations, Villes moyennes, Pays).

Néanmoins, dans le cas où la participation régionale conventionnée avec l'Etat et l'ANRU excède 2 x 40% du montant du Contrat d'Agglomération, 2 x 80% du Contrat Ville Moyenne concerné, ou 2 x 12,5% du Contrat de Pays concerné, il a été décidé d'activer une enveloppe de solidarité « Rénovation urbaine ».

Celle-ci concerne les PRU de Chartres, Blois et Châteaudun.

Compte tenu des montants déjà engagés sur l'AP initialement créée à hauteur de 6,271 M€ (2,55 M€ engagés fin 2010), et des dossiers à venir, il est nécessaire de l'abonder de 6,545 M€ afin de faire face aux nouvelles demandes, comme par exemple, à Châteaudun : l'école élémentaire Pasteur, la maison des services publics, l'école maternelle Prévert et le réaménagement des places et des rues desservant les écoles, pour un montant total de plus de 1,5 M€.

Pour le site de Blois des projets seront réalisés courant de l'année 2011 comme le traitement paysager de la rue Jean Bart, la création d'une nouvelle voie de desserte entre les rues Blériot et Tourville ou les aménagements extérieurs de la nouvelle école maternelle Jules Ferry, pour un montant de plus de 1 M€ de subvention. La construction d'environ 400 logements locatifs sociaux est, par ailleurs, programmée.

➤ LE VOLET SERVICES A LA POPULATION (CPER)

Au titre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région interviennent conjointement en faveur du soutien aux services de proximité, prioritairement en milieu rural avec notamment la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).

Il s'agit de lieux permettant la mutualisation des moyens et le regroupement de professionnels de santé autour d'un projet médical partagé, afin d'assurer une meilleure transmissibilité des cabinets, les jeunes professionnels ne souhaitant plus s'installer de façon isolée.

C'est ainsi que la Région Centre, est la seule à avoir fléché des crédits CPER sur cette thématique (2,6 M€ Etat et 2,6 M€ Région).

75% des crédits ont été engagés pour la réalisation de 16 MSP.

Les crédits de paiement 2011 (0,4 M€) permettront de solder les opérations déjà engagées.

Programme : Aménagement du territoire

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-0702	31/12/2011	FONDS SUD : EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	2 000 000	-	300 000	450 000	750 000
AP 2008-18008		CG 18 - PÔLE DU CHEVAL	364 000	-	100 000	100 000	164 000
AP 2011 - 1773	31/12/2011	FONDS SUD: AEROPORT DE CHÂTEAURoux - INVESTISSEMENT SUR LE PATRIMOINE REGIONAL	1 000 000	500 000	500 000	-	-
AE 2008-7253		VT- FRAC TERRITOIRE (FONCT)	360 000	-	50 000	80 000	150 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	7 652 000,00	7 993 886,00	0,00	-
	Fonctionnement	1 154 000,00	2 150 000,00	0,00	-

- **Commentaires et explications**

Ce programme concerne essentiellement 4 volets principaux.

- **LES PROJETS STRUCTURANTS** (au titre du CPER, du Fonds Sud, des conventions Région/Départements)

A ce titre, les crédits de paiement prévus (plus de 6 M€) permettront de mandater tout ou partie des subventions relatives à :

- des projets économiques : zones d'activités économiques d'intérêt départemental (Sorigny, Polaxis ...), immobilier d'entreprises (pôle blanc à Dreux, ateliers à Châteaudun ou Arrou, village d'entreprises à Issoudun, participation à la SEMPAT 18 ...), centre de formation des pompiers d'aéroport à Châteauroux ...
- des projets de développement touristiques ou culturels : pôle du cheval et de l'âne dans le Cher, halle de Chamerolles dans le Loiret, scénographie du château de Blois ...
- des projets structurants de développement urbain : technopole Lahitolle à Bourges, pôle d'échanges multimodal de Châteauroux, éco quartier Baudens à Bourges ...

➤ LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES AGGLOMERATIONS ET DES VILLES MOYENNES

A ce titre, l'Etat et la Région souhaitent privilégier dans le cadre du CPER la requalification de friches urbaines et les opérations de reconquête des centres villes, comme par exemple : la friche MATRA, le quartier gare du Blanc, le quartier Médicis à Blois, le centre ville de Chinon, l'éco-quartier Balsan à Châteauroux ...

➤ L'INGÉNIERIE ET LE CONSEIL

Au titre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région soutiennent, au titre du FRAC Territoires, la réalisation d'études stratégiques, ou des actions d'animation et de mise en réseau (comme Villes au Carré ou les programmes d'animation dans le cadre du Réseau Rural), soit un besoin de 0,4 M€ estimé pour 2011, réparti entre investissement et fonctionnement.

Un abondement de l'AE est nécessaire pour le volet fonctionnement.

Afin de faciliter la mise en place du Plan isolation financé dans le cadre des Contrats territoriaux de 3^{ème} génération, la Région a pris la maîtrise d'ouvrage d'un marché qui permettra de réaliser pour le compte des collectivités de moins de 1000 habitants des diagnostics conseil préalables aux travaux d'isolation. Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 0,05 M€ pour 2011.

➤ LES AEROPORTS

Pour l'aéroport de Châteauroux, alors que la subvention annuelle de fonctionnement n'a pas évolué depuis 2007 et que le secteur aéronautique connaît une crise profonde depuis deux ans, il est prévu d'augmenter pour 2011 cette contribution régionale de 0,2 M€ en fonctionnement.

Le programme de rénovation et de développement de l'aéroport se poursuit en 2011 avec notamment des travaux d'isolation des hangars de maintenance/peinture et de fret ainsi que la construction d'un bassin de rétention supplémentaire. L'ensemble des réalisations qui contribuent à la valorisation du patrimoine aéroportuaire sera pris en charge par la Région à hauteur de un million d'euros.

Concernant l'aéroport de Tours, la Région est membre du Syndicat mixte qui exploite la plate-forme à la suite de la SEMAVAL depuis le 1^{er} juillet 2010.

2011 est donc la première année de plein exercice budgétaire. A ce titre, la part de la Région dans le Syndicat mixte étant de 28,66 %, la contribution régionale 2011 est estimée à 0,8 M€.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

LES ORIENTATIONS 2011

Le Conseil Régional a souhaité inscrire le développement du numérique comme une priorité régionale forte.

A l'heure où la majorité des zones blanches haut débit sont en cours de résorption en Région Centre, il s'agit désormais d'appréhender plus précisément les questions autour du déploiement du Très Haut Débit. (THD)

Le Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) a permis de préciser l'importance du développement du Très Haut Débit sur nos territoires. Son déploiement, du fait de son coût important, doit être progressif et s'effectuer dans une démarche partagée.

2011 sera notamment marquée par l'évolution statutaire du GIP Région Centre Interactive qui passera d'un GIP Recherche et Développement à un GIP Aménagement Numérique du Territoire. Son nombre d'adhérents sera augmenté et associera les conseils généraux dans une volonté partagée de déploiement d'infrastructures et de développement des usages.

Le GIP RECIA est le maître d'œuvre de la plateforme régionale géomatique, outil indispensable de l'aménagement du territoire pour assurer notamment le suivi et la coordination des plans de déploiement très haut débit des opérateurs privés et des acteurs publics.

D'autre part, la politique de création des Espaces Publics Numériques (EPN) pour la période 2000-2006 a permis la création de 45 projets, gérant 72 lieux d'accueil.

De nombreux territoires restent néanmoins dépourvus d'espace numérique. La volonté pour 2011 est de respecter un principe majeur de l'action régionale en permettant une égalité des territoires et des habitants face à la fracture des usages numériques. Il convient ainsi de mieux couvrir l'ensemble du territoire, soit en labellisant les structures existantes qui répondraient au cahier des charges des Espaces WebOCENTRE, soit en suscitant les créations de nouveaux espaces. Le dispositif WebOCentre permet notamment un accompagnement et une formation des animateurs de ces espaces ainsi que la dynamique d'un réseau régional.

Enfin et après l'enjeu du déploiement technique des Environnements Numériques de Travail dans les lycées en 2009/2010, l'enjeu, pour 2011, est à l'appropriation de cet outil par les élèves, les familles et surtout par la communauté éducative. Le déploiement va s'accroître dans les CFA.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	6 000 000	270 000
Autorisations d'engagement	-	-86 000

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	DEPENSES	
	BP 2010	BP 2011
Investissement	428 500,00	1 285 000,00
Fonctionnement	4 468 000,00	3 652 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : TIC Equipements et services

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
2011 - 7001	31/12/2013	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	6 000 000	1 000 000	2 000 000	3 000 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	250 000,00	1 125 000,00
	Fonctionnement	4 083 000,00	3 078 000,00

- Commentaires et explications

La mesure d'avenir, émergence du Très Haut Débit (THD) va permettre une révolution technologique dans la plupart des domaines d'activité. Le THD est un outil d'aménagement numérique du territoire régional permettant le développement d'activités économiques (ou leur maintien) ainsi que l'utilisation de nouveaux usages (télétravail, E-Santé, ENT, E-commerce, Visio Conférence 2D temps réel, progiciel, co-création à distance, télé-enseignement...).

Face à la compétition des territoires, le développement du très haut débit est un atout pour l'attractivité de notre région.

Programme : TIC Développement des usages

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement modifiées*

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2007-7135		VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUE	270 000	110 000	100 000	100 000	70 000
AE 2008 - 7005		VT - ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	250 000	-	-	-	-
AE 2008 - 7006		VT - PLATEFORME REGIONALE MUTUALISEE	-336 000	50 000	50 000	20 200	-

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	178 500,00	160 000,00
	Fonctionnement	385 000,00	574 000,00

- **Commentaires et explications**

Au titre des Espaces WebOCentre : le dispositif des Espaces WeboCentre (Ancien Espaces Publics Numériques) conduit à étendre et densifier la couverture territoriale (aménagement numérique du territoire), dynamiser les structures existantes (annuaire, signalétique et label communs, outils pédagogiques et formations pour les animateurs) et permettre leur évolution par le renouvellement de leur parc matériel et logiciel. Il permettra aussi l'animation et l'amélioration de la qualification professionnelle des animateurs.

L'un des premiers objectifs de ces espaces était de réduire la « fracture numérique ». Malgré l'augmentation de l'équipement multimédia des ménages, la fréquentation des Espaces WebOCentre continue d'augmenter : la motivation de fréquenter ces espaces est donc passée du simple moyen d'accès à Internet à la recherche de plus-values que l'on peut y trouver : assistance, accompagnement, convivialité, formation...

ENVIRONNEMENT

LES ORIENTATIONS 2011

La région ambitionne de fournir des réponses adaptées aux grandes crises environnementales, crise des ressources, crise des déchets et en particulier des gaz à effet de serre avec ses conséquences climatiques, crise de la biodiversité.

La politique environnement donnera un élan pour une meilleure prise en compte des enjeux du climat, de l'énergie et de la biodiversité. Les efforts en matière d'éducation à l'environnement seront amplifiés.

Ces orientations se traduiront en particulier par la mise en route du Plan climat énergie régional, la stratégie bio diversité, le déploiement de la politique de l'eau.

Pour lutter contre le réchauffement climatique, **le plan énergie-climat sera réalisé** par le Conseil Régional. Il proposera des mesures pour réduire les émissions de 40% d'ici 2020. Ce plan aura un impact sur l'ensemble des politiques régionales.

Parallèlement, le Conseil Régional soutiendra le **développement de plans énergie-climat au niveau des pays et des agglomérations, lieux privilégiés de l'association des citoyens.**

En matière d'efficacité énergétique, dans la continuité des politiques développées par le Pôle d'Efficacité Energétique, l'accent sera mis **sur une meilleure isolation des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, l'utilisation des éco-matériaux, et l'autonomie énergétique.** En particulier, le prêt Isolaris sera reconduit; il est étendu à de nouveaux domaines. L'effort en faveur du développement des filières, en particulier la géothermie, de la recherche, la formation et le conseil aux particuliers par les Espaces Informations Energie continuera.

Afin de tenir compte des engagements de la France à la Convention Internationale sur la Biodiversité **d'enrayer la perte de biodiversité**, une stratégie régionale sera élaborée, avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle visera à faire de la région un territoire exemplaire en la matière. Sa conception amènera toutes les politiques régionales à évoluer, en particulier l'aménagement du territoire, les transports, l'économie, la recherche. Il s'agira d'intégrer et de valoriser la prise en compte de la biodiversité et de supprimer les subventions ayant un effet négatif sur la biodiversité dans l'ensemble de nos politiques

Le soutien aux projets en faveur d'une meilleure connaissance de la biodiversité, en particulier ceux conduits par la société civile sera intensifié, en lien avec l'établissement public Ecopôle. Le classement d'espaces naturels préservés augmentera. La politique de formation-sensibilisation des acteurs du territoire sera amplifiée ce qui permettra une prise en compte transversale des enjeux de la perte de la biodiversité et de l'opportunité de sa préservation par tous.

La politique régionale de l'eau sera amplifiée.

L'appel à projet « Eco l'eau » sera reconduit en 2011.

La région est à l'initiative de la territorialisation des politiques de l'eau.

Elle amplifiera sa politique de soutien aux acteurs locaux qui se mobilisent pour la protection et la gestion de leurs milieux, en développant de nouveaux contrats de bassin, et en animant le réseau des acteurs impliqués.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	9 208 900	3 863 947
Autorisations d'engagement	505 000	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENVIRONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	6 869 831,00	6 930 000,00	-	-
Fonctionnement	7 853 244,00	8 292 800,00	40 000,00	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-7300	31/12/2011	GP - ADEME ENERGIE RENOUELVABLE	1 100 000	330 000	330 000	330 000	110 000
AP 2011-7301	31/12/2011	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	900 000	225 000	450 000	225 000	-
AP 2011-7302	31/12/2011	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	250 000	125 000	125 000	-	-
AP 2010-36016		CG 36 - VOLET ENERGIE	1 075 200	200 000	280 000	595 000	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	Investissement	2 384 578,00	3 057 909,00	-	-
	Fonctionnement	2 728 400,00	2 035 600,00	40 000,00	-

- **Commentaires et explications**

Investissement

3 AP relèvent de la convention Etat-ADEME-Région : même si nous proposons des hausses par rapport à 2010 pour 2 de ces AP, nous restons dans l'enveloppe prévue dans la convention Etat-ADEME-Région 2007-2013

- AP « Emergence de la demande » pour les audits thermiques ; une hausse de la demande des collectivités en 2010 nous amène à prévoir une AP 2011 en hausse
- AP « Bâtiments Durables » pour le financement de l'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments » (PREBAT) et le concours « Maisons Individuelles Basse Consommation » :
- AP « Energies renouvelables » pour le financement des investissements en solaire thermique, géothermie et bois-énergie ainsi que les projets lauréats de l'appel à projet Méthanisation ;

2 AP « hors convention ADEME » :

- AP « convention CG 36 » pour le financement des études thermiques et investissements liés à l'isolation des bâtiments prévus dans la convention Région/Département
- AP « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » : AP reconduite au même niveau que 2010

Fonctionnement

3 lignes budgétaires relèvent de la convention Etat-ADEME-Région, pour les mêmes programmes que pour l'investissement. Signalons l'élargissement du champ d'application des prêts Isolaris, le soutien à la structuration des filières économiques, le financement des Espaces Info Energie.

Programme : Gestion de l'Eau

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme créées ou modifiées*

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2008 - 7310		VT - CONTRATS EAU CENTRE	700 000	-	50 000	100 000	159 359
AP 2011-7307	31/12/2013	VT - AAP ECO L'EAU	600 000	-	50 000	100 000	200 000

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
GESTION DE L'EAU	Investissement	750 432,00	739 597,00	-	-
	Fonctionnement	802 857,00	1 070 600,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Les crédits de paiement inscrits au BP 2011 sont destinés à l'engagement et au mandatement des actions inscrites dans les 10 Contrats de Bassin signés à ce jour, dans les 14 Contrats de Bassin supplémentaires envisagés pour approbation en 2011, et pour les 7 autres Contrats dont la Région soutient l'émergence en finançant l'animation préalable.

Il s'agit aussi de poursuivre le soutien aux 12 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en cours, et d'engager un nouvel appel à projets Eco l'Eau valorisant notamment des aménagements permettant une plus grande absorption de l'eau à la parcelle et une plus grande perméabilité des sols.

Programme : Préservation de l'Environnement

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-7305	31/12/2011	VT - ADEME - LIG'AIR	90 000	45 000	45 000	-	-
AP 2011-0677	31/12/2013	CONVENTIONS VERTES 2011-2013	260 000	-	195 000	-	65 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	90 000,00	157 027,00	-	-
	Fonctionnement	1 224 627,00	1 690 833,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Les crédits de paiement inscrits au BP 2011 sont destinés à l'engagement et au mandatement des actions inscrites dans la Convention Région / ADEME, thèmes 5 à 7 du volet territorial du CPER, en faveur de l'urbanisme durable, du développement de la mobilité durable et notamment des plans de déplacement d'entreprises, et de la qualité de l'air.

Il s'agit aussi de permettre l'engagement du programme d'actions 2011 de l'Ecopôle et la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'éducation à l'environnement « conventions vertes » pour la période 2011 / 2013.

Enfin, 29 collectivités bénéficieront en 2011 d'une sensibilisation au développement durable avec l'objectif qu'elles s'engagent, par la suite, dans l'élaboration d'un agenda 21 local.

Programme : Patrimoine naturel

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2007-7323		VT - CPNRC	570 000	95 000	142 500	190 000	95 000
AP 2011-1330	31/12/2011	AAP Biodiversité 2011	250 000	250 000	-	-	-
AP 2011-7320	31/12/2013	VT - PNR Brenne 2011 / 2013	330 000	27 218	54 437	108 873	81 655
AE 2011-7330	31/12/2013	VT - PNR Brenne 2011 / 2013 (Fonct)	220 000	36 291	72 582	72 582	36 291
AP 2011-7321	31/12/2013	VT - PNR LAT 2011 / 2013	250 000	20 430	40 860	81 719	61 289
AE 2011-7331	31/12/2013	VT - PNR LAT 2011 / 2013 (Fonct)	165 000	27 240	54 479	54 479	27 240
AP 2011-7322	31/12/2013	VT - PNR Perche 2011 / 2013	180 000	14 615	29 230	58 459	43 844
AE 2011-7332	31/12/2013	VT - PNR Perche 2011 / 2013 (Fonct)	120 000	19 487	38 973	38 973	19 487
AP 2011-1116	31/12/2013	RNR Les Patures - 45	126 000	-	9 000	18 000	18 000
AP 2011-1117	31/12/2013	RNR Cote du Prieur - 28	147 000	-	10 500	21 000	21 000
AP 2011-1146	31/12/2013	RNR Marais de Taligny - 37	126 000	9 000	18 000	18 000	18 000
AP 2011-1147	31/12/2013	RNR Etang Foucault - 36	126 000	9 000	18 000	18 000	18 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PATRIMOINE NATUREL	Investissement	654 349,00	703 121,00	-	-
	Fonctionnement	1 612 985,00	1 829 767,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Engagée en octobre 2010, la stratégie régionale pour la biodiversité sera adoptée en 2011. Cet engagement régional se traduit dans le BP 2011 par une mobilisation de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement à hauteur de 0,5 M€ pour soutenir des projets en faveur de la biodiversité.

L'année 2011 sera également l'année d'engagement d'un nouveau cycle de contractualisation avec les Parcs Naturels Régionaux. Chaque Contrat de parc fait l'objet en 2011 d'une création d'AP et d'AE correspondant.

Par ailleurs, l'année 2011 devrait permettre l'engagement de 4 nouvelles Réserves Naturelles Régionales, en sus des trois projets de RNR en cours de labellisation.

Enfin, les crédits de paiement 2011 permettront notamment de poursuivre, en investissement comme en fonctionnement, le soutien au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC), au Conservatoire Botanique National et à l'Arboretum des Barres de Nogent sur Vernisson.

Programme : Plan Loire Grandeur Nature

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées ou modifiées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-7900	31/12/2011	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE PROG 2011	4 473 900	182 622	668 515	1 118 477	1 037 726
AP 2008-7901		CPIER - CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL EN REGION CENTRE	555 000	92 500	138 750	185 000	92 500
AP 2010-37021		CG 37 - Ports et Marine de Loire	49 747	-	-	-	-
AP 2008-7903		CPIER - Maisons de Loire	814 000	-	222 541	225 000	72 500
AP 2008-7902		CPIER - Batellerie de Loire	100 000	12 000	18 000	30 000	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	2 990 472,00	2 272 346,00	-	-
	Fonctionnement	1 484 375,00	1 666 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Plus de la moitié des crédits de paiement inscrits en section d'investissement sur ce programme sont destinés au versement des différents acomptes liés aux programmations « lit et levées de Loire » (2007 à 2011).

En fonctionnement, les crédits de paiement permettront de financer les contributions statutaires liées à l'adhésion de la Région Centre au Syndicat Mixte de la Mission Loire et à l'Etablissement Public Loire.

Les actions engagées en faveur des Maisons de Loire, tant au niveau des programmations annuelles que des travaux de réhabilitation du bâti, sont inscrites au budget 2011 à hauteur de 0,55 M€.

Enfin, les actions du Conservatoire du Patrimoine Naturel sur la Loire et les actions de prévention du risque inondation, auprès des entreprises (en lien avec l'EP Loire) ou auprès des collectivités, donneront également lieu à l'inscription des crédits au budget 2011.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

LES ORIENTATIONS 2011

Avec près de 19 % de son budget consacré aux transports et déplacements, la Région confirme son ambition de développer le TER, de moderniser les infrastructures, afin de soutenir l'activité économique et l'emploi, de favoriser le droit aux transports pour tous, d'aménager le territoire et de préserver l'environnement.

La Région Centre est Autorité organisatrice des Transports régionaux de voyageurs. Elle n'a pas de responsabilité sur les infrastructures, mais elle s'est pourtant engagée fortement dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région, en particulier pour le financement de lignes interrégionales, régionales, périurbaines ou concernant le fret. De même elle a co-financé des études pour la ligne LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon. S'agissant des Trains Express Régionaux, la convention TER Centre 2007 – 2013, d'un montant initial total de près de 800 M€, fixe contractuellement les prestations assurées par la SNCF pour le compte de la Région. La Région finance également l'achat de nouveaux matériels roulants (450 M€ investis depuis 12 ans). Elle favorise l'accès pour tous des transports ferroviaires à travers le subventionnement de tarifications spécifiques et se concerte avec les autres autorités organisatrices de transports afin de faciliter l'intermodalité.

Le budget 2011 traduit les engagements concrets de la Région, malgré le désengagement de l'Etat vis-à-vis des transports, de répondre aux besoins de déplacements de nos concitoyens en leur facilitant l'accès aux transports collectifs.

La fidélisation des usagers avec les tarifications régionales se confirme en 2010 avec une croissance de 3,5% pour « TER BAC+ » et TER Apprenti », de 8% pour les abonnements de travail à plus de 75km, 6% pour les abonnements multimodaux STARTER. L'utilisation Chéquier régional pour l'emploi à destination des demandeurs augmente de 30%.

Le plan vélo Région Centre 2010-2015

Il se concrétisera en 2011, en partenariat avec la région Pays de la Loire, à l'expérimentation, pendant l'été, de fourgons dédiés sur la desserte Interloire.

La qualité de l'information aux usagers du TER Centre

La poursuite de l'installation d'afficheurs dynamiques sera faite ce qui portera le nombre de gares équipées à 77.

La mise en accessibilité du réseau TER Centre

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional d'accessibilité, la Région finance les études de mise en accessibilité de 5 gares : La loupe, Nogent le Rotrou, Port de Piles, St Maure-Noyant et Toury.

Le renforcement de l'intermodalité

Dans le cadre des conventions Région/départements, la Région financera des actions dans le Cher, l'Indre et l'Indre et Loire. La Centrale d'information multimodale JV-Malin va intégrer les informations sur l'accessibilité, les transports à la demande et sera accessible depuis un téléphone mobile.

Le développement du périurbain sur les étoiles ferroviaires d'Orléans et Tours

La modernisation de Tours-Chinon s'achèvera à la fin de l'été 2011. Les travaux de modernisation de Tours-Château-Renault seront réalisés en 2011.

L'étude prospective sur l'étoile de Tours est en cours, celle sur l'étoile d'Orléans débutera en 2011.

La modernisation de la ligne du Blanc-Argent

La Région qui a engagé 4 M€ pour la remise en état de la ligne, elle agit pour que les travaux se réalisent dès l'été 2011.

Les autres chantiers de développement et de modernisation des infrastructures ferroviaires du CPER 2007-2013

La Région signera en 2011 la convention de financement pour la réalisation des travaux entre Chartres et Voves pour la réouverture au trafic voyageurs de la liaison Chartres-Tours.

Les travaux de modernisation et de régénération de la ligne Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours seront poursuivis jusqu'en 2012. Dès l'automne 2011, la vitesse commerciale initiale de 140 Km/h pourra être rétablie entre Dourdan et Châteaudun.

L'électrification de Bourges-Saincaize s'achèvera à la fin de l'année 2011.

Dans le cadre de la modernisation du POLT, la Région signera en 2011 la convention de financement pour la suppression de plusieurs passages à niveau dans le département de l'Indre.

Elle signera également la convention de financement pour la réalisation des travaux pour pérenniser le trafic fret sur les lignes de : Orléans-Sully/Loire, Orléans-Pithiviers, Châteauroux-Buzançais et La Guerche-Marseilles les Aubigny.

L'interconnexion au réseau TGV et l'ouverture de la région au réseau européen de la grande vitesse

Les études préalables cofinancées par la Région devraient déboucher par une saisine de la commission nationale du débat public en 2011.

Les engagements pris avec l'Etat et les Départements pour la réalisation des programmes routiers seront poursuivis

Les 10 millions € de financements régionaux correspondent à l'état d'avancement des projets inscrits au Contrat de Plan Etat-Région et aux conventions Région-Départements pour la période 2000-2006.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 600 000	2 875 000
Autorisations d'engagement	6 815 000	-1 646 598

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	40 479 261,00	49 412 500,00	1 460 000,00	1 273 000,00
Fonctionnement	128 598 411,00	134 192 600,00	173 000,00	155 000,00

DETAIL ET PAR PROGRAMME

Programme : Routes

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
ROUTES	Investissement	14 801 784,00	10 138 394,00	1 273 000,00	1 273 000,00
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications**

Au titre du volet routier, la Région participe au financement d'études routières, d'opérations d'aménagement et de sécurité sur les routes nationales, dans le cadre du CPER 2000-2006, et verse ainsi des subventions à l'Etat sous forme de fonds de concours.

Au titre de l'article 21 du CPER, seront notamment financés en 2011 l'achèvement de la déviation de la RN 10 à Lisle et Pezou (Loir-et-Cher) et la poursuite de l'aménagement de la RN 154 entre Chartres et Orléans – déviation de Prunay-le-Gillon / Allonnes (Eure-et-Loir).

Par ailleurs, la Région versera des subventions aux Départements :

- du Loiret et de l'Eure-et-Loir au titre des conventions Régions-Départements 2000-2006 pour la réalisation d'études et d'opérations d'aménagements,
- du Cher et de l'Indre au titre des conventions financières conclues avec ces Départements désormais maîtres d'ouvrage pour certaines opérations non achevées au moment du transfert de certaines routes nationales liées au volet routier du CPER 2000-2006
- de l'Indre-et-Loire au titre de la convention particulière concernant la section Nord-Ouest du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle dit Choisille.

Programme : Transport routier de voyageurs

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations d'engagement créées ou modifiées

N° AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2008-18010		CG 18 - PARTICIPATION AU SERVICE DE RABATTEMENT	-600 000	25 000	25 000	25 000	25 000
2008-18011		CG 18 - RENFORCEMENT DU SERVICE ARGENT/SAULDRE - BOURGES	-700 000	100 000	100 000	100 000	100 000
2011-18020	31/12/2013	CG 18 - COORDINATION DES RESEAUX	900 000	250 000	250 000	250 000	150 000
2011-28015	31/12/2013	CG 28 - SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE	275 000	80 000	80 000	80 000	80 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	75 000,00	10 000,00	-	-
	Fonctionnement	837 000,00	1 351 000,00	73 000,00	-

- **Commentaires et explications**

Afin de répondre au plus près aux besoins de la population régionale et d'offrir une desserte fine de maillage, la Région Centre a souhaité développer un partenariat avec les Départements en faveur d'un transport collectif coordonné et de proximité. Consciente que l'intermodalité est un enjeu essentiel du développement du transport collectif, la Région Centre a engagé, en collaboration avec les Départements, un vaste chantier visant à améliorer les correspondances entre les réseaux TER Centre et départementaux.

C'est, entre autres, pour atteindre cet objectif que les volets transport des conventions Région/ Département 2007-2013, avec le Cher, l'Indre et l'Indre-et-Loire, ont été définis. Ces volets se poursuivent en 2011 et concernent les actions suivantes :

- Pour le **Cher** :

- la mise en place d'un service de transport à la demande de rabattement vers les gares de La Guerche/l'Aubois, Nérondes, St-Amand-Montrond, Châteauneuf/Cher et Lury/Arnon,
- le renforcement du cadencement de la ligne régulière départementale Argent/Sauldre – Aubigny/Nère – Bourges,
- l'étude de restructuration de la gare routière de Bourges dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la Ville de Bourges.

- Pour **l'Indre** :

- le développement du transport à la demande est poursuivi en 2011.

- Pour **l'Indre-et-Loire** :

- un programme de renforcement des dessertes « Fil Vert » sur les gares TER sera mis en œuvre en 2011.

Par ailleurs, les bilans à mi-parcours des conventions Région/Département du Cher et de l'Eure-et-Loir prévoient également de nouvelles opérations en faveur du développement de la complémentarité entre réseaux. C'est ainsi que l'avenant à la Convention du Cher prévoit une action de coordination des services en 2011. De même, la Convention de l'Eure-et-Loir prévoit d'intégrer dans les services de mobilité à destination des populations dépourvues d'automobile et des territoires eulériens peu denses et peu desservis par des moyens classiques de transports collectifs, la desserte des gares et haltes du réseau TER Centre. Cette nouvelle opération sera mise en œuvre en 2011.

Enfin, un nouveau marché relatif à l'exploitation et au suivi de la ligne routière d'intérêt régional Romorantin – Vierzon a été conclu pour une durée de cinq ans, du 12/07/2010 au 11/07/2015.

Programme : Compensation régionale des tarifications TER Centre

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE	Investissement	75 000,00	-	-	-
	Fonctionnement	1 646 200,00	1 900 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Les tarifications spécifiques mises en place par la Région pour faciliter l'accès aux transports collectifs seront reconduites, avec les prévisions de croissance des compensations tarifaires régionales suivantes, au vu des excellents résultats constatés en 2010 :

- pour les étudiants et apprentis : + 3,5 % pour « TER BAC+ » et « TER Apprenti »,
- pour les salariés : + 8 % pour les abonnements de travail à plus de 75 km, y compris vers les régions limitrophes, et + 6 % pour les abonnements multimodaux STARTER,
- pour les demandeurs d'emploi : + 30 % pour le Chéquier pour l'emploi,
- pour les participants à différentes manifestations pédagogiques, artistiques et culturelles (Journées du Patrimoine, Vitiloire, Portes ouvertes de l'Université de Tours, Amusées-vous en Région Centre...) : + 12 % pour les billets vendus au tarif spécial de 4 €.

Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme modifiées*

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011
2006 - 0698		ACQUISITION 3 ZGC	155 000	155 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	3 500 000,00	2 915 000,00	-	-

• **Commentaires et explications**

En 2005, la Région a décidé d'acquérir 6 automotrices ZGC quadricaises de 220 places et 5 TER2Nng, automotrices deux niveaux de nouvelle génération de 450 places, pour les besoins du TER Centre.

Les 5 rames TER2Nng ont été livrées en 2007 et circulent sur l'axe Paris – Chartres – Nogent – le Mans.

Les six rames ZGC livrées en 2008 circulent principalement sur l'axe Tours-Vierzon–Bourges, suite à l'électrification de la ligne Vierzon-Tours en Juillet 2008, et notamment sur les dessertes périurbaines entre Tours et Bléré.

Les crédits de paiement inscrits pour ces opérations correspondent aux loyers prévus pour les crédits-baux relatifs à ces acquisitions.

Programme : Infrastructures ferroviaires

• **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-1401	31/12/2013	LIGNE DOURDAN - LA MEMBROLLE (HORS CPER)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000
AP 2008-7403		GP - ETUDES PERIURBAINES	2 720 000	1 720 000	1 000 000	-
AE 2010-7403		GP - ETUDES PERIURBAINES TOURS (FONCT)	-350 000	36 000	88 000	-
AE 2011-7403	31/12/2013	GP - ETUDES PERIURBAINES ORLEANS (FONCT)	300 000	-	200 000	100 000
AE 2011-1030	31/12/2013	TGV BRIVE - ORLEANS - LILLE	5 200 000	1 687 000	1 756 500	1 756 500

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	22 785 306,00	30 441 375,00	-	-
	Fonctionnement	1 055 000,00	1 536 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

L'engagement de la Région en faveur du développement des infrastructures régionales continuera en 2011, notamment dans le cadre de la réalisation des projets inscrits au CPER 2007/2013. On peut notamment citer :

- **l'électrification de la ligne Bourges-Saincaize** : la mise en service en décembre 2011 conclura le grand projet d'électrification Tours-Vierzon-Bourges-Nevers,
- la **réouverture au trafic voyageurs de Chartres-Voves** : en 2011, sera signée avec RFF la convention de financement permettant de continuer et achever les travaux en cours sur cette ligne, au terme desquels il sera possible d'effectuer des trajets directs Chartres – Voves – Tours,
- la **modernisation de l'axe Dourdan – La Membrolle** : 2011 sera l'année de réalisation de travaux permettant de relever la vitesse à la fois sur la section La Membrolle – Châteaurenault et sur la section Dourdan – Châteaudun,
- la **modernisation de la ligne Salbris-Luçay-le-Male** : il est prévu de commencer les travaux dès 2011,
- les études préalables au débat public de la **LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon** : ces études devraient déboucher sur une saisine de la Commission Nationale du Débat Public en 2011,
- le **fret ferroviaire de proximité** : l'année 2011 verra la conclusion des études AVP et PRO menées par RFF et doit permettre la signature d'une première convention de travaux,
- l'étude prospective relative à **l'étoile ferroviaire de Tours** a pour objet l'analyse des potentiels de déplacements sur chacun des 8 axes de l'étoile en vue de la hiérarchisation du développement des dessertes ferroviaires. Une étude de même nature débutera en 2011 sur le complexe ferroviaire d'Orléans/Fleury-les-Aubrais.

En 2011, la majoration TIPP complémentaire qui devrait aboutir à la perception de 30 M€ de recettes supplémentaires, permettra de renforcer les dépenses d'infrastructures ferroviaires telles que mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 et conformément à l'article 265 A bis du Code des douanes.

Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	1 019 546,00	1 496 856,00	80 000,00	-
	Fonctionnement	144 950,00	-	-	-

- **Commentaires et explications**

L'action de la Région en faveur des gares régionales se traduit par le financement :

- de l'aménagement du pôle d'échanges d'Épernon, le premier achevé en Région Centre,
- d'opérations dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement des gares régionales,
- de la poursuite de l'installation d'afficheurs dynamiques dans 77 gares.

Par ailleurs, la Région finance une étude concernant les incidences sur l'infrastructure des évolutions de desserte en gare de Chartres.

L'action de la Région en faveur de la mise en accessibilité du réseau TER Centre se poursuit, en application du schéma directeur voté en 2008, au travers du financement :

- d'ascenseurs d'accès au souterrain de la gare d'Épernon,
- du passage souterrain avec ascenseurs de la gare de Courville-sur-Eure,
- des travaux de la charte lumière dans les gares de Sologne,
- des études de mise en accessibilité de cinq gares régionales prioritaires (La Loupe, Nogent-le-Rotrou, Port de Piles, Ste Maure et Toury).

La mise en œuvre du plan vélo se traduira par :

- la mise en place sur l'axe ligérien de fourgons dédiés aux vélos, durant l'été, à titre expérimental,
- une expérimentation d'abri sécurisé à Épernon puis sa déclinaison dans d'autres gares régionales dans le cadre des programmes d'aménagement de pôles d'échanges dans les gares régionales.

Programme : Services TER et Aqualys

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations d'engagement modifiées*

N° AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011
2009 - 6000		CONTRÔLE QUALITE TER CENTRE	3 402	3 402

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
SERVICES TER ET AQUALYS	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	121 149 261,00	126 080 600,00	-	-

- **Commentaires et explications**

CONVENTION TER CENTRE

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation du service TER Centre en 2011 est estimé à 124 831 802 €.

L'évolution du montant de la contribution régionale entre les BP 2010 et 2011 s'explique principalement par :

- le principe de la convention TER, reposant sur un équilibre financier non année par année mais sur l'ensemble de sa durée (2007-2013). Il prévoit, pour ce faire, une augmentation progressive, chaque année, de la contribution régionale.

- une modification des recettes perçues par la Région Centre au titre des arrêts marqués en Ile-de-France par des TER Centre (venant ainsi en complément de l'offre francilienne mise en place par le STIF), le STIF ayant décidé de ne plus demander certains de ces arrêts.

TOURS – BRESSUIRE

La mise en place, depuis décembre 2008, d'une desserte entre Tours et Bressuire, en partenariat avec les Régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes, a permis à la Région Centre de combler un creux de desserte en soirée au départ de Tours en direction de Saumur.

CONVENTION SNCF AQUALYS

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation de la ligne Aqualys (Paris-Orléans-Tours) en 2011 est estimé à 0,84 M€.

FICHES HORAIRES ET GUIDE

L'information est un des éléments essentiels de la qualité du service TER Centre et une attente particulièrement forte des voyageurs. Les fiches horaires et le guide du voyageur TER Centre sont des éléments à part entière de cette information.

CONTROLE QUALITE TER CENTRE

Le contrôle de la qualité du service TER Centre (lignes ferroviaires et routières) est réalisé à l'aide d'indicateurs de qualité définis par la Région, d'enquêtes de satisfaction et de mesures des fréquentations.

A partir des résultats obtenus et au vu des objectifs fixés annuellement en matière de qualité, il est fait application d'un système d'intéressement se traduisant par le calcul d'un bonus/malus. La SNCF verse un malus en cas de non-réalisation des objectifs qualité et, à l'inverse, la Région verse un bonus en cas de dépassement des objectifs qu'elle a fixés. Ces sommes abondent un compte Qualité qui sert au financement d'actions d'amélioration du service.

Programme : Intermodalité et TCSP

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations d'engagement créées*

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011 - 1094	31/12/2013	BILLETIQUE INVESTISSEMENT	600 000	100 000	200 000	200 000	100 000
AE 2011 - 1194	31/12/2013	AMO BILLETIQUE	140 000	80 000	30 000	30 000	-

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
INTERMODALITE ET TCSP	Investissement	1 797 625,00	7 325 875,00	107 000,00	-
	Fonctionnement	266 000,00	410 000,00	100 000,00	155 000,00

- **Commentaires et explications**

BILLETTIQUE

- **Investissement**

Une nouvelle convention d'investissement entre la Région et la SNCF permettra la réalisation de développements informatiques liés aux évolutions fonctionnelles des systèmes billettique et le renouvellement usuel des outils billettique existants.

- **Assistance à Maîtrise d'ouvrage billettique**

Une assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée nécessaire pour mener à bien les évolutions de la billettique avec l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports de la Région Centre.

CENTRALE DE MOBILITE

- **Mise en place et exploitation**

La Région assure le portage financier de la centrale d'information multimodale jv-malin. Cette centrale permet aux utilisateurs de disposer sur un seul site de l'ensemble des données relatives à 17 réseaux de transport de la région. Elle est désormais également accessible sur téléphone mobile.

CONVENTION REGION/DEPARTEMENT DU CHER

- **Centrale de réservation**

Dans le cadre de la convention Région/Département du Cher, le Département a mis en place une centrale de réservation dont le coût de fonctionnement annuel est financé à 50 % par la Région. Cette centrale permet la réservation et le déclenchement des circulations effectuées à la demande dans le département.

- **Etude billettique**

Le Département du Cher a souhaité lancer une étude relative à la mise en place d'une billettique sur son réseau. La Région financera environ 60 % de cette étude.

TOURISME

LES ORIENTATIONS 2011

Avec 3 milliards d'€ de retombées économiques et 26 000 emplois salariés, le Tourisme en Région Centre représente un secteur économique important, caractérisé par des emplois non délocalisables, des activités qui participent à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel des territoires.

Une stratégie renouvelée de développement touristique va être adoptée en 2011.

Elle vise à :

- définir une politique plus cohérente encore et donner une vision à moyen terme du développement touristique régional,
- fédérer les acteurs publics et privés autour d'orientations communes,
- concentrer l'intervention régionale sur les priorités stratégiques et éviter l'éparpillement lié à la transversalité du secteur touristique,
- adapter l'organisation touristique régionale aux enjeux du développement dans un cadre budgétaire contraint et en perspective de la réforme des collectivités.

La réflexion partagée avec l'ensemble des acteurs institutionnels et privés doit permettre de clarifier la vision et le modèle régional retenus en faveur du développement touristique et d'articuler les stratégies d'intervention des collectivités.

La nouvelle stratégie touristique régionale 2011-2015 devra contribuer au développement durable des territoires :

- en participant à la valorisation et la préservation des patrimoines naturels et culturels,
- en améliorant la qualité de vie des habitants par le développement d'une économie touristique durable,
- en renforçant l'attractivité et le rayonnement de la région,
- en favorisant la création et le maintien d'emploi durables et non délocalisables.

Les politiques régionales privilégieront le développement de l'éco-tourisme, à travers entre autres des éco-conditionnalités renforçant la qualité environnementale des projets, le respect de la biodiversité et le renforcement de l'accessibilité pour tous. Encourager les itinérances douces, les hébergements ecolabélisés et renforcer la filière tourisme de nature seront au centre des priorités régionales.

La Loire à Vélo, véritable projet structurant, valorisant le patrimoine naturel et culture, l'accessible à tous est en voie d'achèvement et les conventions avec les maîtres d'ouvrage devront être soldées fin 2011

Il convient à présent de porter la priorité d'action sur le déploiement des services adaptés pour l'accueil des touristes à vélo (hébergeurs, sites, loueurs...), et les outils de promotion et d'aide à la visite. En particulier des outils permettant de découvrir le patrimoine naturel seront développés.

En matière de promotion touristique, la Région mettra en avant son identité basée sur ses atouts naturels et culturels, en s'appuyant sur les 5 marques touristiques régionales pertinentes (Val de Loire, Touraine, Berry, Loire à Vélo, Grands sites /Châteaux de la Loire).

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	3 584 410	-
Autorisations d'engagement	50 000	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TOURISME	DEPENSES	
	BP 2010	BP 2011
Investissement	6 790 642,00	6 295 100,00
Fonctionnement	4 410 000,00	4 133 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Loire à vélo

- **Tableaux budgétaires**
- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
LOIRE A VELO	Investissement	3 670 911,00	3 251 783,00
	Fonctionnement	40 000,00	50 000,00

- **Commentaires et explications**

La Région finance les études et les travaux d'aménagement de l'infrastructure cyclable à 80% dans le Cher et 60% dans les départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret. Les bénéficiaires sont les Agglomérations et les Départements.

L'objectif pour 2011 est d'aménager l'ensemble des tronçons manquants :

- en Indre-et-Loire : les traversées urbaines de Chinon et Azay-le-Rideau ainsi que l'Est du département entre Amboise et Rilly ;
- sur l'agglomération tourangelle : la rive Nord du Cher (Saint Pierre des Corps) et la rive Sud de la Loire (La Riche) ;
- sur Blois : les tronçons situés entre les ponts Jacques Gabriel et Mitterrand, le mail Sudreau et la continuité vers Saint Denis sur Loire ;
- sur l'agglomération d'Orléans : la traversée du Loiret à hauteur du pont saint Nicolas ;

- sur le Loiret : l'Ouest du département et la section Châteauneuf sur Loire / Sully-sur-Loire ;
- sur le Cher : la section Marseilles-les-Aubigny.

Programme : Aménagement de canaux – tourisme fluvial

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
AMENAGEMENT DE CANAUX - TOURISME FLUVIAL	Investissement	-	77 500,00
	Fonctionnement	-	-

- **Commentaires et explications**

Les crédits doivent permettre de solder une opération, conduite par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, de construction d'une base de location de house-boats à Briare.

Programme : Promotion et animation touristique

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-0078	31/12/2011	ITINERAIRE DE RANDONNEE	10 000	5 000	5 000	-
AP 2011-28012	31/12/2013	CG 28 - AMENAGEMENT D'UNE STATION DE PECHE A THIRON GARDAIS	493 000	50 000	350 000	93 000
AP 2011-28013	31/12/2013	CG 28 - VELOROUTES VALLEES DU LOIR ET DE L'EURE: TRAVAUX	400 000	100 000	150 000	150 000
AP 2011-18019	31/12/2013	CG18 - VALLEE DU CHER CANAL DE BERRY	731 410	150 000	250 000	331 410
AE 2011-28014	31/12/2013	CG 28 - PROMOTION TOURISTIQUE DU PERCHE	50 000	50 000	-	-
AP 2011-1221	31/12/2011	SOUTIEN AUX PROJETS TOURISME DE NATURE	50 000	50 000	-	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	440 646,00	747 893,00
	Fonctionnement	4 370 000,00	4 083 000,00

- **Commentaires et explications**

En 2011, une convention annuelle avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) définira les priorités d'actions à court terme, ceci en attendant la définition des nouvelles orientations stratégiques régionales tant en matière de formation que d'organisation des acteurs.

En 2011, le Comité Régional de Tourisme (CRT) poursuivra la mise en oeuvre de la stratégie des marques touristiques.

Les priorités d'actions porteront sur les dispositifs web dédiés aux marques touristiques pertinentes : Val de Loire, Loire à Vélo, Châteaux de la Loire, Berry, Touraine.

La Région soutient diverses manifestations contribuant à l'attractivité touristique des territoires et valorisant le patrimoine naturel et culturel de la région Centre.

Les projets sont étudiés au vu de l'impact et des retombées en termes d'image ou de fréquentation. Priorité sera donnée aux événements en lien avec des sites ou pôles touristiques majeurs ou en phase avec les thèmes et filières touristiques retenus dans la Stratégie Régionale de Développement Touristique.

La Région soutiendra, en 2011, le programme d'actions de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre), et notamment la définition d'un programme de rénovation des villages vacances et centres d'hébergement du secteur du tourisme associatif et à vocation sociale, afin de conforter le « Tourisme Pour Tous ».

La Région subventionne également le Comité Régional de Randonnée Pédestre (CRRP) pour ses actions de promotion auprès des licenciés et du public, de développement de la randonnée sur les différents sentiers et itinéraires : Promenades et Randonnée (PR) ; Grande Randonnée de Pays (GRP) et Grande Randonnée (GR).

Par les conventions Région/Départements 2007-2013, la Région s'est engagée à subventionner plusieurs opérations qui se poursuivront en 2011, comme le projet de valorisation du canal de Berry ou le projet de valorisation touristique du domaine de Candé sur le thème « jardins et cuisine gourmande ».

Programme : Renforcer l'offre d'hébergement

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme créées*

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2011-0068	31/12/2011	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 400 000	470 000	695 000	235 000
AP 2011-0984	31/12/2011	CAP HEBERGEMENTS STRUCTURANTS	500 000	60 000	290 000	150 000

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP 2010	BP 2011
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	2 679 085,00	2 217 924,00
	Fonctionnement	-	-

- **Commentaires et explications**

Le programme **Cap'Hébergements** touristiques permet de contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre touristique sur le territoire régional, par une intervention en matière de création, d'extension et/ou de modernisation d'hébergements touristiques. Le nouveau règlement d'intervention permettra de concentrer les aides régionales sur des projets cohérents avec les priorités stratégiques notamment en matière de qualité environnementale.

Pour le **CAP Hébergements structurants**, l'aide régionale porte en priorité sur les investissements initiaux, pour les Résidences de Tourisme, et sur les rénovations, les aménagements et les extensions de Villages Vacances, relevant du secteur du tourisme associatif et à vocation sociale. En 2011, seront soutenus en priorité des projets axés sur le tourisme de nature et le tourisme pour tous.

ECONOMIE INNOVATION

LES ORIENTATIONS 2011

La Région Centre inscrit résolument son action dans une perspective de développement des politiques et des outils pour accompagner les entreprises dans leur croissance (formation, innovation, export), elle favorise la structuration des filières économiques sous forme d'actions collectives, de clusters ou de pôles de compétitivité. Elle valorise les entreprises et leur savoir-faire à travers des salons en région, en France et à l'étranger. Un effort particulier est fait pour les créateurs d'entreprises.

En 2010, la Région a conforté son action pour aider les agriculteurs, les artisans et les PME à faire face à la crise. Au-delà de cette conjoncture difficile, la Région aide son tissu économique à anticiper les mutations, qu'il s'agisse d'accompagner la gestion des compétences, d'innover, de faciliter l'installation et la reprise dans l'industrie, l'artisanat et l'agriculture. La conversion vers l'agriculture bio est renforcée. Un soutien important est apportée à l'économie sociale et solidaire, à travers notamment CAP'Asso.

La mobilisation en faveur de l'emploi reste en 2011 la première priorité.

Dans le cadre de la mesure « 10 000 emplois non délocalisables », la Région poursuit son soutien à la création d'emplois durables dans les PME/PMI et au sein du secteur associatif.

La Région accompagne les entreprises innovantes qui préparent le mieux les emplois de demain. C'est pourquoi un diagnostic innovation croissance sera proposé à 1 500 entreprises afin de les aider à trouver les meilleurs moyens pour leur développement. Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux pôles qui apportent un accompagnement important à la dynamique d'innovation sur notre territoire.

Les défis énergétiques et alimentaires sont porteurs de nouvelles activités et d'emplois. A travers un fonds dédié, la Région favorisera tout particulièrement le développement de produits ou de services dans les domaines de l'économie verte.

Elle favorisera, par ailleurs, à travers la mise en place d'un fonds pour l'innovation sociale le développement et la structuration de projets de l'économie sociale et solidaire.

Les effets de la crise sont encore ressentis par beaucoup d'entreprises. Aussi la Région soutient et facilite l'accès au crédit bancaire pour les créateurs et repreneurs d'entreprises, et l'accès aux crédits de trésorerie pour les artisans et les PME PMI.

Elle conforte son appui aux projets d'investissement, plus spécifiquement dans les domaines de l'innovation, l'exportation et la formation tout en continuant à être exigeante en matière de contreparties sociales et environnementales.

Elle redéploiera sa politique en faveur de l'artisanat afin de mieux répondre aux enjeux de ce secteur en matière de développement et de structuration de ses filières.

Dans le domaine de l'agriculture, elle poursuit son soutien aux filières tout en renforçant son appui au développement de l'agriculture biologique. Elle engagera un programme d'actions en faveur de la filière alimentaire en portant une attention toute particulière aux produits de qualité et en favorisant notamment le développement de repas bio dans la restauration scolaire à travers la Scic Selfbiocentre.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	19 420 000	-
Autorisations d'engagement	13 800 000	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ECONOMIE INNOVATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	24 057 200,00	23 895 200,00	7 063 200,00	7 344 300,00
Fonctionnement	20 908 000,00	20 704 000,00	157 400,00	16 600,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-0769	31/12/2011	CREATEM	3 700 000	2 775 000	925 000
AP 2011-0791	31/12/2011	PFIL	800 000	400 000	400 000
AP 2011-0830	31/12/2011	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	500 000	500 000	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES	Investissement	7 500 000,00	5 491 500,00	2 083 800,00	3 148 085,00
	Fonctionnement	415 000,00	315 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

La politique régionale en faveur de l'artisanat doit permettre aux créateurs et repreneurs d'entreprises d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et d'élaborer financièrement un plan d'investissement équilibré.

Pour ce faire, en 2011, en sus de ses outils propres, la Région poursuivra son soutien aux 8 Plates-formes d'Initiatives Locales (PFIL) actives en région, aux différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises, ainsi qu'aux programmes collectifs portés par les chambres consulaires.

Programme : Développement et adaptation des entreprises artisanales

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-1759	31/12/2011	CAP DEVELOPPEMENT ARTISANAT	3 200 000	2 400 000	800 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISESARTISANALES	Investissement	1 070 200,00	2 648 700,00	818 500,00	828 366,00
	Fonctionnement	220 000,00	348 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Dès 2011, la Région souhaite mettre l'accent sur l'appui au développement des entreprises artisanales. Pour ce faire, elle envisage une refonte de sa politique de soutien individuel, centrée aujourd'hui essentiellement sur des problématiques de mise aux normes, par la mise en place d'une offre complète d'outils nouveaux nécessaires à la formalisation et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'entreprise.

Programme : Promotion de l'artisanat

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	433 000,00	440 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Les entreprises artisanales souffrent encore souvent d'une méconnaissance de leur savoir faire par le grand public et de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché.

C'est pourquoi la Région a choisi d'encourager les entreprises à développer des démarches collectives de commercialisation et de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public. La vocation régionale de ces démarches sera la priorité.

Programme : Démarche filière

- **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DEMARCHE FILIERE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	475 000,00	440 000,00	121 000,00	0,00

- **Commentaires et explications**

La Région poursuivra sa volonté de structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières (alimentaire, métiers d'art, production) ou thématiques (éco construction, développement durable, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), mis en œuvre sur chaque département par les chambres consulaires.

Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives dans le cadre de branches, ou inter professionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Programme : Economie sociale et solidaire

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-0929	31/12/2011	CAP SOLIDAIRE	200 000	200 000	
AE 2011-1258	31/12/2011	INITIATIVES ECONOMIE SOLIDAIRE	1 000 000	300 000	700 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	272 000,00	200 000,00	24 800,00	17 800,00
	Fonctionnement	903 000,00	1 203 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Afin de favoriser et développer la connaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire comme véritable acteur économique, la Région poursuit son action de soutien aux principales têtes de réseau des secteurs :

- la CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, coordinatrice des actions menées par les grands réseaux fédératifs,

- la CRESS, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional,
- l'association CRE-SOL, Centre Réseau solidaire, représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional
- l'association Centr'Actif, créée fin 2003 à l'initiative de la Région, en partenariat avec France Active,
- l'UREI, Union Régionale des Entreprises d'Insertion, qui assure l'accompagnement, le soutien et le suivi des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement.
- l'URSCOP, Union Régionale des Entreprises Coopératives, dont la Région a favorisé en 2009, l'ouverture d'une antenne sur son territoire afin de promouvoir la culture coopérative et d'aider la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives,
- l'ADIE Centre, Association pour le Droit à l'Initiative, dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.

Enfin, en complémentarité, la Région poursuit son accompagnement des créateurs d'entreprise « fragiles », par la mobilisation de son dispositif financier « CAP Solidaire ». Celui-ci prend la forme d'une prime forfaitaire de 1000 € par projet de création d'entreprise présenté par des personnes sans ressource financière.

Programme : CAP ASSO

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations d'engagement créées*

N° AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AE 2011-0584	31/12/2011	CAP ASSO	11 800 000	2 297 064	2 836 844	2 786 844	2 523 688

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CAP/ASSO	Investissement	272 000,00	-	24 800,00	-
	Fonctionnement	10 400 000,00	10 000 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

En 2011, avec la poursuite de la mesure CAP'Asso Centre (Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif en Région Centre), la Région marque son souhait d'apporter une réponse adaptée aux différents et nombreux besoins du monde associatif.

CAP'Asso Centre vise à soutenir financièrement les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et / ou la consolidation d'emplois durables (en CDI).

CAP'Asso Centre s'adresse à toute association oeuvrant dans les secteurs de l'environnement, du sport, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la coopération décentralisée.

**Programme : Création et reprise des entreprises
industrielles et de services**

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme créées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012
AP 2011-4000	31/12/2011	CAP CREATION CENTRE	1 000 000	700 000	300 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CREATION ET REPRISSE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	1 500 000,00	1 500 000,00	389 300,00	305 773,00
	Fonctionnement	150 000,00	150 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Le dispositif CAP CREATION permet d'accompagner les projets de création d'entreprises industrielles et de services à l'entreprise.

Le Fonds de Garantie géré par OSEO Garantie a été abondé en octobre 2009 par des fonds européens FEDER à hauteur de 2 M€, puis de nouveau en 2010 de 0,5 M€ à partir de fonds régionaux afin, en particulier, de favoriser le financement des jeunes entreprises innovantes. Pour faire face aux financements des problématiques de reprises, sur lesquels la quote-part de dotation FEDER ne peut pas être mobilisée, une nouvelle dotation en 2011 de 0,5 M€ sera nécessaire en 2011.

Les aides en fonctionnement concernent des opérations soutenant les différentes structures d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise ainsi que les initiatives assurant la promotion de la création d'entreprises et plus largement l'esprit d'entreprendre comme les concours « Graine de Boîte », le salon des jeunes inventeurs et « **CREA CAMPUS** ». Cette « **mesure d'avenir** » sera étendue à l'ensemble du territoire régional et permettra de sensibiliser 3000 étudiants.

**Programme : Développement et adaptation des
entreprises industrielles et de services**

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011-4001	31/12/2011	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	7 000 000	1 485 000	2 253 750	1 753 000	853 000
AP 2011-4002	31/12/2011	CAP EMPLOI CENTRE	3 000 000	600 000	1 000 000	600 000	600 000
AE 2011-4003	31/12/2011	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000	90 000	320 000	320 000	270 000
AP 2011-0719	31/12/2011	CENTRECO	20 000	20 000	-	-	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	10 355 000,00	9 955 000,00	3 746 800,00	2 994 819,00
	Fonctionnement	5 007 000,00	4 943 000,00	36 400,00	16 600,00

• **Commentaires et explications**

La Région soutient les projets des entreprises souhaitant innover et exporter en phase de développement ou de transmission.

Une attention particulière sera portée aux entreprises qui souhaitent innover à travers la mise en place des **Diagnostics innovation croissance** (« **mesure d'avenir** »). 1500 Diagnostics seront proposés aux PME afin de les aider à mieux positionner et à accélérer leur projet d'innovation.

CAP EMPLOI CENTRE permet d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois. Une attention particulière est portée sur les projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et sur les projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

La Région, grâce à CAP'FORMATION CENTRE, accompagne l'entreprise qui réalise un effort d'investissement dans la formation de ses salariés notamment en cas de redéploiement de l'activité confrontée à des mutations technologiques et économiques. Elle vise à soutenir l'élévation des compétences de l'ensemble de ses salariés et leur employabilité. Les PME, de plus en plus sensibles aux enjeux de la formation sont la cible privilégiée du CAP'FORMATION. Les synergies avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et les grappes d'entreprises seront renforcées afin d'optimiser la diffusion du dispositif dans le tissu économique régional.

La Région Centre met en place un fonds d'investissement pour accompagner les **projets issus de l'économie verte** (« **mesure d'avenir** ») et notamment ceux liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Ce fonds qui sera partiellement alimenté par le budget régional (2 M€ en 2011), devrait permettre d'ici 2014, de générer 400 M€ d'investissement en faveur de l'économie verte sur notre territoire.

L'objectif est double :

- encourager et favoriser la réduction des consommations d'énergie,
- favoriser le développement économique régional en suscitant l'investissement, le renforcement des fonds propres et l'accès au crédit bancaire des PME.

Ce fonds sera constitué de plusieurs outils :

- un fonds commun de placement permettant d'investir dans le capital d'entreprises afin de répondre aux besoins en fonds propres nécessaires pour leur développement vers des produits ou services verts ;
- la participation à des sociétés de type SEM ou sociétés coopératives réalisant des investissements peu risqués à croissance faible ;
- le fonds régional de garantie, qui existe déjà en partenariat avec OSEO, mais qui serait ouvert à des investissements dans le domaine des économies d'énergie.

La Région finance le programme d'actions de CENTRECO, l'agence de développement régionale, ainsi qu'une partie investissement comme l'achat de véhicules utilitaires et le remplacement de son parc informatique, afin d'assurer les missions qui lui sont dévolues dans de bonnes conditions.

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. En 2011, l'ARACT Centre portera ses actions sur des approches sectorielles (agro-alimentaire et automobile) de la prévention globale des risques, sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises à l'amélioration des conditions de travail, la santé au travail, l'organisation et les innovations technologiques.

La Région a défini un cadre d'aide au fonctionnement des organisations syndicales, lié à des interventions ayant un intérêt régional.

Les actions collectives, projets partenariaux d'animation du tissu économique bénéficiant à plusieurs entreprises des secteurs considérés comme prioritaires tels que le caoutchouc, l'automobile, la pharmacie, l'aéronautique, l'agencement de magasins, les risques industriels et plus largement la thématique « Innovation » seront poursuivies.

Programme : Organisation et développement des filières agricoles

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES	Investissement	200 000,00	200 000,00	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-

- **Commentaires et explications**

Il s'agit en 2011 de verser des aides relatives à l'achat d'équipement issues des anciens dispositifs de la Région (Contrat Local d'Insertion). Les difficultés d'investissement de certains éleveurs ont entraîné des retards dans les travaux et donc dans la mise en œuvre des derniers paiements.

Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE REGIONALE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	900 000,00	900 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

L'année 2011 sera marquée par le déploiement du programme régional alimentaire dont l'objectif est, d'une part de sensibiliser le consommateur à la diversité et la qualité des produits régionaux et, d'autre part de structurer les filières de production et de

transformation pour qu'elles soient en capacité de répondre à la demande de consommation de produits de qualité et de proximité. Ce programme s'appuiera notamment sur les résultats de l'inventaire du patrimoine alimentaire régional.

L'année 2011 verra également la réalisation de la seconde édition du salon Eurogusto et le renouvellement de l'engagement pour fermexpo et le salon gastronomique d'Orléans.

Programme : Installation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
INSTALLATION (CPER 2007-2013)	Investissement	0,00	300 000,00	-	-
	Fonctionnement	545 000,00	545 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Le programme 2011 sera marqué par la mise en place d'actions concrètes dans le domaine du foncier dans l'objectif, d'une part de faciliter la vision prospective des collectivités locales et, d'autre part de soutenir les démarches permettant de faciliter l'acquisition de foncier pour des projets agricoles à forte valeur ajoutée sociale et environnementale (projets d'installation en agriculture biologique dans les ceintures vertes des agglomérations régionales, projet de transmission avec la création d'ateliers de transformation,...).

En 2011, une cinquantaine de projet Nina + devraient faire l'objet d'une aide de la Région. Le soutien aux autres dispositifs se fera dans la continuité des années précédentes avec l'ambition toutefois d'améliorer encore la cohérence entre les dispositifs relatifs à l'installation et ceux des filières ou de l'Agriculture Biologique.

Programme : Développement de l'agriculture biologique

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	700 000,00	800 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

L'année 2011 verra la montée en puissance des dispositifs relatifs au plan régional sur l'Agriculture Biologique et notamment le CAP conversion.

Les autres actions réalisées par Biocentre seront poursuivies. En 2011, le dispositif complet permettra notamment de soutenir des postes d'appui technique et d'expérimentation dans le domaine des légumes et de la viticulture.

Pour mémoire, une partie des actions en faveur de l'Agriculture Biologique passe directement par le programme CAP Filière et ne figure donc pas dans les moyens mis en œuvre sur cette ligne (il s'agit notamment de l'appui aux structures d'expérimentation, du poste créé dans le domaine des cultures légumières, des aides à l'investissement).

Au total, la Région consacrera donc 15 % de son budget agricole à l'Agriculture Biologique à travers les actions du programme ci-dessus mais également d'actions d'investissement, d'appui technique ou d'expérimentations mises en place dans les CAP filières.

Programme : CAP FILIERES

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
CAP FILIERES	Investissement	2 860 000,00	3 250 000,00	0,00	49 457,00
	Fonctionnement	660 000,00	570 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

L'année 2011 sera marquée par l'arrivée à échéance des trois premiers CAP signés en 2007 : CAP bovin viande, arboriculture et équins. Il s'agira donc d'imaginer des actions dans le cadre de la seconde génération dans des filières concernées différemment par la conjoncture et par les réformes de la politique agricole commune.

En parallèle, cette année devrait voir la concrétisation d'un projet de renforcement des actions d'innovation, principalement dans le domaine des cultures spécialisées avec la création d'une antenne du pôle de compétitivité Végépolys en Région Centre.

Enfin, l'année 2011 sera également l'occasion de déployer une nouvelle stratégie d'intervention dans le domaine de la forêt et du bois, secteur stratégique du point de vue du développement durable.

Programme : PEE – Valorisation de la biomasse agricole et forestière

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ET FORESTIERE	Investissement	300 000,00	350 000,00	-	-
	Fonctionnement	100 000,00	50 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

L'année 2011 sera consacrée à la poursuite de l'accompagnement de projets innovants dans le cadre de la production et de la transformation de la biomasse dans une optique de développement durable, au travers d'un appel à projets.

EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE

LES ORIENTATIONS 2011

Depuis que la loi offre la possibilité aux régions françaises de s'inscrire dans les partenariats internationaux la Région Centre a mené une politique volontaire en faveur de la construction européenne. Au cœur du continent, comme au centre du pays, la région Centre se situe dans un maillage interrégional. Terre de croisement, riche d'un patrimoine remarquable, elle est traversée par la Loire, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco au titre des paysages culturels. Cette spécificité explique pour partie le choix de régions partenaires autour de cette thématique des grands fleuves.

L'Europe et l'action européenne

La Région Centre, en 2010, a déployé son action dans l'espace d'échanges et de construction qu'est l'Europe communautaire. Elle a intensifié ses actions de coopération décentralisée avec ses partenaires européens, informé sur les opportunités offertes par les programmes communautaires et facilité, notamment auprès des jeunes, le rapprochement de l'Europe et de ses citoyens.

Depuis 2005 la Région Centre partage une Antenne à Bruxelles avec l'Auvergne et le Limousin. Cette présence commune des trois collectivités de la circonscription européenne permet un travail de veille stratégique dans le sens des intérêts du territoire régional. Cette antenne est accessible à tous les partenaires porteurs de projets européens. Elle propose à toutes les organisations régionales qui le souhaitent, une ingénierie, des informations, un échange d'expérience, afin de développer les projets européens.

En cogestion avec l'Etat, la Direction de l'Action Publique Européenne gère environ 40 % des fonds structurels FEDER et FSE, avec le souhait de conjuguer ces financements européens aux dispositifs régionaux, afin de soutenir des projets innovants et structurants. Consciente de l'importance de la politique de cohésion, la Région Centre prendra toute sa place dans la préparation des objectifs de l'Union Européenne pour 2020.

Par ailleurs, la Région Centre a maintenu en 2010 un soutien actif aux jumelages européens qui favorisent la participation des jeunes générations. Il s'agit d'un réseau dense, vecteur d'intégration européenne, d'échanges de connaissances, d'expériences et de savoir-faire dans tous les domaines de la vie locale.

Enfin, la dimension européenne est incarnée au sein de la collectivité régionale par un certain nombre de dispositifs favorisant la mobilité des jeunes : **Trans EuropCentre**, **Mobi-Centre**, **Euro métiers Centre Léonardo**... Cette mobilité européenne sera concrétisée en 2011 par la création d'un label « parcours d'Europe » permettant de lier et valoriser ces différents dispositifs.

En 2011, la Région Centre s'associera aux travaux des principaux organismes de coopération institutionnelle entre régions d'Europe : Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ; section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) qui regroupe près de 100.000 collectivités dans 29 pays européens ; Assemblée des Régions d'Europe (ARE), qui regroupe 300 Régions (182 de l'Union européenne et 108 d'autres pays européens

Coopération Internationale

Au titre de son action extérieure, la Région Centre développe depuis 1998 une politique de coopération décentralisée qui s'articule autour de deux lignes directrices. En premier lieu, il s'agit d'apporter un soutien à des projets structurants conduits en direction de zones géographiques, appelées « zones prioritaires de coopération » et, d'autre part, de mettre en place les dispositifs propres à créer, sur le territoire régional, un environnement

favorable à l'ouverture sur le monde ainsi qu'au déploiement de la coopération et des valeurs de la solidarité internationale.

En 2011, la Région Centre entend poursuivre les engagements pris auprès de ses partenaires extérieurs, à savoir : la Région de Mopti au Mali, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Province de Luang-Prabang au Laos, le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région de Pardubice en République tchèque, la Région de Cracovie en Pologne, la Province du Hunan en Chine, l'Etat du Tamil-Nadu en Inde et la Région de Meknès-Tafilalet au Maroc. Outre les actions propres à accompagner le développement économique et social local, les processus de décentralisation, et à renforcer les capacités de gestion des collectivités partenaires au Sud, des coopérations de cette nature permettent de nouer des relations fortes, de s'ouvrir davantage aux autres cultures et, dans le cas particulier des régions voisines, de favoriser le développement d'une citoyenneté européenne.

Aussi, un intérêt particulier sera porté aux échanges de « société à société » s'appuyant sur une mobilisation active des associations de développement, des établissements scolaires, des universités, des centres de recherche mais aussi des acteurs culturels et économiques de notre territoire. A cet égard, une attention soutenue sera accordée aux opportunités commerciales qui peuvent émerger des coopérations qui ont récemment vu le jour notamment avec la Chine, l'Inde et le Maroc. Au cours de cette année de référence, la Région Centre poursuivra son partenariat avec l'association « France-Volontaires » par la mobilisation de jeunes professionnels chargés de suivre les programmes de coopération conduits en Afrique et en Asie. Enfin, le travail d'évaluation des programmes opérationnels de coopération décentralisée parvenus à leur point d'achèvement sera poursuivi.

Afin de mettre en exergue la solidarité internationale, le dialogue interculturel et de faciliter l'émergence d'une citoyenneté européenne, la Région reconduira son appui financier à des projets initiés, hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux. Qui plus est, elle poursuivra son soutien à la structuration de ces acteurs par un appui renouvelé à l'association Centraider, par sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée et par une démarche en faveur de l'éducation au développement. C'est également dans cette optique qu'il est prévu de reconduire la tenue d'une manifestation régionale permettant aux acteurs de la coopération internationale d'échanger sur leurs pratiques.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement - dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EUROPE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 140 000	-
Autorisations d'engagement	-	-

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	14 675 000,00	19 057 000,00	14 545 000,00	18 800 000,00
Fonctionnement	9 998 000,00	11 184 000,00	11 710 000,00	13 960 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Programmes communautaires européens

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	Investissement	14 545 000,00	18 800 000,00	14 545 000,00	18 800 000,00
	Fonctionnement	8 250 000,00	9 750 000,00	11 650 000,00	13 900 000,00

- **Description**

Ce volet du budget permettra la mise en œuvre de :

- ✓ la structuration d'un réseau régional des acteurs européens présents en Région Centre,
- ✓ la réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en direction de publics cible, au titre desquels on retrouvera les Matins de l'Europe,
- ✓ la participation active aux travaux des principaux organismes de coopération institutionnelle entre régions d'Europe,
- ✓ la défense des intérêts du territoire régional auprès des institutions de l'Union européenne, en s'appuyant entre autres outils sur l'Antenne interrégionale à Bruxelles,
- ✓ la mobilisation des ressources communautaires, permettant le développement de projet d'intérêt au regard de la stratégie régionale,
- ✓ le financement, à titre expérimental, du recours aux services d'un Volontaire International en Entreprise (VIE).

- **Commentaires et explications**

Pour aller au-delà des actions initiées les années passées en faveur de la structuration en réseau régional d'information et de documentation sur l'Europe (Relais Europe Direct), l'effort sera poursuivi sur la mobilisation, au travers du réseau Europe O Centre, d'autres partenaires régionaux désireux d'entrer dans une dynamique européenne, l'objectif étant de mieux asseoir la position de la Région Centre et ses partenaires en Europe. La poursuite d'initiatives telle que les Matins de l'Europe est également prévue.

C'est aussi dans cette perspective que la Région renouvellera son adhésion aux principaux organismes de coopération institutionnelle, tels que l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe), l'ARE (Assemblée des Régions d'Europe).

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux actions visant au renforcement de la sensibilisation à la citoyenneté européenne. La Région poursuivra son soutien aux activités d'associations, et autres acteurs régionaux à vocation européenne, dont les activités ont pour objet le sensibiliser le public à la construction et à la citoyenneté européennes.

S'agissant des crédits européens gérés par la Région au titre de la période 2007/2013, l'année 2011 sera l'occasion de poursuivre les efforts engagés en termes d'optimisation de la mobilisation et de la gestion de ces fonds. L'exercice de révision à mi-parcours des programmes, effectué en 2010, a permis de reventiler les crédits entre les mesures du PO FEDER qui fonctionnaient difficilement au profit de celles qui étaient en tension.

Fort de ces réaménagements, il s'agit désormais pour la Région de démontrer que ces crédits sont primordiaux pour le développement du territoire régional, qu'elle sait les mettre en œuvre de façon efficiente et efficace, et qu'il est important que la politique de cohésion concerne encore un territoire tel que celui de la région Centre après 2013.

S'agissant des autres crédits, ils permettront le financement :

- ✓ des missions d'évaluation, de vérification et de contrôle obligatoire dans le cadre de la gestion de crédits européens,
- ✓ des mesures de formation, de publicité et de communication afférentes,
- ✓ d'opérations ouvrant la voie à de nouveaux soutiens financiers de l'Union européenne.

Programme : Développer la coopération décentralisée

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme créées*

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
AP 2011- 0255	31/12/2014	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	240 000	34 000	60 000	60 000	60 000
AP 2011-1694	31/12/2014	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	900 000	156 000	225 000	225 000	225 000

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	130 000,00	257 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 748 000,00	1 434 000,00	60 000,00	60 000,00

• **Commentaires et explications**

Au titre de son action extérieure, la Région Centre développe depuis 1998 une politique de coopération décentralisée qui s'articule autour de deux lignes directrices. En premier lieu, il s'agit d'apporter un soutien à des projets structurants conduits en direction de zones géographiques, appelées « zones prioritaires de coopération » et, d'autre part, de mettre en place les dispositifs propres à créer, sur le territoire régional, un environnement favorable à l'ouverture sur le monde ainsi qu'au déploiement de la coopération et des valeurs de la solidarité internationale.

En 2011, la Région Centre entend poursuivre les engagements pris auprès de ses partenaires extérieurs, à savoir : la Région de Mopti au Mali, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Province de Luang-Prabang au Laos, le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région de Pardubice en République tchèque, la Région de Cracovie en Pologne, la Province du Hunan en Chine, l'Etat du Tamil-Nadu en Inde et la Région de Meknès-Tafilalet au Maroc. Outre les actions propres à accompagner le développement économique et social local, les processus de décentralisation, et à renforcer les capacités de gestion des collectivités partenaires au Sud, des coopérations de cette nature permettent de nouer des relations fortes, de s'ouvrir davantage aux autres cultures et, dans le cas particulier des régions voisines, de favoriser le développement d'une citoyenneté européenne. Aussi, un intérêt particulier sera porté aux échanges de « société à société » s'appuyant sur une mobilisation active des associations de développement, des établissements scolaires, des universités, des centres de recherche mais aussi des acteurs culturels et économiques de notre territoire. A cet égard, une attention soutenue sera accordée aux opportunités commerciales qui peuvent émerger des coopérations qui ont récemment vu le jour notamment avec la Chine, l'Inde et le Maroc. Au cours de cette année de référence, la Région Centre poursuivra son partenariat avec l'association « France-Volontaires » par la mobilisation de jeunes professionnels chargés de suivre les programmes de coopération conduits en Afrique et en Asie. Enfin, le travail d'évaluation des programmes opérationnels de coopération décentralisée parvenus à leur point d'achèvement sera poursuivi.

Afin de mettre en exergue la solidarité internationale, le dialogue interculturel et de faciliter l'émergence d'une citoyenneté européenne, la Région reconduira son appui financier à des projets initiés, hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux. Elle poursuivra son soutien à la structuration de ces acteurs par un appui renouvelé à l'association Centraider, par sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée et par une démarche en faveur de l'éducation au développement. C'est également dans cette optique qu'il est prévu de reconduire la tenue d'une manifestation régionale permettant aux acteurs de la coopération internationale d'échanger sur leurs pratiques.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement - dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

B - MOYENS GENERAUX

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET MOYENS GÉNÉRAUX

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 000 000	1 200 000
Autorisations d'engagement	1 000 000	

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL MOYENS GENERAUX	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Investissement	243 947 500,00	246 601 200,00	332 835 661,00	324 785 700,00
Fonctionnement	150 558 750,00	156 104 300,00	787 008 974,00	820 224 400,00

DETAIL PAR PROGRAMME

DOMAINE : MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

Programme : Bâtiments

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
BATIMENTS	Investissement	355 400,00	618 000,00	-	-
	Fonctionnement	3 011 200,00	3 056 000,00	51 000,00	60 000,00

- **Commentaires et explications**

Au titre des travaux, 0,368 M€ permettront de réaliser notamment les opérations suivantes :

- travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs du Conseil régional : changement d'ouvrants (fenêtres, blocs portes), mise en place de systèmes de gestion automatique de l'éclairage au droit du bâtiment Dolet, réfection de pans de la toiture béton du bâtiment Lentin ;
- prestations concernant l'accessibilité des bâtiments : installation d'une porte d'accès automatisée au bâtiment Lentin pour personnes à mobilité réduite ;
- travaux liés à l'hygiène et à la sécurité : installation de systèmes d'asservissement de portes à la centrale incendie pour les bâtiments Millénium, Parisie et Dolet, mise en place de résine sur le sol du parking Parisie/Dolet.

Au titre de l'entretien des bâtiments, 0,272 M€ sont prévus pour assurer en particulier la mise en oeuvre des prestations ci après :

- mesures concernant l'efficacité énergétique: maintenance et remise en état de jointures d'ouvrants ;

- aménagements liés à l'accessibilité : travaux d'amélioration de l'accessibilité des sanitaires ;
- travaux relatifs à l'hygiène et la sécurité : mise en sécurité des distributions électriques dans les bureaux, travaux de mise aux normes suite aux vérifications périodiques obligatoires ;
- rénovation intérieure et extérieure des locaux : restauration de murs et pignons, réfection de bureaux ;
- réalisation de petits travaux et achat de petits équipements.

Au titre des charges de fonctionnement, 3,02 M€ permettront de prendre en charge les dépenses liées aux loyers, aux frais d'électricité, d'eau et de gaz, au nettoyage des locaux, aux frais de gardiennage, aux assurances et aux frais divers destinés notamment à la signalétique, à l'achat de produits d'entretien et des petits équipements, à l'entretien des terrains, aux redevances d'occupation d'espaces publics, aux vérifications annuelles obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité et à la subvention liée à la convention de transfert Etat-Région concernant le fonctionnement des locaux de la Direction de l'Inventaire du Patrimoine.

0,014 M€ sont prévus pour les dépenses du CESR.

Par ailleurs, une recette de 0,060 M€ est inscrite pour le remboursement des frais liés à l'antenne de Bruxelles par les Régions Limousin et Auvergne correspondant aux loyers et charges de fonctionnement du local.

Programme : Matériel, mobilier

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
MATÉRIEL, MOBILIER	Investissement	554 000,00	485 000,00	-	-
	Fonctionnement	415 100,00	461 100,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Un montant de crédits de 0,911 M€ permettra de prendre en charge les dépenses concernant :

- l'acquisition et à l'installation d'équipements et matériels liés :
 - > A l'efficacité énergétique : installation d'une pompe à chaleur à St Eloi bis, achat de lampadaires fluos ;
 - > A l'accessibilité : création d'une plateforme pour personnes à mobilité réduite à Dolet, changement de poignées de portes ;
 - > A l'hygiène et la sécurité : changement d'un monte charge, aménagement d'un local informatique au 12 Dolet, installation d'une climatisation dans la salle serveurs du bâtiment Lentin, installation et changement de dispositifs et de bornes d'accès aux locaux techniques et parkings, mise aux normes et actualisation des équipements de sécurité ;
 - > Aux conditions de travail : renouvellement des dispositifs de sonorisation de la salle CP1/CP2 et du hall d'accueil Lentin, acquisition et aménagement de mobilier ;
- la location de matériel ;
- l'entretien et la réparation du mobilier et du matériel ;
- la maintenance du matériel technique

Par ailleurs, 1 100 € sont prévus pour les dépenses du CESR.

Le montant des crédits réservés pour les frais des groupes d'élus s'élève à 0,034 M€.

Programme : Systèmes d'Information

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme modifiées

N° AP	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013
AP 2008-1100		Plan Directeur des Systèmes d'Information	1 200 000	820 000	380 000	

Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	1 435 100,00	1 602 200,00	-	-
	Fonctionnement	1 852 100,00	2 052 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Au titre des projets des systèmes d'information, 0,820 M€ seront destinés à l'achèvement de la mise en œuvre du Plan Directeur des Systèmes d'Information 2008-2011 pour les logiciels suivants :

- Coriolis : mise en place de la version web et fin du projet
- Progos : prestations d'accompagnement au déploiement vers la Direction Générale Formation Education et à la mise en place de la version Web
- Mercure/Marco : évolution du module Appels à Projets et acquisition du module Alertes
- CartoCentre : changement de l'outil intranet de visualisation cartographique
- Infrastructures : changement des cœurs de réseau, rénovation du système des sauvegardes, mise en place d'une sonde réseau
- Méthodes : développements complémentaires paramétrages logiciel de gestion de projets PsNext
- Cyclades : mise en place du système d'archivage électronique
- Magellan : extension du système décisionnel

Au titre de l'infrastructure informatique et réseau : 0,403 M€ permettront le renouvellement de 1/5 du parc (dont le renouvellement complet du parc d'ordinateurs portables pour les élus), le renouvellement de plusieurs serveurs et la maintenance de l'infrastructure réseau.

Au titre des logiciels : 0,780 M€

Il s'agit de l'achat et du développement de logiciels, de progiciels sites et de leur maintenance, sur le périmètre des logiciels bureautiques ou graphiques ou applications métiers.

Au titre des prestations de services : 0,737 M€

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées à l'infogérance (assistance informatique téléphonique, sous-traitance de gestion de projets), l'hébergement de services

7/7 24/24 et les expertises dans les domaines de la gestion financière, des subventions, de l'information décisionnelle et de la gestion électronique de documents et de l'administration d'infrastructures informatiques.

Au titre des fournitures informatiques : 0,080 M€

Au titre de la reprographie : 0,357 M€ sont inscrits pour la location et la maintenance du matériel.

Au titre des frais de télécommunications : 0,322 M€ sont inscrits pour les acquisitions de matériel de téléphonie, la réparation, la maintenance, les expertises en matière de téléphonie et les frais de télécommunications.

0,154 M€ sont par ailleurs prévus pour les dépenses du CESR, incluant le renouvellement de la flotte d'ordinateurs portables des conseillers.

Programme : Véhicules

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
VEHICULES	Investissement	302 000,00	300 000,00	-	-
	Fonctionnement	634 850,00	711 400,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées aux acquisitions à hauteur de 0,285 M€ qui correspondent au renouvellement de 16 véhicules. Le marché d'acquisition des véhicules intégrera les normes environnementales européennes.

Les autres dépenses concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium: entretien et réparation, carburant, frais d'autoroute, impôts et taxes.

Par ailleurs, 0,025 M€ sont prévus pour les dépenses du CESR.

Programme : Frais d'assemblée

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FRAIS D'ASSEMBLEE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	5 202 100,00	5 341 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Pour l'ensemble des conseillers, des crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées à leurs indemnités,

leurs formations, aux frais de leurs déplacements, aux frais de représentation de l'Assemblée, aux frais d'assurance et aux frais de sténographie.

Un crédit de 1,352 M€ est inscrit pour le CESR pour couvrir les dépenses de même nature.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus pour ce programme d'actions s'élèvent à 0,216 M€.

Programme : Frais d'administration

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	1 000,00	1 000,00	-	-
	Fonctionnement	2 160 000,00	2 108 700,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Les crédits affectés concernent principalement les opérations suivantes :

- l'achat de fournitures de bureau, de papier et de petit matériel,
- la documentation, les abonnements et les achats de données numériques,
- l'imprimerie et la reprographie,
- les frais d'affranchissement,
- les adhésions des associations,
- les frais de réception,
- les frais de contentieux,
- les frais de publicité et les dépenses diverses.

Un crédit de 0,066 M€ est prévu pour le CESR au titre de ce programme d'action.

Programme : Etudes

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
ETUDES	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	570 000,00	515 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Le programme comprend 0,5 M€ pour les études réalisées par la Région, pouvant concerner tous les domaines d'intervention de la collectivité, et notamment l'élaboration des schémas régionaux et les transferts de compétences.

Domaine : Communication

Programme : Communication

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
COMMUNICATION	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	4 800 000,00	4 800 000,00	-	-

- **Commentaires et explications**

Ce premier budget de la mandature reconduit le budget de communication 2010 pour un montant de 4 800 000 €. Un plan de communication est en cours d'élaboration et devra permettre, pour un budget constant, de promouvoir les orientations stratégiques de nos politiques régionales. Cette stratégie de communication permettra ainsi de renforcer la visibilité des actions régionales et contribuera à développer la notoriété de notre région.

Les différents chapitres du budget de la communication sont répartis suivant les principaux supports de communication :

- L'édition du magazine régional trimestriel O' centre dont la diffusion actuelle (via la presse quotidienne régionale, les abonnés, les professions libérales et dans les gares des principales villes de la région) est actuellement de 400 000 exemplaires et devra être renforcé en 2010.
- Le développement des TIC avec le changement de notre site web répondant aux nouvelles pratiques des internautes (web2.0) pour un site plus participatif. L'utilisation plus offensive des réseaux sociaux pour diffuser nos actions de communication, un référencement actif des différents sites de nos événementiels sur les moteurs de recherche, la conception de newsletters sont également des axes prioritaires de notre politique internet.
- La conception et la déclinaison de campagnes de communication sur les thématiques de nos politiques régionales comprenant de l'affichage, des insertions publicitaires dans les médias (presse, radio, tv, web).
- L'organisation de nouvelles actions événementielles permettant de promouvoir les atouts de notre région et de fédérer les habitants autour de nos valeurs et nos caractéristiques culturelles et patrimoniales : les 10 ans de l'inscription du Val-de-Loire au patrimoine de l'Unesco, le dernier tronçon du parcours de la Loire à vélo...

- Des brochures d'information sur les dispositifs régionaux à destination d'un public cible ou du grand public : guide de l'apprentissage, les différents plaquettes d'information à destination des lycéens et apprentis sur les orientations professionnelles, les programmes culturels ou événementiels (salon des Métiers d'art, programme culturel estival..
- Les opérations de relations publiques comprenant la présence de la Région sur les salons régionaux, le parrainage de clubs et de manifestations sportives.
- La signalétique et le matériel publicitaire qui contribue à renforcer la visibilité de la Région sur les différentes manifestations et auprès du grand public

DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

**Programme :
Fiscalité directe**

- **Tableaux budgétaires**

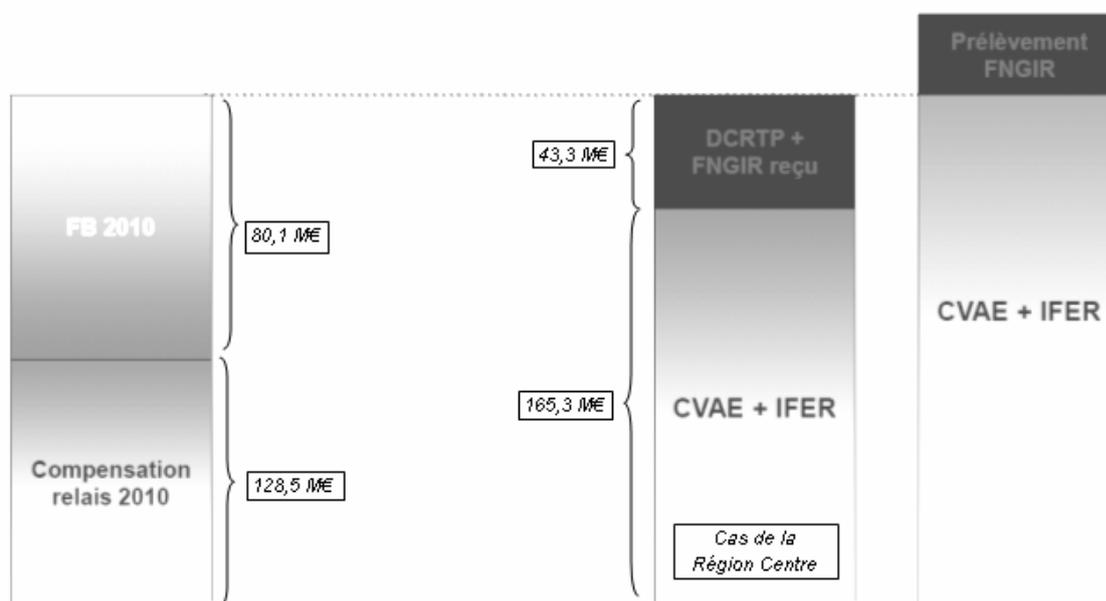
- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FISCALITE DIRECTE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	-	-	79 998 677,00	165 289 641,00

- **Commentaires et explications**

A partir de 2011, la fiscalité directe de la Région est composée exclusivement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Selon les simulations de ressources nouvelles transmises par Bercy, la CVAE et les IFER ne couvriront pas les recettes perçues avant la réforme. Aussi la Région Centre se verrait octroyer une dotation de compensation de la réforme (DCRTP) et serait bénéficiaire du fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux dotations forment la Dotation Globale de Neutralisation (DGN).



Le montant des recettes 2010 à couvrir s'élèverait à 208,6 M€. Les recettes nouvelles couvriraient ce montant à hauteur de :

- 133,2 M€ pour de la CVAE, correction faite du fonds de péréquation sur stock ;
- 32,1 M€ pour les IFER ferroviaire et répartiteurs téléphoniques ;
- 43,3 M€ pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Seuls la CVAE et les IFER sont considérés comme de la fiscalité directe, bien que la Région n'aie aucun pouvoir de taux, ceux-ci étant fixés au niveau national.

La DCRTP et le FNGIR seront donc traités dans la partie relative aux dotations.

- Le produit attendu s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	Proposition pour 2011
CVAE	940-7311	133 213 473
IFER	940-7311	32 076 168
TOTAL		165 289 641

**Programme :
Fiscalité indirecte**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FISCALITE INDIRECTE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	-	-	92 741 874,00	150 993 809,00

- **Commentaires et explications**

La fiscalité indirecte se compose de la taxe sur les cartes grises, de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, de la taxe sur les permis de conduire ainsi que de la taxe additionnelle de l'apprentissage.

Au titre de la taxe sur les cartes grises :

Il vous est proposé de reconduire pour la **onzième année consécutive**, la décision prise concernant les cartes grises, **exonérant totalement les véhicules qui fonctionnent, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié.**

Par ailleurs, il vous est proposé de fixer le tarif de la taxe sur les cartes grises à 33,09 €. Cette évolution correspond à l'inflation prévisionnelle pour 2011 (1,5%).

Le produit de la carte grise s'élèverait à 65,116 M€ en 2011, recette qui devrait être égale au produit fiscal pour l'année 2010. En effet, le marché du neuf continuera à bénéficier du dispositif mis en place par les constructeurs pour soutenir le marché après la fin de la prime à la casse. Compte tenu du contexte économique encore difficile et de la fin prévue du dispositif de la prime à la casse, les prévisions 2011 ont une fois de plus été guidées par la prudence.

Fiscalité indirecte	Tarif en 2010	Proposition pour 2011
Cartes grises	32,60 €	33,09 €

Au titre de la taxe sur les permis de conduire :

Il vous est proposé de reconduire, pour la onzième année consécutive, la décision fixant à 0 € le montant de la taxe sur les permis de conduire

Fiscalité indirecte	Tarif en 2010	Proposition pour 2011
Permis de conduire	0 €	0 €

Au titre de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage :

La Région perçoit 0,18 % de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, qui, après 4 années de mise en œuvre progressive, se substitue intégralement à la dotation de décentralisation relative à la Formation Professionnelle.

**La Région n'a aucune marge sur la fixation du tarif de l'assiette.
Pour 2011, cette taxe devrait représenter 27,877 M€.**

Au titre de la TIPP :

Afin de compenser une partie du surcoût net de la décentralisation, la Région Centre, comme la majorité des autres régions, utilise la capacité de modulation du tarif de la TIPP (estimation 2011 à 28 M€). Par ailleurs, depuis cette année, la Région affectera la nouvelle majoration de TIPP exclusivement à des dépenses d'infrastructures ferroviaires **mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, conformément à l'article 265 A bis du code des douanes.** Le produit attendu est estimé à environ 30M€.

Pour 2011, la TIPP sur laquelle la Région possède un pouvoir de fixation d'une fraction de tarif devrait représenter 58 M€.

**Programme :
Participations, dotations Etat**

	Notifié et perçu 2010	BP 2011	Evolution
Compensations fiscales	11 123 006	9 875 005	-11,22%
DGF régionale	243 320 760	243 028 775	-0,12%
DGD Résiduelle	18 875 166	18 875 166	0,00%
Dotations de décentralisation : FPCA	32 896 038	32 896 038	0,00%
Dotation prime apprenti (Indemnité Compensatrice Forfaitaire)	39 401 666	39 401 666	0,00%
DRES	22 785 661	22 785 661	0,00%
Sous total « ex enveloppe normée »	368 402 297	366 862 311	-0,42%
Compensations TP (FNGIR DRCTP)	124 680 182	43 322 300	-65%
Part TIPP compensation	113 350 000	113 350 000	0%
FCTVA	20 954 745	18 000 000	-14%
TOTAL GENERAL	627 387 224	541 534 611	-13,68%

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
FISCALITE INDIRECTE	Investissement	-	-	44 185 661,00	40 785 700,00
	Fonctionnement	-	-	611 075 423,00	500 348 950,00

- **Commentaires et explications**

Le Projet de Loi de Finances 2011 inscrit des ressources globales en évolution de 0% pour les collectivités. Pour la Région Centre, l'ensemble des recettes issues de l'enveloppe normée (dotations Formation Professionnelle Continue et Apprentissage, Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire, Dotation Globale de Décentralisation résiduelle, Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES), dotations de compensation des exonérations fiscales) baisseront globalement de **0,42 % (-1,6 M€), soit une évolution très inférieure à l'inflation prévue (+1,5%)**.

Le gouvernement a décidé que les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales seront stabilisés en valeur. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour toute la période 2011-2013.

L'Etat poursuit donc sa mainmise sur les dotations des collectivités entreprise depuis 2009 et la fin du contrat de stabilité. Pour rappel, en 2009, l'enveloppe normée des concours de l'Etat versés aux collectivités augmentait au rythme de l'inflation selon la règle du « zéro volume », en absorbant de surcroît une dotation supplémentaire, le FCTVA. En 2010, le FCTVA n'est plus compris dans l'enveloppe normée. Cependant, globalement, les dotations n'ont pas progressé au rythme de l'inflation : si la DGF augmente de la moitié de l'inflation, la plupart des dotations ont été gelées en 2010 et les dotations de compensations fiscales ont servi de variables d'ajustement à la baisse.

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contrat de Croissance et de Solidarité				Contrat de stabilité	Plus de contrat				
Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation et 33% de la croissance de la richesse nationale				Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages (hors tabac)	Enveloppe Normée (évolution moyenne égale à l'inflation)	Gel des dotations, sauf DGF qui progresse de la moitié de l'inflation prév.	GEL DES DOTATIONS		

1-Les dotations de l'Etat en fonctionnement

- la DGF

La principale dotation est constituée de la DGF des Régions qui intègre, depuis 2004, la compensation de la part salaires de la Taxe Professionnelle, la dotation pour suppression de la Taxe d'Habitation, la dotation pour suppression des Droits de Mutation, et 95 % de l'ancienne DGD.

Les règles relatives à la péréquation n'ayant toujours pas été révisées, la Région Centre continuera en 2011 à être une région contributrice à la part péréquation. Compte tenu du gel de l'indexation finale de la DGF des régions et de la baisse de 0,12% de la dotation forfaitaire des Régions pour alimenter la péréquation régionale, il vous est proposé de porter la DGF de 243,32 M€ (BP 2010) à 243,028 M€ avec une part péréquation fixée à 82 %. La DGF forfaitaire de la Région baisserait ainsi de 0,12 % (- 0,293 M€ par rapport à la DGF 2010).

- la DGD résiduelle

La DGD résiduelle restera stable en 2011 et représentera 18,875 M€ (montant identique au produit perçu en 2010).

- les Dotations Formation Professionnelle et Apprentissage

La Région percevra également des dotations liées à la Formation Professionnelle et à l'apprentissage (Dotation pour la formation professionnelle des jeunes, Dotation pour les actions préparatoires, Dotation de revalorisation de la rémunération des stagiaires, indemnité compensatrice forfaitaire pour les apprentis).

En 2011, le gouvernement a prévu de geler, comme les deux dernières années, les dotations satellites de la DGF qui représenteraient 72,298 M€ pour la Région Centre.

2- Les nouvelles dotations remplaçant la fiscalité directe : la Dotation Globale de Neutralisation

Le montant de cette Dotation Globale de Neutralisation s'élèverait à 43,3 M€.

Cette Dotation est composée de la DRCTP et du FNGIR, qui viendront compenser l'insuffisance des recettes de CVAE et d'IFER destinées à remplacer les anciennes ressources fiscales (taxe professionnelle et taxes foncières).

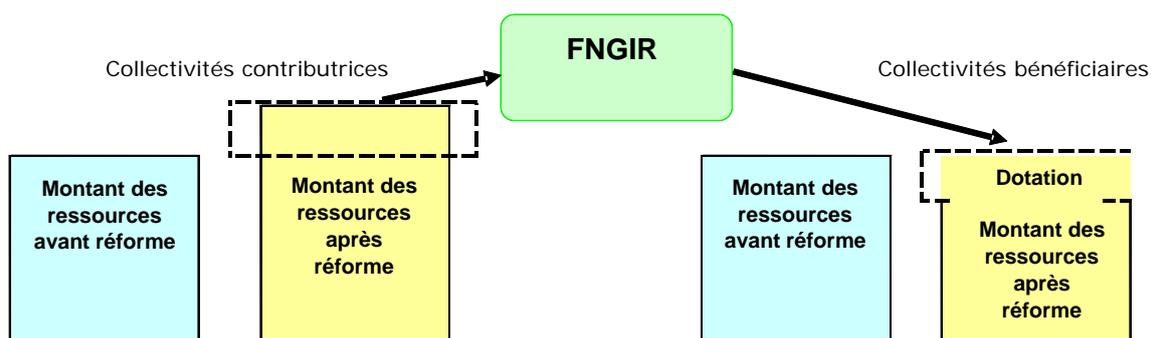
Un principe de compensation des pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle a été mis en place : maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité et compensation intégrale pour chaque collectivité. Ce plancher correspond aux recettes effectivement perçues en 2010.

- La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DRCTP)

La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DRCTP) sera versée à compter de 2011 : son montant sera **figé** en fonction des ressources 2010. Il est estimé à environ 26 M€.

- Le FNGIR

La Région Centre sera bénéficiaire de ce fonds national de garantie individuelle des ressources, autofinancé par les prélèvements opérés sur les collectivités gagnantes avec la suppression de la taxe professionnelle.



A partir de 2011, le montant du FNGIR sera également **figé** en fonction des valeurs 2010. Il est estimé à environ 17,3 M€.

3 - Les dotations de compensation fiscales

Le montant des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de la fiscalité directe a été estimé de la manière suivante :

Compensations des exonérations de fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	Montant notifié 2010	Proposition pour 2011
Taxe d'habitation	940-74835	4 617 824	4 099 704
Taxe sur le foncier bâti	940-74834	1 014 995	901 113
Taxe sur le foncier non bâti	940-74834	3 885 800	3 449 813
Taxe professionnelle	940-74833	767 614	681 488
Taxe professionnelle- part recettes	940-74833	836 773	742 887
TOTAL		11 123 006	9 875 005

En 2011 comme en 2010, afin de maintenir le niveau de l'indexation de la DGF, outre la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle utilisée traditionnellement comme variable, trois autres dotations de compensation sont intégrées à l'enveloppe normée pour servir de variable d'ajustement:

- la dotation de compensation pour réduction pour création d'entreprises (RCE),
- la dotation de compensation relative aux exonérations de Taxe professionnelle pour réduction de la part recettes (qui était jusqu'en 2007 indexée sur le taux de croissance de la DGF),
- la compensation afférente aux exonérations de Foncier Non Bâti des terrains agricoles.

La poursuite de la réforme des dotations de l'Etat se traduit pour la Région par une perte nette de plus de 1,25 M€ entre 2010 et 2011 (après une perte de 0,68 M€ entre 2009 et 2010 et de 1,2 M€ entre 2008 et 2009) sur les seules dotations de compensation.

4- La TIPP « compensation » :

La TIPP constitue la ressource accordée aux régions pour financer les compétences transférées par l'acte II de la décentralisation.

Chaque année, la loi de finances fixe un tarif appliqué à une assiette. Cette fraction est censée compenser les charges transférées. Force est de constater que les écarts demeurent importants.

Pour 2011, les premières estimations (PLF 2011) de fractions de tarifs attribuées à la Région Centre sont les suivantes :

- ⇒ 0,0604 € / litre pour le supercarburant sans plomb
- ⇒ 0,0427 € / litre pour le gazole.

La consommation a continué de chuter en 2010 (-2% à la fin septembre en moyenne). En prenant en compte cet élément, et en supposant que la consommation se maintienne en 2011 du fait de la baisse des prix des carburants, le produit s'élèverait à 113 M€ environ en 2011.

5- Les dotations de l'Etat en investissement

- *La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES)*

Dans le cadre de l'effort collectif demandé à l'ensemble des partenaires publics pour maîtriser les dépenses de l'Etat, la LFI 2009 et la LFI 2010 ont reconduit un montant égal à celui de 2008 pour la dotation régionale d'équipement scolaire. Il en sera de même en 2011.

La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire sera donc identique à la dotation 2010, soit 22,785 M€.

- *Le FCTVA*

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, calculé sur les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par la Région au cours de l'année 2010, devrait être de 18 M€.

Le produit du FCTVA 2011 sera basé sur les dépenses d'investissement directes éligibles réalisées en 2010 compte tenu du dispositif de versement anticipé. Ce produit devrait être en baisse de 14% par rapport au produit perçu en 2010 au titre de 2009.

En effet, les investissements directs réalisés par la collectivité en 2010 seront moins élevés que l'année précédente, compte tenu des efforts exceptionnels en termes d'investissement réalisés dans le cadre du plan de relance régional en 2009.

La recette attendue passerait de 20,954 M€ à 18 M€ (fin de l'investissement sur le Subdray).

Programme : Dette

• ***Description***

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région et des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 83 M€,
- Cet emprunt permettra le financement des investissements à hauteur de 25,7 %.

Charge de la dette

- Au 1er janvier 2011, hors emprunts de fin d'année 2010, l'encours prévisionnel de la dette sera de 484 M€. En incluant un emprunt prévisionnel de 60 M€, celui-ci devrait se porter à 544 M€.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2011 pour l'annuité de la dette est fixé à 63,2 M€ (43,3 M€ pour le remboursement en capital et 19,9 M€ pour les intérêts)
- L'annuité totale de la dette représentera 6,1 % du budget régional, dont 1,9 % au titre des seuls intérêts.
- Au 18 novembre 2010, le taux moyen de la dette de la Région s'élève à 2,59 %, la Région ayant, d'une part, profité des taux courts extrêmement bas sur l'année 2010 et d'autre part, poursuivi la sécurisation d'une partie de sa dette vers des taux fixes dont le niveau est historiquement des plus attractifs.
- L'encours de dette de la Région Centre est composé, selon la classification « Gissler », pour 98 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 2 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Charte de Bonne Conduite : Classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

Gestion active de la dette

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc quasiment tous les jours, et de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Pour faire face à ces pics et creux de trésorerie importants, la Région dispose d'outils auxquels elle a recours depuis plusieurs années.

Les excédents de trésorerie peuvent être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent aujourd'hui les conventions financières signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

Les opérations de gestion de la dette menée en 2010 ont permis de faire des économies de frais financiers. Il est donc proposé pour 2011 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 200 M€.

Dans cette optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 160 M€ est également ouverte chaque année.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux, autorisé par l'article 8 de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010, constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette**

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt**

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
DETTE	Investissement	241 300 000,00	243 300 000,00	288 500 000,00	283 000 000,00
	Fonctionnement	18 100 000,00	19 900 000,00	-	-

**Programme :
Autres mouvements budgétaires**

LES MOUVEMENTS REELS

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2011	CP 2011
AP 2011 - 1001	31/12/2011	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000	
AE 2011 - 1002	31/12/2011	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000	

Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	-	295 000,00	150 000,00	1 000 000,00
	Fonctionnement	2 908 500,00	3 695 700,00	200 000,00	-

- **Commentaires et explications**

LES MOUVEMENTS D'ORDRE

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Crédits de paiement dépenses		
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	62 000 000	
Chapitre 926: Transferts entre sections	124 610 000	
Chapitre 946 : Opér. Transferts entre sections		140 000 000
Chapitre 953 : Virement section investissement		
Crédits de paiement recettes		
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	62 000 000	
Chapitre 926: Transferts entre sections	140 000 000	
Chapitre 946 : Opér. Transferts entre sections		124 610 000
Chapitre 953 : Virement section fonctionnement		

• **Description**

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguées, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ...

Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers est comptabilisé dans les écritures par une dépense de la section de fonctionnement (chapitre 946) et un produit de même valeur en

section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2011, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2010 en fonction des durées d'amortissement votées par catégorie d'immobilisations.

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits à hauteur de 140 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour les amortissements.

La M71 prévoit la neutralisation des amortissements. Cette procédure utilisée par la Région depuis 2010 s'applique aux charges d'amortissement des bâtiments publics et aux subventions d'équipement versées. Ce dispositif vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement de ces biens par la comptabilisation d'une recette d'investissement au chapitre 926 et une dépense de fonctionnement au chapitre 946. Pour l'année 2011, la neutralisation totale des amortissements s'élève à 110 M€.

Quant à l'amortissement de la DRES (Dotation Régionale aux Equipements Scolaires), l'enveloppe budgétaire s'élève à 14,4 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépenses d'investissement (chapitre 926).

Au cumul, la neutralisation des amortissements spécifiques et celle de la DRES s'élèvent à 124,40 M€.

Les maîtrises d'ouvrage déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238. Comme toute opération d'ordre, cet enregistrement comptable est sans incidence financière.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire en dépense et en recettes 60 M€ pour les opérations des Lycées, de la Culture et des Sports sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature. Cette dépense est comptabilisée au chapitre 925 « opérations patrimoniales ».

Le même montant est inscrit en recettes pour sortir les biens du patrimoine régional.

Il est proposé d'inscrire 2 M€ en dépense et en recette au chapitre 925 « opérations patrimoniales » au titre de la mesure Ordi'Centre, correspondant au montant des ordinateurs qui seront cédés aux étudiants au cours de l'année 2011 compte tenu du marché signé en 2010.

Les travaux en régie

Les EMOP (Equipes mobiles d'Ouvriers Professionnels) réalisent des travaux de réhabilitation et de réfection des lycées. Or, ces travaux constituent sur le plan comptable des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 200 000 € en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année auxquels ils sont dûs, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

La méthode comptable utilisée en M71 a été modifiée en 2008. Depuis cette date, la réforme comptable a simplifié et harmonisé budgétairement la procédure de rattachement des charges d'intérêts d'emprunt avec celle des autres charges.

Ainsi, les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2011, l'opération consiste à annuler le mandat de 2 908 141,98 € passé en 2010 au titre des ICNE de l'année 2009 et à passer les ICNE 2010 d'un montant prévisionnel, au 9 novembre 2010, de 2 792 049,34 €.

DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
--

La politique des Ressources Humaines de la Région est tracée pour les 4 prochaines années, pour soutenir la mise en œuvre des politiques régionales. Les éléments de stratégie s'organisent aujourd'hui autour de 5 grands axes et 15 actions, auxquels s'ajoute le volet interne d'une organisation RH, simple, lisible et efficace.

Pour mémoire :

1. Des emplois adaptés aux enjeux de la Région

- A. Recrutement et accompagnement des travailleurs en situation de handicap
- B. Analyse de l'organisation, des effectifs et des emplois

2. La valorisation des emplois et des compétences

- A. Cartographie des métiers
- B. Développement des carrières
- C. Evolution des compétences par la formation
- D. Evolution des systèmes de rémunérations

3. Un dialogue social renforcé et structuré

- A. Organiser les travaux des instances paritaires
- B. Organisation d'un dialogue social renforcé

4. Une collectivité exemplaire pour un management durable

- A. Promouvoir l'égalité Hommes/Femmes
- B. Proposer une politique de sécurité et santé au travail, en lien avec la médecine de prévention
- C. Evaluer et suivre les actions du Plan de Déplacement de l'Administration
- D. Manager les agents des lycées en lien avec les équipes de direction

E. Analyser l'action sociale et formuler des propositions

5. La communication interne en ligne avec les enjeux de la collectivité

A. Elaborer un plan de communication interne

B. Faire vivre les outils de communication : OASIS, LY-NET et COULISSES

L'année 2010 a été la première année de gestion RH, avec l'ensemble des agents issus de la décentralisation, les derniers d'entre eux, ayant rejoint la collectivité en janvier.

Il s'agissait également de la poursuite de la mise en œuvre de nos dispositifs de déroulement de carrière et d'évolutions de régime indemnitaire, avec les ajustements nécessaires, en concertation avec les organisations syndicales.

Cette année encore, les mesures prises bénéficient à un grand nombre d'agents (3 fois plus pour le siège et 6 fois plus pour les lycées qu'auparavant, en matière d'avancement de grade), ainsi que la revalorisation des régimes indemnitaires prévus dans notre accord (3,5 millions sur 3 ans pour quelque 3300 agents).

Le dialogue social, s'est attaché aux dossiers de fond :

- le recrutement et l'intégration des agents en situation de handicap : après la signature de la Charte en 2009, la mise en œuvre concrète du conventionnement avec le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnels Handicapés de la Fonction Publique) sera effective fin 2010. L'ensemble des actions prévues doivent générer des recettes potentielles équivalentes à 690 000 € pour un engagement de dépenses à hauteur d'1 million d'€, sur les 3 ans à venir. Cette action permet aujourd'hui d'afficher un chiffre de 4,08% de travailleurs handicapés, alors que nous étions en deçà de 1%, il y a 3 ans ;
- la réflexion sur le volet interne du plan Egalité Femmes/Hommes : 3 axes de travail ont permis de mettre en lumière les actions en termes de politiques RH (faire évoluer les représentations et lutter contre les discriminations, développer une culture de la mixité et créer les conditions pour articuler vie professionnelle et personnelle) ;
- la poursuite du dialogue sur la cartographie des métiers ;
- la structuration de la politique de sécurité et santé au travail : recrutement d'un médecin et d'un ergonome, identification des risques professionnels, organisation d'ateliers thématiques (stress, sommeil, mal de dos...), mise en place de cellule psychologique.

Par ailleurs, la gestion complète de l'ensemble des agents des lycées, effective depuis le début 2010, nous a conduit à finaliser les axes de notre politique RH à l'attention de ces agents et de stabiliser les principes de fonctionnement avec les équipes de direction.

Concernant le budget des ressources humaines, s'il a longtemps pesé à peine 4% du budget global de la collectivité, il représente aujourd'hui une part avoisinant les 11 à 12% du volume total de nos dépenses.

Les évolutions de ces 3 dernières années se situaient entre 4 et 6% par an, du fait de la décentralisation. Pour 2011, le budget prévisionnel progressera de 2,3%, soit une augmentation de 2 546 400 € par rapport à 2010.

L'augmentation porte principalement sur le programme de la masse salariale, qui passera de 104 901 100 € à 107 309 500 €, le programme des autres dépenses restant à un niveau quasi semblable (+138 000 €) entre 2010 et 2011.

L'augmentation des volumes financiers est expliquée par deux principaux éléments : d'une part, ceux induits par les évolutions statutaires ou textes nationaux, et d'autre part, ceux

inhérents aux décisions de la collectivité dans le cadre de sa politique Ressources Humaines. Ils pèsent à part quasi égale dans cette croissance.

**Programme :
Masse salariale**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
MASSE SALARIALE	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	104 901 000,00	107 309 500,00	2 232 000,00	2 393 000,00

• **Commentaires et explications**

La masse salariale se compose des rémunérations et charges de l'ensemble des agents employés par la collectivité quel que soit leur statut. Aujourd'hui, la collectivité compte quelque 3350 agents (700 agents au siège, 2250 agents permanents dans les lycées, 250 contrats aidés, 150 agents sous contrat).

Les recettes se composent de remboursements liés aux diverses rémunérations et charges d'agents (régularisations de salaires et de charges, indemnités journalières de sécurité sociale perçues par le Conseil régional dans le cadre de la subrogation pour les agents non titulaires, salaires et charges d'agents affectés à l'antenne de Bruxelles versés par les Régions Auvergne et Limousin, salaires et charges des personnels mis à disposition par la Région Centre auprès d'autres structures, et remboursements de l'Etat à hauteur de 75% du salaire brut des agents en contrat aidé pour les 21 premières heures).

Les modifications gouvernementales faites à l'été 2010, vont une fois de plus peser sur le budget des collectivités.

En effet, le passage de 90% à 75% de l'aide de l'Etat apportée pour les contrats aidés, génère une baisse des recettes de près de 642 800 €, d'autant que cette aide est depuis le 24 septembre 2010, plafonnée aux 21 premières heures de chaque contrat.

L'augmentation globale sur ce programme par rapport à l'année 2010 est de 2 408 400 €

1. Les évolutions statutaires : + 1 158 400 € soit 48,1%

- Le Glissement/Vieillesse/Technicité (GVT – avancement de grade, d'échelon et promotion interne) pour les agents titulaires et la revalorisation des salaires des agents contractuels ;
- L'effet report de l'augmentation de la valeur du point intervenu en 2010.

2. Les évolutions liées à la politique Ressources Humaines de la collectivité : + 1 250 000€ soit 51,9%

- Les évolutions du régime indemnitaire, pour + 1 250 000 € dont 1 225 000 € pour les agents des lycées, dernière étape de la mise en œuvre de notre accord 2009/2011.

Dans ce programme, la part consacrée à la masse salariale des agents des lycées reste constante par rapport à 2010, à hauteur de 70,7% (soit 75 823 800 € sur 107 309 500 €).

**Programme :
Autres dépenses de personnel**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Investissement	-	-	-	-
	Fonctionnement	6 003 900,00	6 153 900,00	710 000,00	1 139 000,00

- **Commentaires et explications**

Les autres dépenses de personnel sont constituées des dépenses liées en grande partie à la politique d'accompagnement médico-social de la collectivité et à celle volontariste concernant la formation des agents et notamment des agents des lycées. Ce budget affiche une certaine stabilité (+138 000€) au regard de l'exercice 2010, dans la mesure où la collectivité avait décidé de proposer l'ensemble des prestations à la totalité de ses agents, sans tenir compte de leur situation de mise à disposition, pour les lycées.

- **Le volet médico-social :**

Il est composé des divers avantages sociaux accordés aux agents par la collectivité de manière directe ou par le biais d'organismes (Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale, et subvention au Comité des Œuvres Sociales),

La Région a également un service d'assistance sociale et fait appel le cas échéant à des psychologues pour répondre aux besoins des agents, notamment depuis l'arrivée des personnels des lycées. L'ensemble de ces dépenses représente 48,6% de ce programme.

- **Le volet développement des compétences :**

Toujours consciente de l'importance que revêt une politique de développement des compétences, la Région consacre pour 2011 un budget en stabilité par rapport à 2010, avec 757 000 € pour la formation de l'ensemble de ses agents. Par ailleurs, le montant de la subvention versée au CNFPT est de 550 000 €, ce qui signifie que le volume financier total, consacré au développement des compétences est 1,2% de la masse salariale.

- **Les autres frais :**

Ils sont constitués des assurances relatives au personnel (responsabilité civile et risques statutaires), des rémunérations des fournisseurs des Titres Restaurant et des Chèques Emploi Service Universel, des rachats de concours, des frais d'annonces et des cabinets de recrutement, des dotations vêtements et de la communication interne. Le montant global de ces frais se situe à hauteur de 2 401 000 €.

Les recettes venant alimenter le programme « Autres dépenses de personnel » sont composées des remboursements suivants :

- la part agent pour les Titres Restaurant (50% de la valeur faciale), à noter l'augmentation de la valeur faciale qui est passée à 8 € en septembre 2010.
- la part agent pour les Chèques Emploi Service Universel (60 à 50% de la valeur faciale),
- le remboursement au titre de l'assurance « risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et celui des agents détachés ».

DECISIONS BUDGETAIRES

2011

A – Le vote par fonction

Le vote du budget primitif 2011 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

L'APPROBATION DE LA BALANCE AU CHAPITRE EN CREDITS DE PAIEMENT ET EN AP/AE:

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Chap.	Libellé	CREDITS DE PAIEMENT		AP / AE
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT				
		569 236 900	357 401 900	296 711 095
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	325 936 900	55 401 900	296 711 095
	900 Services généraux	22 358 200	18 800 000	2 340 000
	901 Formation professionnelle/apprentissage	11 934 000	0	4 500 000
	902 Enseignement	87 790 000	22 785 700	120 389 518
	903 Culture, sports et Loisirs	23 395 500	5 198 900	6 620 820
	904 Santé et action sociale	0	0	-
	905 Aménagement des territoires	75 453 400	0	87 879 000
	907 Environnement	6 930 000	0	13 072 847
	908 Transports	49 412 500	1 273 000	5 475 000
	909 Action économique	48 663 300	7 344 300	56 433 910
	92 Opérations non ventilées	243 300 000	302 000 000	-
	921 Taxes non affectées	0	0	-
	922 Dotations et participations non affectées	0	18 000 000	-
	923 Dettes et autres opérations financières	243 300 000	283 000 000	-
	954 Produit des cessions d'immobilisations	0	1 000 000	-
		186 610 000	398 445 000	1 000 000
Opérations d'ordre	925 Opérations patrimoniales	62 000 000	62 000 000	-
	926 Transferts entre sections	124 610 000	140 000 000	-
	95 Chapitre de prévision sans réalisation			
	951 Virement de la section fonctionnement		196 445 000	-
	950 Dépenses imprévues	0	0	1 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		755 846 900	755 846 900	297 711 095
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
		655 435 000	867 270 000	36 547 402
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	631 055 100	82 039 266	36 547 402
	930 Services généraux	67 072 600	15 621 000	-
	931 Formation professionnelle/apprentissage	215 504 000	64 037 666	9 350 000
	932 Enseignement	135 836 200	2 209 000	300 000
	933 Culture, sports et Loisirs	27 433 000	0	-
	934 Santé et action sociale	0	0	-
	935 Aménagement des territoires	9 226 700	0	3 074 000
	937 Environnement	8 292 800	0	505 000
	938 Transports	134 192 600	155 000	5 168 402
	939 Action économique	33 497 200	16 600	18 150 000
	94 Opérations non ventilées	24 379 900	785 230 734	-
	940 Impositions directes	0	165 289 641	-
	941 Autres impôts et taxes	0	264 343 809	-
	942 Dotations et participations non affectées	0	355 597 284	-
	943 Opérations financières	23 590 700	0	-
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	789 200	0	-
	945 Dotations aux provisions	0	0	-
			336 445 000	124 610 000
Opérations d'ordre	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	140 000 000	124 610 000	-
	95 Chapitre de prévision sans réalisation			
	953 Virement à la section d'investissement	196 445 000	-	-
	952 Dépenses imprévues			1 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		991 880 000	991 880 000	37 547 402

Au titre des crédits de paiement (CP)

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 224 671 900 € :
dont dépenses : 569 236 900 € en investissement et 655 435 000 € en fonctionnement.
dont recettes : 357 401 900 € en investissement et 867 270 000 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 523 055 000 € :
dont dépenses : 186 610 000 € en investissement et 336 445 000 € en fonctionnement.
dont recettes : 398 445 000 € en investissement et 124 610 000 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 196 445 000 €.

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Le total des ouvertures ou modifications des AP-AE s'élève à 335 258 497 €, dont 297 711 095 € au titre des AP et 37 547 402 € au titre des AE.

LES AP ET AE PAR FONCTION ET PAR POLITIQUE REGIONALE :

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction comprend les "Moyens généraux" et la politique "Europe et Coopération décentralisée" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Moyens Généraux :

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2011 - 1001	DEPENSES IMPREVUES	-	1 000 000,00	31/12/2011
AP 2008 - 1100	PLAN DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION	1 091 600,00	1 200 000,00	
AE 2011 - 1002	DEPENSES IMPREVUES	-	1 000 000,00	31/12/2011

Au titre de l'Europe et de la Coopération décentralisée:

N° AP	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2011 - 0255	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	-	240 000,00	31/12/2014
AP 2011 - 1694	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	-	900 000,00	31/12/2014

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Cette fonction comprend les politiques "Formations professionnelles", "Apprentissage" et "Formations sanitaires et sociales" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Formations professionnelles :

N° AP	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTION
AP 2011 - 0179	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FP	-	100 000,00	31/12/2011

Au titre de l'Apprentissage :

N° AP	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTION
AP 2011 - 1558	CMA 37 - EQUIPEMENTS LOURDS SUITE TRAVAUX	-	2 400 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0180	PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	-	2 000 000,00	31/12/2011

Au titre des Formations sanitaires et sociales:

N° AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTION
AE 2011 - 3008	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2011 - 2012	-	6 700 000,00	31/12/2012
AE 2011 - 3009	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2011 - 2012	-	2 650 000,00	31/12/2012

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Cette fonction comprend les politiques "Enseignement -Lycées" et "Enseignement supérieur" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Enseignement - Lycées :

N° AP	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2004 - 0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	51 677 648,81	9 450 000,00	
AP 2008 - 0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	40 750 000,00	15 920 000,00	
AP 2009 - 0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	18 765 000,00	15 550 000,00	
AP 2010 - 0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	17 400 000,00	300 000,00	
AP 2010 - 1214	GROSSES REPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	7 240 000,00	650 000,00	
AP 2011 - 1214	GROSSES REPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	-	3 260 000,00	31/12/2011
AP 2006 - 0013	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE	12 931 863,46	316 000,00	
AP 2011 - 0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	-	4 504 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 2775	CPE POUR 18 LYCEES (LOYER INVESTISSEMENT)	-	36 837 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1955	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES/AN		12 230 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0007	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS MEUBLES	-	10 000 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0933	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	-	700 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0012	AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	-	4 282 518,00	31/12/2011

Au titre de l'Enseignement supérieur :

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2011 - 7605	GP - IUT ORLEANS 3EME PHASE	-	3 440 000,00	31/12/2013
AP 2009 - 7617	GP - EXTENSION FACULTE DE MEDECINE 2EME PHASE	2 250 000,00	500 000,00	
AP 2011 - 0460	UNIVERSITE NUMERIQUE	-	250 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1475	FOURNITURE D'ORDINATEURS PORTABLES	-	2 200 000,00	31/12/2011
AE 2011 - 0475	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	-	300 000,00	31/12/2011

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "Culture" et "Sports" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de la Culture :

N° AP	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2011 - 1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE	-	1 620 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 3108	CHAUMONT INVESTISSEMENT	-	50 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	-	60 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 3004	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	-	10 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0293	FRRAB	-	20 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1305	FRAM ET FRAR	-	130 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 2899	AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	-	10 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1446	CENTRE IMAGE	-	60 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1448	LIVRE AU CENTRE	-	30 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1124	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	-	50 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0315	ITINERANCE REGIONALE	-	35 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	-	90 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1306	FONDS REGIONAL DE SOUTIEN A LA NUMERISATION DES SALLES DE CINEMA	-	200 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 28006	CG 28 - CREATION D'UNE SALLE DE SPECTACLES A ANET	-	390 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 37022	CG 37 - MUSEE DES BEAUX ARTS DE TOURS	-	500 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 0717	FRAC ACQUISITIONS D'ŒUVRES	-	130 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0386	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	-	116 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 4117	FRAC SUBSISTANCES : SCENOGRAPHIE	-	90 000,00	31/12/2012
AP 2011 - 4118	FRAC RESERVES : EQUIPEMENT	-	139 820,00	31/12/2012
AP 2011 - 4119	FRAC SUBSISTANCES : AMENAGEMENT D'UN JARDIN	-	100 000,00	31/12/2011

Au titre des Sports :

N° AP	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2011 - 0458	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	-	1 200 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0459	CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	1 500 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1122	ENTRETIEN DU CREPS	-	90 000,00	31/12/2013

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "Territoires solidaires" et "Technologies d'information et de communication" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Territoires solidaires :

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2011 - 1704	CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION BOURGES 3G	-	15 750 000,00	31/12/2016
AP 2011 - 1938	CONTRAT VILLE MOYENNE - LANGEAIS 1G	-	251 000,00	31/12/2015
AP 2011 - 1939	CONTRAT VILLE MOYENNE - LE BLANC 2G	-	441 000,00	31/12/2015
AP 2011 - 1842	CONTRAT REGIONAL DE PAYS PERCHE 3G	-	5 700 000,00	31/12/2016
AP 2011 - 1843	CONTRAT REGIONAL DE PAYS VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN 3G	-	4 770 000,00	31/12/2016
AP 2011 - 1844	CONTRAT REGIONAL DE PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS 3G	-	4 750 000,00	31/12/2016
AP 2011 - 1846	CONTRAT REGIONAL DE PAYS SAINT AMANDOIS 3G	-	7 370 000,00	31/12/2016
AP 2011 - 1847	CONTRAT REGIONAL DE PAYS BOISCHAUT NORD 3G	-	5 320 000,00	31/12/2016
AP 2011 - 1848	CONTRAT REGIONAL DE PAYS SOLOGNE VAL SUD 3G	-	4 570 000,00	31/12/2016
AP 2011 - 1849	CONTRAT REGIONAL DE PAYS LA CHATRE EN BERRY 3G	-	5 860 000,00	31/12/2016
AP 2011 - 1854	CONTRAT REGIONAL DE PAYS DUNOIS 3G	-	5 270 000,00	31/12/2016
AP 2011 - 0154	CŒURS DE VILLAGE	-	1 273 000,00	31/12/2011
AP 2008 - 7201	VT - LOGEMENT DES JEUNES	730 000,00	270 000,00	
AP 2008 - 7200	VT - FONDS SANTE SOLIDARITE	5 000 000,00	5 718 000,00	
AP 2008 - 28003	CG 28 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	3 330 000,00	3 387 000,00	
AP 2009 - 1772	RENOVATION URBAINE : ENVELOPPE DE SOLIDARITE	6 271 000,00	6 545 000,00	
AP 2011 - 1773	FONDS SUD : AEROPORT DE CHATEAUROUX - INVESTISSEMENT SUR LE PATRIMOINE REGIONAL	-	1 000 000,00	
AP 2011 - 0702	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD	-	2 000 000,00	31/12/2011
AP 2008 - 18008	CG 18 - PÔLE DU CHEVAL	1 773 000,00	364 000,00	
AP 2011 - 1610	PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL	-	1 000 000,00	
AE 2009 - 1840	CONTRAT REGIONAL DE PAYS 3G	3 350 000,00	1 500 000,00	
AE 2008 - 7253	VT - FRAC TERRITOIRES (FONCT)	1 000 000,00	360 000,00	
AE 2011 - 7211	VT - LOGEMENT DES JEUNES : INTERMEDIATION LOCATIVE	-	300 000,00	31/12/2013
AE 2011 - 1710	PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	-	1 000 000,00	31/12/2011

Au titre des Technologies d'information et de communication :

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2011 - 7001	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	-	6 000 000,00	31/12/2013
AP 2007 - 7135	VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	300 000,00	270 000,00	
AE 2008 - 7005	VT - ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	500 000,00	250 000,00	
AE 2008 - 7006	VT - PLATEFORME REGIONALE MUTUALISEE	563 000,00	-336 000,00	

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "Environnement" de l'architecture par politique régionale.

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2011 - 7300	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	-	1 100 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 7301	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	-	900 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 7302	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	-	250 000,00	31/12/2011
AP 2010 - 36016	CG 36 - VOLET ENERGIE	-	1 075 200,00	
AP 2011 - 7307	VT - AAP ECO L'EAU	-	600 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 0677	CONVENTIONS VERTES 2011 - 2013	-	260 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 7305	VT - ADEME - LIG'AIR	-	90 000,00	31/12/2011
AP 2008 - 7310	VT - CONTRATS EAU CENTRE	2 820 000,00	700 000,00	
AP 2011 - 1330	AAP BIODIVERSITE 2011	-	250 000,00	31/12/2011
AP 2007 - 7323	VT - CPNRC	913 000,00	570 000,00	
AP 2011 - 7320	VT - PNR BRENNE 2011 - 2013	-	330 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 7321	VT - PNR LAT 2011 - 2013	-	250 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 7322	VT - PNR PERCHE 2011 - 2013	-	180 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 1146	RNR MARAIS DE TALIGNY (37)	-	126 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 1147	RNR ETANG FOUCAULT (36)	-	126 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 1116	RNR LES PATURES (45)	-	126 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 1117	RNR COTE DU PRIEUR (28)	-	147 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG. 2011	-	4 473 900,00	31/12/2011
AP 2010 - 37021	CG 37 - PORTS ET MARINE DE LOIRE	1 297 740,00	49 747,00	
AP 2008 - 7901	CPIER - CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL EN REGION CENTRE	450 000,00	555 000,00	
AP 2008 - 7902	CPIER - BATELLERIE DE LA LOIRE	100 000,00	100 000,00	
AP 2008 - 7903	CPIER - MAISON DE LOIRE	586 000,00	814 000,00	
AE 2011 - 7330	VT - PNR BRENNE 2011 - 2013 (FONCT)	-	220 000,00	31/12/2013
AE 2011 - 7331	VT - PNR LAT 2011 - 2013 (FONCT)	-	165 000,00	31/12/2013
AE 2011 - 7332	VT - PNR PERCHE 2011 - 2013 (FONCT)	-	120 000,00	31/12/2013

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "Transports et déplacements" de l'architecture par politique régionale.

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2006 - 0698	ACQUISITION 3 ZGC	14 000 000,00	155 000,00	
AP 2011 - 1401	LIGNE DOURDAN - LA MEMBROLLE (HORS CPER)	-	2 000 000,00	31/12/2013
AP 2008 - 7403	GP - ETUDES PERIURBAINES	780 000,00	2 720 000,00	
AP 2011 - 1094	BILLETIQUE INVESTISSEMENT	-	600 000,00	31/12/2013
AE 2008 - 18010	CG 18 - PARTICIPATION AU SERVICE DE RABATTEMENT	700 000,00	-600 000,00	
AE 2008 - 18011	CG 18 - RENFORCEMENT DU SERVICE ARGENT/SAULDRE - BOURGES	1 400 000,00	-700 000,00	
AE 2011 - 18020	CG 18 - COORDINATION DES RESEAUX	-	900 000,00	31/12/2013
AE 2011 - 28015	CG 28 - SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE	-	275 000,00	31/12/2013
AE 2010 - 7403	GP - ETUDES PERIURBAINES TOURS (FONCT)	500 000,00	-350 000,00	
AE 2011 - 7403	GP - ETUDES PERIURBAINES ORLEANS (FONCT)	-	300 000,00	31/12/2013
AE 2011 - 1030	TGV BRIVES ORLEANS LILLE	-	5 200 000,00	31/12/2013
AE 2009 - 6000	CONTRÔLE QUALITE TER CENTRE	350 000,00	3 402,00	
AE 2011 - 1194	AMO BILLETIQUE	-	140 000,00	31/12/2013

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction comprend les politiques "Economie - Innovation", "Recherche, Technologie et Innovation" et "Tourisme" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Economie - Innovation:

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTATION
AP 2011 - 0769	CREATEM	-	3 700 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0791	PFIL	-	800 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	-	500 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1759	CAP DEVELOPPEMENT ARTISANAT	-	3 200 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0929	CAP SOLIDAIRE	-	200 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 4000	CAP CREATION CENTRE	-	1 000 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	-	7 000 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0719	CENTRECO	-	20 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 4002	CAP EMPLOI CENTRE	-	3 000 000,00	31/12/2011
AE 2011 - 1258	INITIATIVES ECONOMIE SOLIDAIRE	-	1 000 000,00	31/12/2011
AE 2011 - 0584	CAP' ASSO	-	11 800 000,00	31/12/2011
AE 2011 - 4003	CAP FORMATION CENTRE	-	1 000 000,00	31/12/2011

Au titre de la Recherche, Technologie et Innovation:

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTION
AP 2007 - 7504	GP - BIOLOGIE SANTE BIEN ÊTRE	6 846 000,00	379 500,00	
AP 2011 - 1427	FONDS D'AMORCAGE	-	3 000 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 0897	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	-	1 875 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0422	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET AUX PÔLES DE COMPETITIVITE	-	750 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 7550	GP - CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	-	25 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 0850	APPEL A PROJETS 2011	-	6 000 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 1429	GRANDS EQUIPEMENTS	-	7 600 000,00	31/12/2012
AP 2011 - 1501	ALHYANCE	-	6 000 000,00	31/12/2013
AP 2010 - 3437	CERTEM + PHASE 3	1 500 000,00	3 000 000,00	
AP 2011 - 1422	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE DU PÔLE SSEE	-	800 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 7502	GP - PLATE FORME ENERGIE BÂTIMENT	-	4 000 000,00	31/12/2013
AE 2011 - 1850	APPEL A PROJETS 2011 (FONCT)	-	400 000,00	31/12/2011
AE 2011 - 0472	BOURSES DOCTORALES		3 900 000,00	31/12/2011

Au titre du Tourisme :

N° AP/AE	LIBELLES	MONTANT INITIAL	CREATION MODIFICATION	DATE LIMITE D'AFFECTION
AP 2011 - 28012	CG 28 - AMENAGEMENT STATION DE PÊCHE A THIRON GARDAIS	-	493 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 28013	CG 28 -VELOROUTES VALLEES DU LOIR ET DE L'EURE : TRAVAUX	-	400 000,00	31/12/2013
AP 2011 - 18019	CG 18 - VALLEES DU CHER - CANAL DE BERRY	-	731 410,00	31/12/2013
AP 2011 - 1221	SOUTIEN AUX PROJETS TOURISME DE NATURE	-	50 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0078	ITINERAIRE DE RANDONNEES	-	10 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0068	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	-	1 400 000,00	31/12/2011
AP 2011 - 0984	CAP HEBERGEMENTS STRUCTURANTS	-	500 000,00	31/12/2011
AE 2011 - 28014	CG 28 - PROMOTION TOURISTIQUE DU PERCHE	-	50 000,00	31/12/2013

B – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale

Le budget primitif est également voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière du 24 juin 2010 (DAP n° 10.03.04).

Conformément à l'article 3 du règlement financier, le budget (crédits de paiement et AP-AE) est présenté et voté selon l'architecture par politique régionale.

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2010 DEPENSES	BP 2011 DEPENSES	BP 2010 RECETTES	BP 2011 RECETTES	BP 2011 AP et AE
	800 272 185	821 966 400	74 933 900	79 661 800	332 058 497
Total Investissement	304 913 200	322 635 700	28 960 500	32 616 200	295 510 95
Total Fonctionnement	495 358 985	499 330 700	45 973 400	47 045 600	36 547 402
FORMATION PROFESSIONNELLE	80 806 000	78 731 000	1 220 000	1 090 000	100 000
Investissement	425 000	100 000	0	0	100 000
Fonctionnement	80 381 000	78 631 000	1 220 000	1 090 000	0
APPRENTISSAGE	106 144 000	107 841 000	23 130 000	23 546 000	4 400 000
Investissement	6 660 000	10 000 000	0	0	4 400 000
Fonctionnement	99 484 000	97 841 000	23 130 000	23 546 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	144 478 580	137 033 900	8 523 000	8 278 000	113 999 518
Investissement	88 000 000	80 000 000	200 000	0	15 999 518
Fonctionnement	56 478 580	57 033 900	8 323 000	8 278 000	0
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	41 721 000	40 866 000	1 100 000	0	9 350 000
Investissement	2 500 000	1 834 000	0	0	0
Fonctionnement	39 221 000	39 032 000	1 100 000	0	9 350 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 759 000	10 756 500	0	0	6 690 000
Investissement	7 272 500	7 790 000	0	0	6 390 000
Fonctionnement	3 486 500	2 966 500	0	0	300 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	25 692 200	27 133 200	170 000	0	37 729 500
Investissement	16 984 200	18 473 000	50 000	0	33 429 500
Fonctionnement	8 708 000	8 660 200	120 000	0	4 300 000
CULTURE	33 840 000	34 079 000	4 942 300	4 098 900	3 830 820
Investissement	9 500 000	10 051 400	4 942 300	4 098 900	3 830 820
Fonctionnement	24 340 000	24 027 600	0	0	0
SPORTS	7 159 475	16 749 500	700 000	1 100 000	2 790 000
Investissement	3 484 075	13 344 100	700 000	1 100 000	2 790 000
Fonctionnement	3 675 400	3 405 400	0	0	0
TERRITOIRES SOLIDAIRES	80 135 841	79 743 100	0	0	84 769 000
Investissement	76 786 991	74 168 400	0	0	81 609 000
Fonctionnement	3 348 850	5 574 700	0	0	3 160 000
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 896 500	4 937 000	0	0	6 184 000
Investissement	428 500	1 285 000	0	0	6 270 000
Fonctionnement	4 468 000	3 652 000	0	0	-86 000
ENVIRONNEMENT	14 723 075	15 222 800	40 000	0	13 577 847
Investissement	6 869 831	6 930 000	0	0	13 072 847
Fonctionnement	7 853 244	8 292 800	40 000	0	505 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	169 077 672	183 605 100	1 633 000	1 428 000	10 643 402
Investissement	40 479 261	49 412 500	1 460 000	1 273 000	5 475 000
Fonctionnement	128 598 411	134 192 600	173 000	155 000	5 168 402
TOURISME	11 200 642	10 428 100	0	0	3 634 410
Investissement	6 790 642	6 295 100	0	0	3 584 410
Fonctionnement	4 410 000	4 133 000	0	0	50 000
ECONOMIE INNOVATION	44 965 200	44 599 200	7 220 600	7 360 900	33 220 000
Investissement	24 057 200	23 895 200	7 063 200	7 344 300	19 420 000
Fonctionnement	20 908 000	20 704 000	157 400	16 600	13 800 000
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	24 673 000	30 241 000	26 255 000	32 760 000	1 140 000
Investissement	14 675 000	19 057 000	14 545 000	18 800 000	1 140 000
Investissement hors gestion déléguée des fonds européens	130 000	257 000	0	0	0
Fonctionnement	9 998 000	11 184 000	11 710 000	13 960 000	0
Fonctionnement hors gestion déléguée des fonds européens	2 948 000	1 784 000	4 360 000	4 060 000	0
TOTAL MOYENS GENERAUX	394 506 350	402 705 500	1 119 844 635	1 145 010 100	3 200 000
Total Investissement	243 947 500	246 601 200	332 835 661	324 785 700	2 200 000
Total Fonctionnement	150 558 850	156 104 300	787 008 974	820 224 400	1 000 000
COMMUNICATION	4 800 000	4 800 000	0	0	0
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 800 000	4 800 000	0	0	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 492 850	17 251 400	51 000	60 000	1 200 000
Investissement	2 647 500	3 006 200	0	0	1 200 000
Fonctionnement	13 845 350	14 245 200	51 000	60 000	0
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	262 308 500	267 190 700	1 116 851 635	1 141 418 100	2 000 000
Investissement	241 300 000	243 595 000	332 835 661	324 785 700	1 000 000
Fonctionnement	21 008 500	23 595 700	784 015 974	816 632 400	1 000 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	110 905 000	113 463 400	2 942 000	3 532 000	0
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	110 905 000	113 463 400	2 942 000	3 532 000	0
TOTAL GENERAL AVEC DETTE	1 194 778 535	1 224 671 900	1 194 778 535	1 224 671 900	335 258 497
Investissement	548 860 700	569 236 900	361 796 161	357 401 900	297 711 095
Fonctionnement	645 917 835	655 435 000	832 982 374	867 270 000	37 547 402
TOTAL GENERAL HORS DETTE (Remboursement en capital, intérêt et réaménagement de la dette)	935 378 535	961 471 900	994 778 535	1 024 671 900	0
Investissement	307 560 700	325 936 900	161 796 161	157 401 900	0
Fonctionnement	627 817 835	635 535 000	832 982 374	867 270 000	0

C – Les dispositions fiscales

FISCALITE DIRECTE

Les taux de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) sont fixés au niveau national. La Région n'a donc aucun pouvoir de taux sur ces nouvelles impositions.

Le produit fiscal issu de la CVAE et des IFER attendu en 2011 s'établit à 165 289 641€.

RAPPEL DES EXONERATIONS FISCALES EN VIGUEUR

Pour rappel, le maintien de l'ensemble des dispositifs d'exonération de taxe professionnelle antérieurs à la réforme a été voté en DM2 2010, afin qu'ils soient également applicables pour la CVAE et la CFE : à savoir l'exonération totale de la taxe professionnelle des **entreprises de spectacles** (article 1464A, alinéa 1 du Code général des impôts), l'exonération des **entreprises nouvelles** et des reprises d'établissements en difficulté au titre des deux années suivant leur création (article 1464 B alinéa 2 du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **en faveur de l'aménagement du territoire** (article 1465 du Code Général des Impôts).

A compter de 2011, entrent en vigueur l'exonération **de CVAE en faveur des établissements de spectacles cinématographiques classés « art et essai »** (articles 1464 A et 1586 nonies du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **de CVAE pour les librairies indépendantes** (Article 70 de la LFR 2007 et article 1464 I du Code Général des Impôts).

FISCALITE INDIRECTE

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1599 quaterdecies, sexdecies et novodecies A ;

Le tarif de la taxe sur les cartes grises est fixé à 33,09 €/CV.

L'exonération totale de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules qui fonctionnent exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié est reconduite.

Le tarif de la taxe sur les permis de conduire est maintenu à 0 €.

D – La gestion de la dette et de la trésorerie

Les principes suivants de négociation et de gestion qui gouverneront l'utilisation, par l'exécutif régional, des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette sont adoptés :

1° La Région souhaite se prémunir contre les risques de taux et utiliser pour cela les instruments de couverture de risque de taux.

2° Les contrats de couverture de risque de taux porteront sur une durée maximale de dix années.

3° La dette susceptible d'être protégée ainsi est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2011 : 544 M€.

4° Les références de taux utilisés peuvent être l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TME, ou les taux couramment utilisés par les marchés financiers.

5° Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

6° L'assemblée plénière sera informée des opérations réalisées et disposera des éléments chiffrés faisant apparaître le bilan coût-avantage.

Le Président, pour l'exercice 2011, est autorisé à exécuter, dans le cadre ainsi défini, toute opération de négociation et de gestion subséquente, et notamment :

- consulter les établissements de crédit agréés avec mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- conclure et dénouer les opérations de marché ci-dessus mentionnées,
- signer les contrats,
- passer les ordres nécessaires auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.

Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€.

E– Les subventions à l'Agence Culture O Centre et à l'EPCC « domaine régional de Chaumont sur Loire »

Pour permettre le fonctionnement de l'Agence Culture O Centre et de l'EPCC Chaumont dès le 1^{er} janvier 2011, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

- au titre de **l'Agence Culture O Centre**, d'attribuer une subvention de 957 000 € représentant 5/12^e de la subvention annuelle de fonctionnement, à titre exceptionnel et à titre d'avance sur la subvention annuelle qui sera votée ultérieurement à l'appui de la convention annuelle.

- au titre de **l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « domaine régional de Chaumont sur Loire »**, d'attribuer une subvention de 764 000 € représentant 5/12^e de la subvention annuelle de fonctionnement, à titre exceptionnel et à titre d'avance sur la subvention annuelle qui sera votée ultérieurement à l'appui de la convention annuelle.

F – Les dispositions diverses

BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2011

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

- ✓ formations de niveaux II et I 7 988 €
- ✓ formations de niveau III 5 877 €
- ✓ formations de niveau IV 4 437 €
- ✓ formations de niveau V 3 217 €

B - Forfait logement (par nuitée) 3,95 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Rayons de déplacement en km	Montants forfaitaires annuels	
	Apprentis internes 21 voyages	Apprentis externes 102 voyages
De 0 à 5	-	-
De plus de 5 à 25	77 €	382 €
De plus de 25 à 50	199 €	973 €
De plus de 50 à 75	300 €	1 477 €
De plus de 75 à 100	407 €	1 979 €
plus de 100	554 €	1 979 €

D - Forfait par repas 1,11 €

II – CPA (Classes Préparatoires d'Apprentissage)

- forfait standard élève 4 216 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

PARTICIPATION DES FAMILLES A LA REMUNERATION DU PERSONNEL DE SERVICE D'HEBERGEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT

Il est décidé :

- de proroger le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille,
- de fixer le taux de prélèvement à 21% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas et assurée par le service annexe de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

AUTORISATIONS

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2011 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

REMISES GRACIEUSES

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant total de 5 000,00 € :

Dossier	Aide	Nom	N° de titre à annuler	Montant maximum
00011701	CAP'ASSO	ASSOCIATION HOURLOUPE	15112/2009	5 000,00 €
				5 000,00 €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les modifications suivantes sont adoptées. Elles sont sans incidence budgétaire.

- Pérennisation d'un emploi de catégorie A (ingénieur territorial), du secteur technique à la Direction des Systèmes d'Information, en charge du système d'information de la formation professionnelle.
- Régularisation d'un emploi de catégorie B (rédacteur territorial), pour la gestion du Comité des Œuvres Sociales. Ce poste est totalement financé dans le cadre de la subvention versée annuellement par la Région à l'association COS de la région Centre.

MODIFICATION DES DATES LIMITES D'AFFECTATION POUR LES AP ET AE :

ENSEIGNEMENT - LYCEES					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909-222	2006	0013	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE	31/12/2006	31/12/2011
909-222	2004	0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	31/12/2004	31/12/2011
909-222	2008	0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	31/12/2008	31/12/2011
909-222	2009	0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	31/12/2009	31/12/2011
902-222	2010	0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	31/12/2010	31/12/2011
902-222	2010	1214	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	31/12/2010	31/12/2011
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
902-23	2008	7606	GP - CAMPUS EN VILLE DUPANLOUP ORLEANS	31/12/2010	31/12/2013
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909-92	2007	7506	GP - SOUTIEN AUX TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET VALORISATION DE LA RECHERCHE	31/12/2010	31/12/2013
TERRITOIRES SOLIDAIRES					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
905-52.1	2007	0861	CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION DU PAYS DES CHATEAUX ET DU BLESOIS	31/12/2010	31/12/2012
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
908-811	2006	0698	ACQUISITION DE 3 ZGC	31/12/2006	31/12/2011
908-823	2009	0518	BOULEVARD LA CHOISILLE A TOURS	31/12/2010	31/12/2011
908-812	2009	1078	ACCESSIBILITE DANS 25 GARES SUPPLEMENTAIRES	31/12/2010	31/12/2013
908-812	2009	1093	AMENAGEMENT DES QUAIS ET DES GARES	31/12/2008	31/12/2012
908-812	2009	1095	INFO TER	31/12/2009	31/12/2011
908-811	2009	1232	CENTRALE DE MOBILITE	31/12/2010	31/12/2011
908-811	2009	1412	TCSP TOURS (HORS CPER)	31/12/2010	31/12/2013
ECONOMIE - INNOVATION					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909-93	2007	7702	GP - CAP FILIERE FORESTIER	31/12/2010	31/12/2013
909-93	2007	7703	GP - CAP FILIERE FONDS SUD ELEVAGE	31/12/2010	31/12/2013